



**Fédération Royale Ouvrière
de Tennis de Table
de Belgique Francophone**



Saison 2024 - 2025

**Editeur responsable : FIVET Eric
12 Rue des Vignerons, 4400 Flémalle**





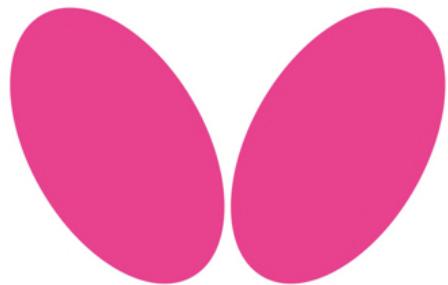
DANDOY

WWW.DANDOY-SPORTS.EU

Allée des Artisans 5 - 5590 CINEY - 083/21.35.64

Butterfly Belgium/Netherlands

be.butterfly.tt



BUTTERFLY

Allée des Artisans 5 - 5590 CINEY - 083/21.35.64

F.R.O.T.T.B.F

FEDERAL

Président :

DERESTEAU Olivier
Chemin du Vicinal, 4 A - 4190 - FERRIERES
G.S.M. : 0496/43.35.47 (Après 18H)
Email : olivierderesteau@skynet.be

Secrétaire :

FIVET Eric
Rue des Vignerons, 12 - 4400 - FLEMALLE
G.S.M. : 0472/86.12.08
Email : frottbf.liege@gmail.com

Trésorier :

DE MOYTER-KOK Geneviève
Rue de Chaumont, 6 - 1401 - BAULERS
Tél. & Fax : 067/21.76.04
Email : kok.fattbf@skynet.be

Compte : BE03 – 7320 – 3327 - 4384

PROVINCIALES

BRABANT :

DEHOUX Jean-Pierre
Rue de l'Etang, 7 - 1340 OTTIGNIES
Tél. : 010/41.87.18 GSM : 0476/26.48.80
Email : jpdehoux@skynet.be

HAINAUT :

POPPE Yasmine
Rue des Cerisiers, 26 - 6030 MARCHIENNE-AU-PONT
G.S.M. : 0479/55.66.93
Email : seb.krejci@live.com

LIÈGE :

FIVET Eric
Rue des Vignerons, 12 - 4400 - FLEMALLE
G.S.M. : 0472/86.12.08
Email : frottbf.liege@gmail.com

SUR INTERNET

FEDERAL : <https://www.frottbf.com>
BRABANT : <https://www.fattbf.be> Responsable du site : Jean-Pierre DEHOUX
HAINAUT : <https://www.frottbfn.net>
LIEGE : <https://www.frottbf-liege.be> Responsable du site : Eric FIVET

RÉGLEMENTATION DU SERVICE

1. - Exécution du service

Le service débute avec la balle reposant librement sur la paume ouverte et à plat de la main libre immobile du serveur.

(Inchangé)

Le serveur lance la balle à peu près verticalement vers le haut, sans lui communiquer d'effet, de telle manière qu'elle s'élève d'au moins 16 cm après avoir quitté la paume de la main et retombe ensuite sans toucher quoi que ce soit avant d'être frappée.

(Inchangé)

Quand la balle retombe, le serveur doit la frapper de manière telle qu'elle touche d'abord son propre camp et ensuite, après avoir franchi ou contourné le filet ou ses accessoires, touche directement le camp du relanceur ; en double, la balle doit toucher successivement les demi-camps droits du serveur et du relanceur.

A partir du début du service jusqu'au moment où elle est frappée, la balle doit se trouver au-dessus du niveau de la surface de jeu et derrière la ligne de fond du serveur et elle ne peut être cachée du relanceur par aucune partie du corps ou de la tenue de jeu du serveur ou de son partenaire de double.

(L'objectif de cette règle est de rendre la balle visible du relanceur à tout moment au cours de l'exécution du service. Le serveur ou la paire au service ne peuvent entreprendre aucune action qui serait de nature à empêcher le relanceur de voir la balle à partir du moment où elle quitte la main du serveur ou de se rendre compte de la force de la raquette utilisée pour frapper la balle).

2.- Avertissement pour service douteux

Lorsqu'il n'y a pas d'arbitre adjoint et que l'arbitre a des doutes quant à l'exécution d'un service, il peut, la première fois que cela se produit, donner un avertissement au serveur sans attribuer un point.

(Précédemment, dans une telle situation, l'arbitre avait la possibilité de donner un avertissement même lorsqu'il y avait un arbitre adjoint).

(Inchangé)

Si ultérieurement dans le même match l'exécution d'un service par le même joueur ou par son partenaire de double est à nouveau douteuse, que ce soit pour la même ou toute autre raison, un point doit être attribué au relanceur.

(Inchangé)

Chaque fois qu'il y a un net manquement en ce qui concerne le respect des règles fixées pour un service correct, aucun avertissement ne peut être donné et, tant à la première occasion qu'à toute occasion ultérieure, un point doit être attribué au relanceur.

Comment bien remplir une feuille de match

Elle doit être établie en trois exemplaires :

- L'original est à renvoyer LE SOIR MEME DE LA RENCONTRE à la fédération
- La première copie est à remettre à l'équipe adverse à l'issue de la rencontre.
- La deuxième copie est à conserver par le club visité.

Lorsque vous êtes l'équipe visitée, il vous appartient d'établir la feuille d'arbitrage.

Avant la rencontre :

- La division et la série.
- Le numéro de la semaine ou du match selon la provinciale concernée.
- La date réelle de la rencontre.
- L'heure du début de rencontre.
- Nom et immatriculation des équipes – Nom des capitaines d'équipes
- Nom, Prénoms des joueurs (caractères d'imprimerie) Joueurs à inscrire selon la liste des forces de l'équipe.
- N° d'affiliation joueur – à défaut N° carte d'identité dans la case « Observations ».
- Indice des joueurs.

Pendant la rencontre :

- Résultats de chaque set.
- Résultats en nombre de sets de chaque match (Très important)
- Score de la rencontre après chaque match (total score = nombre de matchs joués)

(On peut simplement mettre un trait, ou une croix dans la case du vainqueur)

Après la rencontre :

- Heure de fin de rencontre.
- Résultat final (total toujours égal à 16 ou 14 en division d'honneur)
- Signature des 2 capitaines (Signer = entériner le résultat)
- Observations éventuelles (accidents*, N° carte d'identité, incidents de jeu, etc...)
(*mais une déclaration est à remplir et à renvoyer dans les 48h)
- Si pas de carte d'affiliation ni carte d'identité, indiquer l'adresse (Pour vérification)
- Tous incident ou contestations doit être consigné sur la feuille dans la case « Remarque »
- Tous gros incident de jeu est à faire par écrit (poste ou Email) et à renvoyer dans les 8 jours au secrétaire fédéral ou provincial concerné.

En cas de forfait :

- Il y a lieu de remplir une feuille de match par l'équipe qui n'est pas en tort.
- Mettre les noms d'au moins 3 joueurs de l'équipe déclarant forfait.
- A défaut de ces 3 noms, le membre du CEP responsable inscrira les noms des 3 premiers joueurs habituels de cette équipe.
- Si la rencontre est inversée, il y a lieu de remplir la feuille dans l'ordre normal où la rencontre aurait dû se jouer
- Lors d'une remise de match, c'est le numéro de la semaine initial qui doit être inscrit sur la feuille et non le numéro de la semaine où se joue la rencontre.

EXPLICATIONS CONCERNANT L'ASSURANCE ARENA

Par activités couvertes, il faut entendre les activités du preneur d'assurance et de ses clubs (pratique, préparation, organisation, administration, ...) telles que décrites dans les conditions particulières.

Lorsque les activités sont organisées par le preneur d'assurance ou par les clubs affiliés chez lui dans le cadre des activités fédérales ou du club, sont compris dans l'assurance : les championnats, compétitions, matchs amicaux et autres, tournois, entraînements, démonstrations, organisées à l'intention des membres du preneur d'assurance, aussi bien en Belgique qu'à l'étranger.

Il faut entendre par accident : un événement soudain, dont la cause est étrangère à l'organisme de la victime et qui provoque une lésion corporelle ou le décès.

La couverture « accident corporels » n'est accordée qu'aux membres affiliés à la fédération

Accidents corporels

Décès : 10.000€

Invalidité Permanente : 35.000€

Indemnité Journalière : 10€ par jour à partir du jour suivant l'accident et durant les 2 années consécutives.

Pour autant qu'il soit prouvé qu'il existe, d'une part, une perte de revenus professionnels et que, d'autre part, il n'existe aucun droit aux indemnités en vertu de la législation relative à l'assurance maladie-invalidité obligatoire, sans toutefois dépasser le montant assuré.

Frais de traitement

En cas de non-intervention de la mutualité, la compagnie rembourse le montant repris au barème de l'INAMI.

En cas d'intervention de la mutualité, la compagnie compense la différence entre l'intervention de la mutuelle et le tarif de l'INAMI.

Frais de prothèses dentaires	150€ max. par dent 600€ max. par accident
Frais funéraires	1.500€ (Montant forfaitaire)

Conformément à l'art. 12 des conditions générales

- Durée : 156 semaines
 - Franchise : Néant.

Responsabilité Civile

Accidents Corporels	2.500.000€ par victime
	5.000.000€ par sinistre
Dégâts matériels	625.000€

ATTENTION : En cas d'accident de joueurs non affiliés, la responsabilité du secrétaire du club est engagée.

PROCEDURE A SUIVRE EN CAS D'ACCIDENT

1° Remplir une déclaration d'accident

Se procurer un formulaire de déclaration d'accident, le remplir correctement et complètement en trois exemplaires. (Le formulaire doit être disponible auprès du Secrétaire ou du responsable du club visité)

Ce formulaire est également disponible sur le site officiel de notre fédération, à l'adresse suivante :

<https://www.frottbf-liege.be/wp-content/uploads/2018/02/FROTTBF-DECLARATION-DACCIDENT-A.C.-2017.pdf>

Envoyer la déclaration au secrétariat fédéral qui fera suivre pour ouvrir le dossier.

Ensuite, la compagnie d'assurance traitera en direct avec le patient déclarant.

2° Se rendre chez le dispensateur de soins

Au moment des soins, demander au médecin une attestation de soins donnés qui atteste la nature de la blessure. Sur cette attestation doit figurer la date exacte, le cachet et la signature du médecin. Ce document devra être rentré à l'assurance.

3° Se rendre dans une pharmacie (si besoin en est)

Chez le médecin, conserver les tickets et demander un reçu en stipulant que cela est destiné à une compagnie d'assurance. *Bien signaler qu'il s'agit d'un remboursement suite à un accident !!*

Tous papiers concernant l'accident (Visite chez le médecin, soins divers, traitements) doivent obligatoirement être rentrés sans délais, auprès de la compagnie d'assurance.

Que faire lorsqu'on reçoit des factures concernant les soins reçus ?

1. Payer les factures au moyen du bulletin de versement qui généralement accompagne les documents.
2. Rentrer le document vert à votre mutuelle et demander une attestation de coût pour la partie « Ticket modérateur » de la facture des soins reçus.
3. Faire une copie de la facture et rentrer l'original à la compagnie d'assurance.
4. Utiliser le document adéquat qui se retrouve sur le site dans les imprimés.

<https://www.frottbf-liege.be/wp-content/uploads/2018/08/FORMULAIRE-DE-REMBOURSEMENT-SINISTRE.pdf>

Communiquer le numéro de compte auquel doit être effectués les remboursements.

5. Un mot signifiant que le dossier peut ou ne peut pas être clôturé.

Lorsque le dossier est complet, il n'y a jamais de problème avec la compagnie d'assurance.

Lorsqu'il manque un document, la compagnie d'assurance peut refuser l'indemnisation.

Dès qu'un joueur reprend la compétition, son dossier sera clôturé.

Lorsque l'accident ne donne pas de suite médicale et ne nécessite pas de soins, merci de signaler à la compagnie d'assurance.

Conseils : Faites bien une copie des documents que vous enverrez à la compagnie d'assurance.

Une fois le dossier ouvert, le dossier est traité en direct entre le membre victime et la compagnie d'assurance !

Faites du sport !
Votre mutuelle intervient.. !

Dans le cadre de la promotion de la santé, les mutuelles vous donnent un petit coup de

Pouce via les prestations de l'assurance complémentaire : elles interviennent dans les frais d'affiliation à un club de sport et pour les participants aux stages sportifs.

Chaque mutuelle pratique sa propre politique en la matière. La nature et le niveau de l'intervention varient donc d'une mutuelle à l'autre, selon l'âge, mais aussi d'une région à l'autre au sein d'une même mutuelle comme l'illustre les exemples ci-dessous.

Une fois inscrit dans un club de votre choix, il vous suffit de demander le formulaire auprès de votre mutuelle (ou de le télécharger sur son site), de le faire remplir par votre club sportif et de le renvoyer.

ADDENDA AU RÈGLEMENT SPORTIF POUR LES EQUIPES DE DIVISONS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

1.- Remise de Rencontres :

Sauf dans les deux cas prévus ci-dessous (intempéries et occupation du local) il est **INTERDIT** de remettre une rencontre pour quelque motif que ce soit, en précisant toutefois qu'il est loisible aux clubs d'**AVANCER** une rencontre à la date qui convient le mieux avec l'accord du club adverse, ceci par écrit (poste ou Email) au moins 15 jours à l'avance au secrétaire adverse et au secrétaire provincial et Fédéral. Une communication téléphonique entre les clubs dès le début est également demandée.

- Occupation du local :

Dans ce cas, le secrétaire visité fait parvenir au secrétaire visiteur **ET** au secrétaire provincial (ou fédéral, suivant le cas) une copie de lettre attestant de l'occupation du local. Le match remis doit alors se jouer **EN PRIORITÉ** le premier week-end suivant réservé à la coupe ou lors d'une journée libre prévue au calendrier (la première des deux journées en date, ou avant). Il faut cependant obtenir l'accord du club adverse sur la date.

- Intempérie :

Avec l'accord des comités compétents (provincial ou fédéral), une rencontre peut être remise en cas d'intempéries. Dans ce cas également, la partie doit se jouer le premier week-end libre suivant la remise (semaine de coupe ou semaine libre). Il est demandé au club visiteur de prévenir l'équipe adverse, au moins **2 heures** à l'avance, de la remise du match.

Remarque importante :

Lors de l'élaboration du calendrier de la saison, il a été prévu de laisser une semaine libre à la fin du premier tour et une semaine libre dans le courant du second tour. Ainsi toutes les rencontres du premier tour devront être jouées (matches de championnat et de coupe) avant d'entamer le second tour.

De même, le week-end d'interruption se situant avant les deux dernières rencontres du second tour, **tous** les matches en retard devront être joués avant d'entamer les deux dernières journées au cours desquelles **aucune** remise ne sera acceptée.

On ne peut remettre aucune des 2 dernières rencontres.

N. B. : Afin d'éviter tout abus quant à l'occupation du local, le Comité Provincial ou Fédéral se réserve le droit de se rendre au local réquisitionné afin de vérifier le bien-fondé de la remise.

Sanction :

Tout match non joué à la date imposée sera sanctionné du forfait et de l'amende prévue au règlement.

2.- Heure des rencontres et forfait :

Le début des rencontres en division fédérale est fixé à 19 heures, sauf dérogation autorisée par le Comité Fédéral, ou le vendredi à 20h.

Sont déclarées perdantes par forfait :

- L'équipe visitée qui se présente en dehors des dates et heures prévues au calendrier pour une compétition, compte tenu des tolérances et dérogations accordées par les comités exécutifs compétents.

- L'équipe qui se présente avec moins de 3 joueurs aux heures normales prévues pour une rencontre au calendrier, compte tenu des tolérances accordées par les comités compétents.
- Il faut tenir compte que un 4e joueur possède toujours une heure de délai après le début officiel de la rencontre, pour pouvoir être aligné.
- Si une équipe se voit contrainte de déclarer forfait, elle en avertira son adversaire ; des amendes doublées sont prévues pour les équipes qui ne respectent pas cette règle de fair-Play, et la moitié sera restournée à l'équipe non fautive, que l'on préviennent dans les temps ou non.

3.- Feuilles de matches.

- Le numéro de semaine que vous devez renseigner est celui correspondant au **numéro de la rencontre** : c'est à dire un chiffre compris entre **1 et 22**

Numéros des semaines Saison 2024-2025

1er Tour		
N°	Dates	Journées
	01/09 au 07/09	Libre
S01	08/09 au 14/09	
S02	15/09 au 21/09	
S03	22/09 au 28/09	
S04	29/09 au 05/10	
S05	06/10 au 12/10	
S06	13/10 au 19/10	
	20/10 au 26/10	Libre
	27/10 au 02/11	Libre
S07	03/11 au 09/11	
S08	10/11 au 16/11	
S09	17/11 au 23/11	
S10	24/11 au 30/11	
S11	01/12 au 07/12	
	08/12 au 14/12	Libre
	15/12 au 21/12	Libre
	22/12 au 28/12	Libre

2 ^{ème} Tour		
N°	Dates	Journées
	29/12 au 04/01	Libre
S12	05/01 au 11/01	
S13	12/01 au 18/01	
S14	19/01 au 25/01	
S15	26/01 au 01/02	
S16	02/02 au 08/02	
S17	09/02 au 15/02	
S18	16/02 au 22/02	
	23/02 au 01/03	Libre
	02/03 au 08/03	Libre
S19	09/03 au 15/03	
S20	16/03 au 22/03	
	23/03 au 29/03	Libre
S21	30/03 au 05/04	
S22	06/04 au 12/04	
	13/04 au 19/04	Libre
	20/04 au 26/04	Libre

21/10 au 03/11 Congés de Toussaint
 23/12 au 05/01 Congés de Noël
 24/02 au 09/03 Congés de Carnaval
 28/04 au 11/05 Congés de Pâques

Com. Française 27/09/2024
 Pâques 12/05/2025
 Ascension 29/05/2025
 Pentecôte 08/06/2025

Tableau Handicap set à 11 points

Simples : Points Donnés au Départ de chaque SET

NC	F2 - F1	E6 - E4	E3 - E1	D6 - D4	D3 - D1	C6 - C4	C3 - C1	B6 - B4	B3 - B1	A
NC	1	2	3	4	5	6	7	8	8	
F2 - F1		1	2	3	4	5	6	7	8	
E6 - E4			1	2	3	4	5	6	7	
E3 - E1				1	2	3	4	5	6	
D6 - D4					1	2	3	4	5	6
D3 - D1						1	2	3	4	5
C6 - C4							1	2	3	4
C3 - C1								1	2	3
B6 - B4									1	2
B3 - B1										1
A & API										

DOUBLES : Valeur à Attribuer par classement

NC	1
F2	2
F1	3
E6	4
E5	5
E4	6
E3	7
E2	8
E1	9
D6	10
D5	11

D4	12
D3	13
D2	14
D1	15
C6	16
C5	17
C4	18
C3	19
C2	20
C1	21
B6	22

B5	23
B4	24
B3	25
B2	26
B1	27
A	28

DOUBLES : Points Donnés au départ de chaque SET

	2	3-6	7-12	13-18	19-24	25-30	31-36	37-42	43-48	49-54	+54
2		1	2	3	4	5	6	7		8	
3-6			1	2	3	4	5	6	7		8
7-12				1	2	3	4	5	6		7
13-18					1	2	3	4	5		6
19-24						1	2	3	4	5	6
25-30							1	2	3	4	5
31-36								1	2	3	4
37-42									1	2	3
43-48										1	2
49-54											1
+54											

Equivalence des Indices entre les différentes Fédérations

MESSIEURS	
F.R.O.T.T.B.F.	A.F.R.B.T.T.
B1	A – B0 – B2
B2 – B3	B4
B4 – B5 – B6	B6
C1	C0
C2	C2
C3 - C4	C4
C5 - C6	C6
D1 – D2	D0
D3 – D4	D2
D5 – D6	D4
E1 – E2	D6
E3 – E4	E0
E5 – E6	E2
F1	E4
F2	E6
NC	NC

Equivalence F.R.O.T.T.B.F. Homme / Dame

MESSIEURS	DAMES
A / API	
B1 – B2 – B3	
B4 – B5 – B6	
C1	A1 à A6
C2	
C3 - C4	
C5 - C6	
D1 – D2 – D3	
D4 – D5 - D6	A7
E1	B1
E2	B2
E3	B3
E4	B4
E5	B5
E6	B6
F1	C1
F2	C2
NC	NC

Les 4 Premières Dames du championnat Fédéral de série A seront classées de A1 à A4
(Pour autant qu'elles aient participées à 25% des rencontres de championnat)

La gagnante du Championnat Fédéral :

- Dame B sera Dame A pour la saison suivante.
- Dame C sera Dame B pour la saison suivante.

Comité Exécutif Fédéral – F.R.O.T.T.B.F

Président

DERESTEAU Olivier Chemin du vicinal 4A,
 0496/43.35.47 4190 FERRIERES
olivierderestea@skynet.be

Secrétaire

FIVET Eric Rue des Vignerons 12,
 0472/86.12.08 4400 FLEMALLE
frotbf.liege@gmail.com

Trésorière

DE MOYTER Geneviève Rue de Chaumont 6,
 067/21.76.04 1401 BAULERS
Kok.fattbf@skynet.be

Liège

CUVELIER Jean-Marie Av. Chêne Madame 14,
 0498/41.30.69 4121 NEUPRE
jeanmarie.cuvelier.be@gmail.com

DENIS Guy Rue Salèwe 19,
 0495/49.71.27 4102 OUGREE
guydenis39@gmail.com

DEQUINZE Aline Rue de Flémalle-Grande 23A,
 0496/31.66.40 4400 FLEMALLE
aline.de15@hotmail.com

Brabant Rue de Chaumont 6,
 0473/12.27.52 1401 BAULERS

KOK Daniel Rue J Harpman 4/12,
 0478/55.14.70 1040 BRUXELLES
Kok.fattbf@skynet.be

VANDENWIJNGAERT Rue J Harpman 4/12,
 0478/55.14.70 1040 BRUXELLES
Chantal
Hainaut c.vandenwijngaert@skynet.be

POPPE Yasmine Rue des Cerisiers 26,
 0479/55.66.93 6030 MARCHIENNE-AU- PONT
yasmine-poppe@hotmail.com

HERBINIA Robin Rue Jean Baptiste Ledoux 116/A013, 6040 JUMET
 0471/85.11.38 robin_herbinia@hotmail.be

DEBROUCK
Jean-Christophe Rue Des Brulottes 25,
 0475/29.06.49 6182 SOUVRET
debouck24@gmail.com

Calendrier Fédéral 2024-2025

DATES		PROVINCES	LIEUX
TOURNOIS			
Dim. 17/11/2024	Tournoi Fédéral	Hainaut	Lobbes
Dim. 01/12/2024	Tournoi Fédéral	Liège	Avenues
Dim. 29/01/2024	Tournoi Fédéral	Brabant	Non défini
CHAMPIONNATS			
Dim. 09/03/2025	Champ. Fédéral simples + A	Brabant	Non défini
Dim. 16/03/2025	Champ. Fédéral doubles	Hainaut	Lobbes
Sam. 27/04/2025	Inter-Divisions Fédérales	Hainaut	Lobbes
COUPES			
Dim. 04/05/2025	½ & Finales Coupes Fédérales	Liège	Non défini
DIVERS			
Sam. 01/02/2025	Assemblée Générale Statutaire	Liège	Bouny

Les résultats doivent être encodés pour le dimanche 12h qui suit la rencontre !

Les feuilles des matchs (pdf) sont à joindre lors de l'encodage

!!! Le DIMANCHE suivant la rencontre !!!

Sur le site frottbf.org accès secrétaire

FIVET Eric

SECRÉTAIRES ET LOCAUX DES CLUBS DE FÉDÉRALES - RÉGIONALE

AVENNES			
			94
S.	MOTTARD Francis Rue de Lens Saint Remy, 19 – 4260 BRAIVES	📞 019/69.82.93	① 0476/99.23.40
L.	Hall des Sport de FALLAIS Rue de Dreye, 13b -4260 FALLAIS		
AWAN - AYWAILLE			234
S.	HAID Sonia Rue sur les Haies, 2 – 4920 AYWAILLE		① 498/24.71.42
L.	Ecole Communale d'AWAN - AYWAILLE Wacostet, 7 – 4920 AWAN - AYWAILLE		
BELLAIRE			19
S.	DETHIER Paul Rue Louis, 4 – 4610 BELLAIRE	📞 04/362.79.64	① 0494/27.75.64
L.	Salle Communale des Sport et Culture Rue du Vieux Thier, 12 – 4610 BELLAIRE Derrière le Monument aux Morts		📞 04/362.07.02
BOUNY			221
S.	CAO Julie Rue Soxhluse, 5 – 4624 ROMSEE		① 0496/90.57.33
L.	Ecole Communale de Bouny Rue de Bouny, 81 – 4624 ROMSEE		
CAROLO			704
S.	CAMBIER Thomas Rue d'Avenlinsart, 15 – 6044 ROUX		① 0498/54.38.68
L.	Rue de Couillet, 146 – 6200 CHATELLET		
COMBLAIN - TOUR			12
S.	DINON Jean-Luc Rue de la Foret, 7 – 4100 SERAING		① 0477/59.55.38
L.	Salle Talier 1 ^{er} étage Place du Monument, 2 – 4180 COMBLAIN LA TOUR		
DIMES VILLERS			186
S.	ALMER Thierry Rue de Bruxelles, 42 – 4340 AWANS		① 0497/70.14.31
L.	Salle du Patronage Rue Gustave Lemeer, 30 – 4340 VILLERS-L'EVEQUE		📞 04/257.72.59
DURBUY			223
S.	BOURS Jérôme Rue de Barvaux, 65 – 6941 BOMALS/S/O		① 0472/99.22.12
L.	Salle de la Laiterie Rue de la Laiterie, 5 6941 TOHOGNE		
FAIRON			11
S.	BEDEUR Kevin Aux Fontaines, 102 – 4480 CLERMONT sous HUY		① 0494/58.70.44
L.	Salle « Les Amis Réunis » Rue J. Wauters – FAIRON		
FORCHIES			715
S.	LADRILLE Alex Rue Grand Moulineau, 68 6141 FORCHIES-LA MARCHE		① 0493/97.90.56
L.	Rue Grand Moulineau, 61 6141 FORCHIES I LA MARCHE		16

LES BONS AMIS			
			752
S.	NAGY Mickael Allée de Morfayt, 128 – 6120 HAN-SUR-HEURE		① 0497/99.36.89
L.	RUE des Fossés,9 – 6120 NALINNES		
LONCIN			
			191
S.	LEYS Benoit Quai de Rome, 107 – 4000 LIEGE		① 0498/53.14.96
L.	Hall des Sport - Rue des Charrons – 4431 LONCIN		
MELEN			
			40
S.	CARLIER Loïc Thier Martin, 137 – 4650 HERVE		① 0497/25.60.08
L.	Hall des Sports de Micheroux Rue Sur me Keyeux, 2 - 4630 SOUMAGNE		② 04/377.28.93
MOMALLE			
			114
S.	DORVAL David Rue Michel Heine, 7 – 4350 MOMALLE		① 0495/63.44.22
L.	Salle Marcel Hicter Place Marcel Hicter – 4350 MOMALLE		
MONS			
			3
S.	CHARLIER Fabrice Rue Max Buset, 85 – 4400 FLEMALLE		① 0495/27.67.55
L.	Gymnase Communal de l'école d'Ivoz Ch. d'Ivoz, 64 – 4400 FLEMALLE entrée par rue Rouffa		
NONCEVEUX			
			149
S.	ADAN André Rue Lombry, 17B – 4920 AYWAILLE		① 0475/43.27.57
L.	Salle « La Renaissance 2.0 » Rue de l'école, 9 -4920 NONCEVEUX		
PAL. EVERE			
			544
S.	BANG An Mechelsveldstraat, 12 - 2800 - MECHELEN		① 0472/04.64.15
L.	Ecole Clair Vivre - Avenue Notre Dame, 40 -1140 EVERE		
PAL. STEPHANOISE			
			546
S.	WYBOU Nathanaël Rue d'Heuval, 48 – 1490 – COURT SAINT-ETIENNE		① 0476/86.88.13
L.	Ecole Communale – Rue de Suzeril, 1 1490 COURT St ETIENNE		
ROLOUX			
			213
S.	TIHON Nicolas Rue de l'église, 47 -4357 LIMONT		① 0494/48.37.60
L.	Cercle Joseph Oger - Rue de l'Eglise, 30 4347 ROLOUX		① 0471/50.58.32
SANS SOUCI			
			567
S.	VANDENWIJNGAERT Chantal Rue Jacqueline Harzman, 4/12 - 1040 - BRUXELLES	② 02/742.27.47	① 0478/55.14.70
L.	Ecole E. Richard - Rue Joseph Buedts, 14/16 - 1040 - ETTERBEEK		② 02/742.27.47
SERAING			
			153
S.	PAQUET Serge Rue République Française, 7 - 4100 - SERAING		① 0475/51.33.64
L.	Ecole des Biens Communaux - Rue du Collège, 10 4100 - SERAING		17

SURLEMEZ			
			201
	S.	MASSON Guy Place Zénobe Gramme, 6 bte 1 - 4500 - HUY	
	L.	Complexe Sportif de Modave - Tige de Hestreux 4577 - VIERSET	① 0474/97.64.09
TCHANTCHES			
			233
	S.	LOMBAERTS Jérémie Rue Rémy Damas 107 – 4400 - FLEMALLE	
	L.	Salle Communale des Sport et Culture Rue du Vieux Thier, 12 – 4610 BELLAIRE Derrière le Monument aux Morts	① 0489.24.59.46 ② 04/362.07.02
TRAZEGNIES			
			707
	S.	CONTI Freddy Rue des Goutteaux, 59 - 6180 - COURCELLES	② 071/46.19.33
	L.	Sous-Sol de l'Hôtel de Ville - Place Larsimont 6183 TRAZEGNIES	① 0497/19.90.32
VAL PIERRYS			
			212
	S.	LEHOUCQStéphane Place Saint-Jacques, 24 bte 12 - 4000 - LIEGE	
	L.	Val Pierrys - Place des Etangs, 4 – 4160 VIEN(Anthisnes)	① 0479/81.06.92
XHORIS			
			9
	S.	LIZENChristel Rue du Chantoir 7, 4190 XHORIS	
	L.	Buvette du RCS Xhoris Rue de Comblain 25, 4190 XHORIS (Parking fermé à 22 h)	① 0473/53.42.56

AVENNES	Secrétaire	MOTTARD Francis	francis.mottard@skynet.be
AWAN-AYWAILE	Secrétaire	HAID Sonia	info@awan-decoration.be
BELLAIRE	Joueur	PRIJOT Gisèle	gigietjp@skynet.be
BOUNY	Secrétaire	CAO Julie	ttbouny221@gmail.com
CAROLO	Secrétaire	CAMBIER Thomas	cambier.thomas@hotmail.com
COMBLAIN-TOUR	Secrétaire	DINON Jean-Luc	jeanlucdinon@gmail.com
DIME VILLERS	Secrétaire	ALMER Thierry	thierry.almer@gmail.com
DURBUY	Secrétaire	BOURS Jérôme	boursjerome@gmail.com
FAIRON	Secrétaire	BEDEUR Kevin	kevin_bedeur1988@hotmail.com
FORCHIES	Secrétaire	DEVILLERS Joseph	Tallac92@outlook.com
LES BONS AMIS	Secrétaire	NAGY Mickael	spalesbonsamis2016@gmail.com
LONCIN	Secrétaire	LEYS Benoît	leysbenoit@gmail.com
MELEN	Secrétaire	CARLIER Loïc	ttcmelen@gmail.com
MOMALLE	Trésorier	DORVAL David	daviddorval3@gmail.com
MONS	Secrétaire	CHARLIER Fabrice	fabrice.charlier@ulg.ac.be
PAL. EVERE	Secrétaire	BANG An	evere544@outlook.be
PAL. STEPHANOISE	Secrétaire	WYBOU Nathanaël	secretariat@palettesstephanoise.be
ROLOUX	Secrétaire	TIHON Nicolas	ttcroloux@gmail.com
SANS-SOUCI	Secrétaire	VANDENWIJNGAERT Chantal	c.vandenwijngaert@skynet.be
SERAING TT	Secrétaire	PAQUET Serge	paquet.serge65@gmail.com
SURLEMEZ	Secrétaire	MASSON Guy	mgsurlemez2@gmail.com
TCHANTCHES	Secrétaire	LOMBAERTS Jérémie	lombaertsjeremy@hotmail.com
TRAZEGNIES	Secrétaire	CONTI Freddy	contifreddy@hotmail.com
VAL PIERRYS	Secrétaire	LEHOUCQ Stéphane	pingvalpierrys@gmail.com
XHORIS	Secrétaire	LIZEN Christel	lizenchristel@gmail.com

AVENNES	A	Samedi	20H00
AWAN - AYWAILLE	A	Vendredi	20H00
BELLAIRE	A	Vendredi	20H00
BOUNY	A	Vendredi	20H00
CAROLO	A	Vendredi	20H00
COMBLAIN	A	Samedi	19h30
DIME VILLERS	A	Vendredi	20H00
DURBUY	A	Vendredi	20H00
FAIRON	A	Vendredi	20H00
FORCHIES	A	Vendredi	20H00
LES BONS AMIS	A	Vendredi	20H00
LONCIN	A	Samedi	19H30
MELEN	A - B	Vendredi	20H00
MOMALLE	A	Vendredi	20H00
	B	Vendredi	20H00
MONS	A - B	Vendredi	20H00
NONCEVEUX	A	Vendredi	20H00
PAL. EVERE	A	Samedi	16H00
PAL. STEPHANOISE	A - B - C	Vendredi	20H00
ROLOUX	A	Vendredi	20H00
	B	Samedi	20H00
SANS SOUCI	A	Vendredi	20H00
SERAING TT	A - B	Vendredi	20H00
SURLEMEZ	A	Vendredi	20H00
TCHANTCHES	A	Vendredi	20H00
TRAZEGNIES	A - B	Vendredi	20H00
	C - D	Samedi	20H00
VAL PIERRYS	A	Samedi	20H00
XHORIS	A	Vendredi	20H00

Réglementation des montées et descentes en Fédérales

Honneur :

Les 3 derniers descendent en 1° Fédérale.

1° Fédérale :

Les 3 premiers montent en Honneur

Les 3 derniers descendent en Régionale.

Régionale :

Les 3 premiers montent en 1° Fédérale

Les 3 derniers descendent en 1° Provinciale.

Nous nous réservons le droit de modifier
en fonction des circonstances.

DIVISION HONNEUR

14/09/24	1	11/01/25	21/09/24	2	18/01/25	28/09/24	3	25/01/25
FORCHIES A	-	PAL. STEPHANOISE A	AWAN-AYWAILLE A	-	FORCHIES A	FORCHIES A	-	TRAZEGNIES B
MOMALLE A	-	MONS A	MONS A	-	TCHANTCHES A	TRAZEGNIES A	-	MONS A
TRAZEGNIES A	-	MELEN A	SURLEMEZ A	-	TRAZEGNIES A	PAL. STEPHANOISE A	-	AWAN-AYWAILLE A
SERAING A	-	TRAZEGNIES B	MELEN A	-	SERAING A	SERAING A	-	SURLEMEZ A
CAROLO A	-	AWAN-AYWAILLE A	TRAZEGNIES B	-	CAROLO A	CAROLO A	-	MELEN A
TCHANTCHES A	-	SURLEMEZ A	PAL. STEPHANOISE A	-	MOMALLE A	TCHANTCHES A	-	MOMALLE A
05/10/24	4	01/02/25	12/10/24	5	08/02/25	19/10/24	6	15/02/25
TRAZEGNIES B	-	AWAN-AYWAILLE A	PAL. STEPHANOISE A	-	TRAZEGNIES B	MELEN A	-	TRAZEGNIES B
MONS A	-	SERAING A	CAROLO A	-	MONS A	MONS A	-	FORCHIES A
TCHANTCHES A	-	PAL. STEPHANOISE A	TRAZEGNIES A	-	TCHANTCHES A	TCHANTCHES A	-	SERAING A
SURLEMEZ A	-	CAROLO A	FORCHIES A	-	SURLEMEZ A	TRAZEGNIES A	-	PAL. STEPHANOISE A
MELEN A	-	FORCHIES A	AWAN-AYWAILLE A	-	MELEN A	SURLEMEZ A	-	AWAN-AYWAILLE A
MOMALLE A	-	TRAZEGNIES A	SERAING A	-	MOMALLE A	MOMALLE A	-	CAROLO A
09/11/24	7	22/02/25	16/11/24	8	15/03/25	23/11/24	9	22/03/25
PAL. STEPHANOISE A	-	MELEN A	SURLEMEZ A	-	MELEN A	PAL. STEPHANOISE A	-	SURLEMEZ A
AWAN-AYWAILLE A	-	MONS A	MONS A	-	TRAZEGNIES B	MELEN A	-	MONS A
FORCHIES A	-	MOMALLE A	MOMALLE A	-	AWAN-AYWAILLE A	TRAZEGNIES B	-	MOMALLE A
CAROLO A	-	TCHANTCHES A	TCHANTCHES A	-	FORCHIES A	AWAN-AYWAILLE A	-	TCHANTCHES A
SERAING A	-	TRAZEGNIES A	TRAZEGNIES A	-	CAROLO A	FORCHIES A	-	TRAZEGNIES A
TRAZEGNIES B	-	SURLEMEZ A	SERAING A	-	PAL. STEPHANOISE A	CAROLO A	-	SERAING A
	30/11/24	10	05/04/25	07/12/24	11		12/04/25	
	CAROLO A	-	PAL. STEPHANOISE A	FORCHIES A	-	CAROLO A		
	MONS A	-	SURLEMEZ A	PAL. STEPHANOISE A	-	MONS A		
	MOMALLE A	-	MELEN A	SURLEMEZ A	-	MOMALLE A		
	TCHANTCHES A	-	TRAZEGNIES B	MELEN A	-	TCHANTCHES A		
	TRAZEGNIES A	-	AWAN-AYWAILLE A	TRAZEGNIES B	-	TRAZEGNIES A		
	SERAING A	-	FORCHIES A	AWAN-AYWAILLE A	-	SERAING A		

DIVISION 1 FEDERALE

14/09/24	1	11/01/25	21/09/24	2	18/01/25	28/09/24	3	25/01/25
PAL. EVERE A	-	PAL. STEPHANOISE B	BELLAIRE A	-	PAL. EVERE A	PAL. EVERE A	-	TRAZEGNIES C
PAL. STEPHANOISE C	-	MONS B	MONS B	-	ROLOUX A	TRAZEGNIES D	-	MONS B
TRAZEGNIES D	-	MELEN B	LONCIN A	-	TRAZEGNIES D	PAL. STEPHANOISE B	-	BELLAIRE A
SANS SOUCI A	-	TRAZEGNIES C	MELEN B	-	SANS SOUCI A	SANS SOUCI A	-	LONCIN A
LES BONS AMIS A	-	BELLAIRE A	TRAZEGNIES C	-	LES BONS AMIS A	LES BONS AMIS A	-	MELEN B
ROLOUX A	-	LONCIN A	PAL. STEPHANOISE B	-	PAL. STEPHANOISE C	ROLOUX A	-	PAL. STEPHANOISE C
05/10/24	4	01/02/25	12/10/24	5	08/02/25	19/10/24	6	15/02/25
TRAZEGNIES C	-	BELLAIRE A	PAL. STEPHANOISE B	-	TRAZEGNIES C	MELEN B	-	TRAZEGNIES C
MONS B	-	SANS SOUCI A	LES BONS AMIS A	-	MONS B	MONS B	-	PAL. EVERE A
ROLOUX A	-	PAL. STEPHANOISE B	TRAZEGNIES D	-	ROLOUX A	ROLOUX A	-	SANS SOUCI A
LONCIN A	-	LES BONS AMIS A	PAL. EVERE A	-	LONCIN A	TRAZEGNIES D	-	PAL. STEPHANOISE B
MELEN B	-	PAL. EVERE A	BELLAIRE A	-	MELEN B	LONCIN A	-	BELLAIRE A
PAL. STEPHANOISE C	-	TRAZEGNIES D	SANS SOUCI A	-	PAL. STEPHANOISE C	PAL. STEPHANOISE C	-	LES BONS AMIS A
09/11/24	7	22/02/25	16/11/24	8	15/03/25	23/11/24	9	22/03/25
PAL. STEPHANOISE B	-	MELEN B	LONCIN A	-	MELEN B	PAL. STEPHANOISE B	-	LONCIN A
BELLAIRE A	-	MONS B	MONS B	-	TRAZEGNIES C	MELEN B	-	MONS B
PAL. EVERE A	-	PAL. STEPHANOISE C	PAL. STEPHANOISE C	-	BELLAIRE A	TRAZEGNIES C	-	PAL. STEPHANOISE C
LES BONS AMIS A	-	ROLOUX A	ROLOUX A	-	PAL. EVERE A	BELLAIRE A	-	ROLOUX A
SANS SOUCI A	-	TRAZEGNIES D	TRAZEGNIES D	-	LES BONS AMIS A	PAL. EVERE A	-	TRAZEGNIES D
TRAZEGNIES C	-	LONCIN A	SANS SOUCI A	-	PAL. STEPHANOISE B	LES BONS AMIS A	-	SANS SOUCI A
30/11/24	10	05/04/25	07/12/24	11	12/04/25			
LES BONS AMIS A	-	PAL. STEPHANOISE B	PAL. EVERE A	-	LES BONS AMIS A			
MONS B	-	LONCIN A	PAL. STEPHANOISE B	-	MONS B			
PAL. STEPHANOISE C	-	MELEN B	LONCIN A	-	PAL. STEPHANOISE C			
ROLOUX A	-	TRAZEGNIES C	MELEN B	-	ROLOUX A			
TRAZEGNIES D	-	BELLAIRE A	TRAZEGNIES C	-	TRAZEGNIES D			
SANS SOUCI A	-	PAL. EVERE A	BELLAIRE A	-	SANS SOUCI A			

REGIONALE

14/09/24	1	11/01/25	21/09/24	2	18/01/25	28/09/24	3	25/01/25
DURBUY A	-	BOUNY A		COMBLAIN-TOUR A	-	DURBUY A		VAL PIERRYS A
MOMALLE B	-	DIME VILLERS A		DIME VILLERS A	-	XHORIS A		DIME VILLERS A
AVENNES A	-	ROLOUX B		NONCEVEUX A	-	AVENNES A		COMBLAIN-TOUR A
SERAING B	-	VAL PIERRYS A		ROLOUX B	-	SERAING B		NONCEVEUX A
FAIRON A	-	COMBLAIN-TOUR A		VAL PIERRYS A	-	FAIRON A		ROLOUX B
XHORIS A	-	NONCEVEUX A		BOUNY A	-	MOMALLE B		MOMALLE B
05/10/24	4	01/02/25	12/10/24	5	08/02/25	19/10/24	6	15/02/25
VAL PIERRYS A	-	COMBLAIN-TOUR A		BOUNY A	-	VAL PIERRYS A		VAL PIERRYS A
DIME VILLERS A	-	SERAING B		FAIRON A	-	DIME VILLERS A		DURBUY A
XHORIS A	-	BOUNY A		AVENNES A	-	XHORIS A		SERAING B
NONCEVEUX A	-	FAIRON A		DURBUY A	-	NONCEVEUX A		AVENNES A
ROLOUX B	-	DURBUY A		COMBLAIN-TOUR A	-	ROLOUX B		NONCEVEUX A
MOMALLE B	-	AVENNES A		SERAING B	-	MOMALLE B		COMBLAIN-TOUR A
09/11/24	7	22/02/25	16/11/24	8	15/03/25	23/11/24	9	22/03/25
BOUNY A	-	ROLOUX B		NONCEVEUX A	-	ROLOUX B		NONCEVEUX A
COMBLAIN-TOUR A	-	DIME VILLERS A		DIME VILLERS A	-	VAL PIERRYS A		ROLOUX B
DURBUY A	-	MOMALLE B		MOMALLE B	-	COMBLAIN-TOUR A		DIME VILLERS A
FAIRON A	-	XHORIS A		XHORIS A	-	DURBUY A		VAL PIERRYS A
SERAING B	-	AVENNES A		AVENNES A	-	FAIRON A		MOMALLE B
VAL PIERRYS A	-	NONCEVEUX A		SERAING B	-	BOUNY A		XHORIS A
30/11/24	10	05/04/25	07/12/24	11	12/04/25			
FAIRON A	-	BOUNY A		DURBUY A	-	FAIRON A		
DIME VILLERS A	-	NONCEVEUX A		BOUNY A	-	DIME VILLERS A		
MOMALLE B	-	ROLOUX B		NONCEVEUX A	-	MOMALLE B		
XHORIS A	-	VAL PIERRYS A		ROLOUX B	-	XHORIS A		
AVENNES A	-	COMBLAIN-TOUR A		VAL PIERRYS A	-	AVENNES A		
SERAING B	-	DURBUY A		COMBLAIN-TOUR A	-	SERAING B		

Comité Exécutif Provincial de LIEGE

PRESIDENTE

DEQUINZE Aline

Rue de Flémalle-Grande, n° 23A
0496/31.66.40

4400 FLEMALLE
aline.de15@hotmail.com

PRESIDENT D'HONNEUR

CUVELIER Jean-Marie

Av. du Chêne Madame, n° 14 0498/41.30.69 4121 NEUPRE

jeanmarie.cuvelier.be@gmail.com

SECRETAIRE

FIVET Eric

Rue des Vignerons, n°12
0472/86.12.08

4400 FLEMALLE
frottbf.liege@gmail.com

TRESORIER

GROSJEAN Francis

Rue des Crétales, n° 9
0488/95.44.91

4180 HAMOIR
francisgrosjean7@gmail.com

Compte bancaire : CRELAN F.R.O.T.T.B.F. Liège IBAN : BE32 8601 0181 3202 BIC : SPAABE22

MEMBRES

DAL PIVA Fabian

Rue de la Mutualité n° 10 0486/33.00.59

4030 GRIVEGNEE
fagrou@hotmail.com

DAMHAUT Mikaël

Au Clocher n° 9 B
0474/86.26.63

4190 FERRIERES
mikamarie manu@hotmail.be

DENIS Guy

Rue Salèwe, n° 19 0495/49.71.27

4102 OUGREE
guydenis39@gmail.com

DERESTEAU Olivier

Chemin du vicinal, n° 4A 0496/43.35.47

4190 FERRIERES
olivierderestea u@skynet.be

LEYS Benoît

Quai de Rome, n° 107 0498/53.14.96

4000 LIEGE
leysbenoit@gmail.com

PAQUET Serge

Rue République Française, n° 7
0475/51.33.64

4100 SERAING
paquet.s@skynet.be

Communication des Résultats

Ils doivent être ENCODES pour le **DIMANCHE 12H Maximum** sur le site : www.frottbf.org

Personne contact en cas de problème :

FIVET Eric	GSM	0472 / 86.12.08	frottbf.liege@gmail.com
------------	-----	-----------------	--

ADDENDA LIEGE 2024-2025

Aux Règlements Généraux et Sportifs de la F.R.O.T.T.B.F.

1 – Cotisation

- Affiliation du joueur : **40€/ assuré : 30€**
- Affiliation d'une équipe en championnat : **10€**
- Affiliation d'une équipe en vétérans : **10€**
- Carnet de feuille de match : **10€**
- Abonnement au journal officiel : Mail : **5€**
- Inscription en tournoi ; Toutes les séries : **2,5€**

2 – Heures des rencontres

Toutes les rencontres de championnat doivent se dérouler aux dates et heures prévues au calendrier officiel. Le jour officiel de championnat est fixé au samedi à 19H, fixe pour les visités, 1 quatrième joueur à 1 heure pour arriver.

Toute équipe jouissant d'une dérogation de jour et/ou d'heure devra être présente à son local à l'heure exacte stipulée ; en déplacement, elle devra respecter l'heure à 30 minutes près.

Est Déclarée perdante par forfait, l'équipe : **Voir règlement sportif F.R.O.T.T.B.F**

3 – Challenge de régularité

Le classement final sera établi en considérant le nombre de tournois organisés.

4 – Coupe

Le début des rencontres est fixé au samedi 19h, sauf dérogation.

Le tirage au sort exécuté par le Comité Provincial.

Tout match forfait sera sanctionné par l'amende provinciale.

5 – Remise de matchs

Voir règlement sportif F.R.O.T.T.B.F.

6 – Feuille d'arbitrage

Chaque erreur ou oubli entraîne une amende de 5€

Chaque feuille de match non rentrée dans les délais

(Pour le dimanche 12h00 qui suit la rencontre de championnat), se verra sanctionné d'une amende administrative de **10€ / par feuille et par semaine**.

7 – Championnat

La dernière Division est exclusivement réservée à des joueurs Non Classés (NC ; il est toutefois autorisé d'aligner 1 seul joueur ou joueuse d'un classement F2. (Dernière équipe) Et à l'exception des joueurs qui changeraient de classement à la mi saison.

Toute transgression à cette règle entraînera la perte de la rencontre pour l'équipe fautive.

La méconnaissance du classement exact d'un joueur ne peut être invoquée comme excuse.

CALENDRIER de Liège 2024-2025

DATES		LIEUX
Dim. 22/09/2024	Tournoi Provincial (A/B) « Waremme »	WAREMME
Dim. 06/10/2024	Tournoi Provincial (A/B) « Seraing »	SERAING
Dim. 13/10/2024	ELECTIONS communales	
Dim. 20/10/2024	Tournoi Provincial (A/B) « Loncin »	BLEGNY
Dim. 10/11/2024	Tournoi Provincial (A/B) « Bouny »	BLEGNY
Dim. 17/11/2024	Tournoi Fédéral Hainaut-Namur	HAINAUT - LOBBES
Dim. 01/12/2024	Tournoi Fédéral Liège	AVENNES
Sam. 04/01/2025	Assemblée des secrétaires des Clubs	TCHANTCHES
Dim. 19/01/2025	Tournoi Provincial (A/B) « Melen »	SOUMAGNE
Dim. ??/01/2025	Tournoi Fédéral Brabant	
Sam. 03/02/2025	Assemblée Générale Fédérale Clubs	LIEGE - BOUNY
Dim. 02/02/2025	Tournoi Provincial « TELEVIE » (A/B)	SERAING
Dim. 09/02/2025	Championnats Provinciaux Simples	
Dim. 16/02/2025	Préparatoire Doubles	SERAING
Dim. 23/02/2025	Championnats Provinciaux Doubles	
Dim. 09/03/2025	Fédéral Simple + A	BRABANT
Dim. 16/03/2025	Fédéral Doubles	HAINAUT - LOBBES
Dim. 23/03/2025	Tournoi Provincial (A/B) « Waremme »	WAREMME
Dim. 06/04/2025	Coupes Provinciales	
Dim. 13/04/2025	Chalenge Vétérans Dykmans	SERAING
26 - 27/04/2025	Seloncourt	FRANCE
Dim. 04/05/2025	Coupes Fédérales	LIEGE ?
Sam. 10/05/2025	Inter-Divisions Fédérales	HAINAUT - LOBBES
Ven. 16/05/2025	Assemblée de fin de saison	P'TIT CIPLET

INSCRIPTIONS EN TOURNOIS

Les inscriptions doivent parvenir pour **le jeudi 21h00 au plus tard à :**

DEQUINZE Aline : Rue de Flémalle-Grande, 23A ~ 4400 Flémalle
0496/31.66.40

Adresse mail : frottbfliegetournoi@gmail.com

HORAIRE TOURNOIS

Tournoi Fédéraux & Série A : 12 Tables minimum

La série A open est ouverte aux joueurs classés C, B et A

La série Open Handicap est ouverte à tous

		Coût Inscription
		Fédéral
09h00	Séries d'âge (Min. – Cad. – Jun.)	2,50€
10h00	Série F	2,50€
11h15	Série NC	2,50€
12h30	Dames (NC => A) - Vétérans	2,50€
13h30	Série D - A open	2,50€
15h00	Série E – Série C	2,50€
16h00	Série A/B	2,50€
17h00	Open Handicap	2,50€

Tournoi « TELEVIE »

09h00	Séries d'âge (Min. – Cad. – Jun.)	2,50€
10h00	Série F	2,50€
11h15	NC	2,50€
12h30	Dames (NC => A) - Vétérans	2,50€
13h30	Série D - A open	2,50€
15h00	Série E – Série C	2,50€
16h00	Série A/B	2,50€
17h00	Open Handicap	2,50€

Tournoi Série C : 8 Tables Minimum

09h00	Séries d'âge	2,50€
10h00	Série F	2,50€
11h15	Séries NC	2,50€
12h30	Dames (NC => A) - Vétérans	2,50€
13h00	Série C open	2,50€
14h30	Série D	2,50€
15h30	Série E – Série C	2,50€
17h00	Open Handicap	2,50€

La série Open Handicap est ouverte à tous

La série C open est ouverte aux joueurs classés E, D et C

Les joueurs peuvent s'inscrire dans 3 séries maximums

Série d'Age

Pré-Minimes	Moins de 10 ans au 01/07/2024
Minimes	Moins de 12 ans au 01/07/2024
Cadets	Moins de 15 ans au 01/07/2024
Juniors	Moins de 18 ans au 01/07/2024
Vétérans / Ainées	Plus de 40 ans au 01/07/2024

NOTE : Les horaires pourraient être modifiés en cours de saison si cela s'avérait nécessaire.

TOURNOIS saison 2024-2025

*** Horaire:** pourrait être modifié pour s'adapter si nécessaire)

*** Inscriptions:** . 3 séries (+ série d'âge)

. Pour le jeudi 21h00 au plus tard, aucun ajout ne sera passé ce délai!

*** Points d'handicap :** en séries d'âge et vétérans (sauf championnats provinciaux et fédéraux)

*** Poules:** . NC et F: si le nombre d'inscrits par série est inférieur ou égal au nombre de tables X3

. Dames et séries d'âge: en fonction du nombre d'inscrits.

***Série A/B:** . Se jouera en 1 tableau (AB) ou 2 tableaux séparés (A et B) en fonction du nombre d'inscrits.

*** Le PERDANT** . il ramène le papier au juge arbitre et retourne à la table pour arbitrer

. Un refus ou "oubli" d'arbitrage sera sanctionné de 2 semaines de suspension.



SECRETAIRES ET LOCAUX DES CLUBS PROVINCIALE LIEGEOISE

ALLIANCE

Secrétaire **Mat. 143**
FIVET – HUBIN Chantal 0489/29.28.55
Rue des Vignerons, 12 - 4400 – FLEMALLE

Local Ecole Communale J.M. Léonard - Rue des Ecoles – FLEMALLE 0489/29.28.55

AVENNES

Secrétaire **Mat. 94**
MOTTARD Francis 019/69.82.93 0476/99.23.40
Rue de Lens Saint-Rémy, 19 – 4260 - BRAIVES

Local Hall des Sports de FALLAIS - Rue de Dreye, 13 B – FALLAIS

AWAN-AYWAILLE

Secrétaire **Mat. 234**
HAID Sonia 0498/24.71.42
Rue sur les Haies, 2 - 4920 - AYWAILLE

Local Ecole communale d'Awan-Aywaille
AWAN – WACOSTET, 7 – 4920 - Awan-Aywaille

BOUNY

Secrétaire **Mat. 221**
CAO Julie 0496/90.57.33
Rue Soxluse, 5 – 4624 - ROMSEE

Local Ecole Communale du Bouny - Rue de Bouny, 81 - ROMSEE

BOVINIA (ex Crisnée)

Mat. 151
Secrétaire LEMME Eric 019/67.83.08 0495/21.95.18
Local Grand Route, 96 - 4367 - CRISNEE
Salle Bovinia
Rue Mignolet, 78A, 4300 Bovenistier

CHENEE

Secrétaire LECAILLON André 0483/07.51.93
Local Avenue des Ormes, 9 - 4000 - LIEGE
Foyer Culturel - Rue de l'Eglise, 1 – CHENEE

COMBLAIN-LA-TOUR

Mat. 12
Secrétaire DINON Jean-Luc 0477/59.55.38
Local Rue de la Foret, 7 - 4100 - SERAING
Salle Talier - Place du Monument, 2 - COMBLAIN-LA-TOUR
1er étage

DIME VILLERS

Mat. 186
Secrétaire ALMER Thierry 0497/70.14.31
Local Rue de Bruxelles, 42 - 4340 - AWANS
Salle du Patronage - Rue Gustave Lemeer, 30
VILLERS-L'EVEQUE
Local vétérans Rue du Ponçay 1 – 4680 – OUPEYE 04/257.72.59

DURBUY

Secrétaire

Mat. 223

Local

BOURS Jérôme
Rue de Barvaux, 65 – 6941 – BOMAL S/O
Salle de la Laiterie - Rue de la Laiterie, 5 - TOHOGNE

0472/99.22.12

FAIRON

Secrétaire

Local

Mat. 11

BEDEUR Kevin
Aux Fontaines 102 -4480 – CLERMONT sous HUY
Salle "Les Amis Réunis" - Rue J. Wauters - FAIRON

0494/58.70.44

GRACE

Secrétaire

Local

Mat. 20

PALMIERI Alain
Rue J. Heusdens, 30 - 4460 - GRACE HOLLOGNE
Ecole Communale Centre
Rue Joseph Heusdens, 24 - 4460 - GRACE-HOLLOGNE

04/246.26.80 0499/35.94.57

LA GLEIZE

Secrétaire

Local

Mat. 168

RAMOS Pédro
Andrimont, 19 – 4987 – LA GLEIZE
Salle Echo des Campagnes
Rue de l'Eglise, 17 – LA GLEIZE

LES RATS DE VERVIERS

Secrétaire

Mat. 231

Local

PIRSON Norbert

0492/85.01.04

Rue Saunerie 3, 4800 VERVIERS

Rue Chapelier 2, 1^{er} étage, 4800 VERVIERS**LINCE**

Secrétaire

Mat. 80

Local

MAILLEUR Jean-Claude

04/382.26.48 0497/85.21.34

Rue d'Ogné, 19 – 4140 - SPRIMONT

Salle Polyvalente Ecole Communale

Rue de l'Enseignement, 5 - LINCE

LONCIN

Secrétaire

Mat. 191

Local

LEYS Benoit

0498/53.14.96

Quai de Rome, 107 – 4000 - LIEGE

Hall des Sports

Rue des Charrons - LONCIN

MELEN

Secrétaire

Mat. 40

Local

CARLIER Loïc

0497/25.60.08

Thier Martin, 137 – 4650 - HERVE

Hall des Sports de Micheroux

Rue sur Le Keyeux, 2 – SOUMAGNE

MOMALLE

Secrétaire

Local

Mat. 114

DORVAL David

0495/63.44.22

Rue Michel Heine, 7 – 4350 - MOMALLE

Salle Marcel Hicter

Place Marcel Hicter – 4350 - MOMALLE

MONS

Secrétaire

Local

Mat. 3

CHARLIER Fabrice

0495/27.67.55

Rue Max Buset, 85- 4400 - FLEMALLE

Gymnase Communal de l'école d'Ivoz

NONCEVEUX

Secrétaire

Local

Mat. 149

ADAN André

0475/43.27.57

Rue Lombry, 17B – 4920 - AYWAILLE

Salle « La Renaissance 2.0 »

Rue de l'Ecole, 9 – 4920 - NONCEVEUX

P'TIT CIPLET

Secrétaire

Local

Mat. 229

DEVOS Véronique

0494/16.61.77

Ruelle Wérihet, 6 - 4260 – VILLE EN HESBAYE

Ecole de Ciplet

0474 / 77.30.92

Rue des Ecoles, 7 – 4260 – CIPLET

RAMIOUL

Secrétaire

Mat. 131

EVEN Nadine

0497/16.55.03

Local

Rue Max Buset, 9 - 4400 - FLEMALLE

Ecole Communale de Ramet

Chaussée de Ramioul, 8 - FLEMALLE (Ramat)

ROLOUX

Secrétaire

Mat. 213

TIHON Nicolas

0494/48.37.60

Local

Rue de l'Eglise, 47 – 4357 - LIMONT

Salle Cercle Joseph Oger

Rue de l'Eglise, 30 – 4347 ROLOUX

0471 /50.58.32

SERAING

Secrétaire

Mat. 153

PAQUET Serge

0475/51.33.64

Local

Rue République Française, 7 - 4100 - SERAING

Ecole des Biens Communaux

Rue du Collège, 10 - SERAING

SURLEMEZ

Secrétaire

Mat. 201

MASSON Guy

0474/97.64.09

Local

Place Zénobe Gramme, 6 Bte 1 - 4500 - HUY

Complexe Sportif de Modave

Tige de Hestreux - VIERSET

TCHANTCHES

Secrétaire

Mat. 233

LOMBAERTS Jérémie
Rue Rémy Damas, 107 – 4400 - FLEMALLE
Salle Communale Sport et Culture
Rue Vieux Thier, 14 – 4160 - BELLAIRE

0489/24.59.46

Local

TILLEUR

Secrétaire

Mat. 37

RIZZO Pietro
Rue Likenne, 35 - 4420 - SAINT-NICOLAS
Ecole Communale - Quai du Halage, 52 - TILLEUR

0470/83.18.87

Local

VAL PIERRY'S

Secrétaire

Mat. 212

LEHOUCQ Stéphane
Place Saint-Jacques, 24 bte 12 - 4000 - LIEGE
Val Pierrys - Place des Etangs, 4 - VIEN (Anthisnes)

0479/81.06.92

Local

VAUX

Secrétaire

Mat. 63

CATHENIS Paul
Rue Joseph Servais, 61 B - 4430 - ANS
Espace sport de Fléron
Avenue de l'Espace sport, 4 – 4620 FLERON

04/263.61.54 0496/30.80.26

Local

WAREMME

Secrétaire

Mat. 79

JASSELETTE Fabien
Rue du Hameau de Crenwick 53, 4257 BERLOZ
Hall Omnisports Rue des Prés 43, 4300 WAREMME 019/32.37.49

0485/02.14.11

Local

36

Adresses Electroniques – Liège 2024-2025

	Club	Contact		Adresse
1	ALLIANCE	Secrétaire	FIVET – HUBIN Chantal	aftt.secretariat@gmail.com
2	AVENNES	Secrétaire	MOTTARD Francis	Francis.mottard@skynet.be
3	AWAN-AYWAILLE	Secrétaire	HAID Sonia	info@awan-decoration.be
4	BOUNY	Secrétaire	CAO Julie	ttbouny221@gmail.com
5	BOVINIA (ex Crisnée)	Secrétaire	LEMME Eric	lemme-feron@hotmail.be
6	CHENEE	Secrétaire	LECAILLON André	andrelecaillon@yahoo.fr
7	COMBLAIN-TOUR	Secrétaire	DINON Jean-Luc	jeanlucdinon@gmail.com
		Président	PHILIPPE André	ppccomblain@gmail.com
8	DIME VILLERS	Secrétaire	ALMER Thierry	thierry.almer@gmail.com
9	DURBUY	secrétaire	BOURS Jérôme	jeromebours@hotmail.com
10	FAIRON	Secrétaire	BEDEUR Kevin	kevin_bedeur1988@hotmail.com
11	GRACE	Secrétaire	PALMIERI Alain	alain_palmieri@hotmail.com
12	LA GLEIZE	Secrétaire	RAMOS Pedro	ramosblaise@hotmail.com

13	LES RATS DE VERVIERS	Secrétaire	PIRSON Norbert	norbert35@hotmail.be
14	LINCE	Secrétaire	MAILLEUR Jean-Claude	jma.b.k.m.55@gmail.com
15	LONCIN	Secrétaire	LEYS Benoît	leysbenoit@gmail.com
		Trésorier	DELMOTTE Freddy	alfred.delmotte@teledisnet.be
16	MELEN	Secrétaire	PIRON Alain	ttcmelen@gmail.com
17	MOMALLE	Secrétaire	DOVAL David	daviddorval3@gmail.com
18	MONS	Secrétaire	CHARLIER Fabrice	fabrice.charlier@ulg.ac.be
19	NONCEVEUX	Secrétaire	ADAM André	dobedemon149@gmail.com
20	P'TIT CIPLET	Secrétaire	DEVOS Véronique	marc.keim@bridgestone.eu
21	RAMIOUL	secrétaire	EVENE Nadine	nadine.even@outlook.com
22	ROLOUX	Secrétaire	TIHON Nicolas	ttcrolox@gmail.com
23	SERAING TT	Secrétaire	PAQUET Serge	paquet.serge65@gmail.com
24	TCHANTCHES	Secrétaire	LOMBAERTS Jérémie	lombaertsjeremy@hotmail.com
25	TILLEUR	Secrétaire	RIZZO Pietro	pietro.rizzo@skynet.be
26	VAL PIERRYS	Secrétaire	LEHOUCQ Stéphane	pingvalpierrys@gmail.com
27	VAUX	Secrétaire	CATHENIS Paul	cathenispaul@gmail.com
28	WAREMME	Secrétaire	JASSELETTE Fabien	secretaire@uwtt.be

DEROGATIONS PROVINCIALE LIEGEOISE - 2024-2025

1	ALLIANCE	A - B - C - D	Vendredi	20H00
2	AVENNES	Toutes Equipes	Samedi	20H00
3	AWAN - AYWAILLE	B - C - D	Vendredi	20H00
4	BOUNY	B - C - E	Vendredi	20H00
		D	Samedi	13H00
		F	Samedi	19H30
5	BOVINIA (ex Crisnée)	A - B	Vendredi	20H00
6	CHENEE	A - C	Vendredi	20H00
		B - D	Samedi	20H00
7	COMBLAIN-TOUR	B - D	Vendredi	20H00
		C	Samedi	19H30
8	DIME VILLERS	Toutes Equipes	Vendredi	20H00
9	DURBUY	Toutes Equipes	Vendredi	20H00
10	FAIRON	Toutes Equipes	Vendredi	20H00
11	GRACE	A - B	Samedi	20H00
12	LA GLEIZE	A	Vendredi	20H00
		B	Samedi	10H00
13	Les Rats VERVIERS	A	Vendredi	20H00
14	LINCE	A - B - C	Vendredi	19H30

15	LONCIN	Toutes Equipes	Samedi	19H30
16	MELEN	C - D - E - F	Samedi	19H00
17	MOMALLE	C - D - E - F	Vendredi	19H30
18	MONS	C - D	Vendredi	20H00
19	NONCEVEUX	B - C -D	Vendredi	20H00
20	PETIT CIPLET	A - C	Vendredi	20H00
		E	Samedi	15H00
		B - D	Samedi	19H00
21	RAMIOUL	A	Samedi	19H00
22	ROLOUX	C	Vendredi	20 H.00
		E - F	Samedi	10H00
		D	Samedi	20H00
23	SERAING TT	C	Vendredi	20H00
		D - E - F	Samedi	17 H.00
24	TCHANTCHES	B	Vendredi	20 H.00
25	VILLEUR	A - B	Vendredi	20H00
26	VAL PIERRYS	B	Samedi	20 H.00
27	VAUX	Toutes Equipes	Samedi	19H00
28	WAREMME	Toutes Equipes	Samedi	19H00

DIVISION 1 PROVINCIALE

14/09/24	1	11/01/25	21/09/24	2	18/01/25	28/09/24	3	25/01/25
MONS C	-	BOVINIA (ex Crisnée) A	AWAN-AYWAILLE B	-	MONS C	MONS C	-	VAUX A
ALLIANCE A	-	WAREMME A	WAREMME A	-	TCHANTCHES B	AVENNES B	-	WAREMME A
AVENNES B	-	TILLEUR A	LONCIN B	-	AVENNES B	BOVINIA (ex Crisnée) A	-	AWAN-AYWAILLE B
SERAING C	-	VAUX A	TILLEUR A	-	SERAING C	SERAING C	-	LONCIN B
LINCE A	-	AWAN-AYWAILLE B	VAUX A	-	LINCE A	LINCE A	-	TILLEUR A
TCHANTCHES B	-	LONCIN B	BOVINIA (ex Crisnée) A	-	ALLIANCE A	TCHANTCHES B	-	ALLIANCE A
05/10/24	4	01/02/25	12/10/24	5	08/02/25	19/10/24	6	15/02/25
VAUX A	-	AWAN-AYWAILLE B	BOVINIA (ex Crisnée) A	-	VAUX A	TILLEUR A	-	VAUX A
WAREMME A	-	SERAING C	LINCE A	-	WAREMME A	WAREMME A	-	MONS C
TCHANTCHES B	-	BOVINIA (ex Crisnée) A	AVENNES B	-	TCHANTCHES B	TCHANTCHES B	-	SERAING C
LONCIN B	-	LINCE A	MONS C	-	LONCIN B	AVENNES B	-	BOVINIA (ex Crisnée) A
TILLEUR A	-	MONS C	AWAN-AYWAILLE B	-	TILLEUR A	LONCIN B	-	AWAN-AYWAILLE B
ALLIANCE A	-	AVENNES B	SERAING C	-	ALLIANCE A	ALLIANCE A	-	LINCE A
09/11/24	7	22/02/25	16/11/24	8	15/03/25	23/11/24	9	22/03/25
BOVINIA (ex Crisnée) A	-	TILLEUR A	LONCIN B	-	TILLEUR A	BOVINIA (ex Crisnée) A	-	LONCIN B
AWAN-AYWAILLE B	-	WAREMME A	WAREMME A	-	VAUX A	TILLEUR A	-	WAREMME A
MONS C	-	ALLIANCE A	ALLIANCE A	-	AWAN-AYWAILLE B	VAUX A	-	ALLIANCE A
LINCE A	-	TCHANTCHES B	TCHANTCHES B	-	MONS C	AWAN-AYWAILLE B	-	TCHANTCHES B
SERAING C	-	AVENNES B	AVENNES B	-	LINCE A	MONS C	-	AVENNES B
VAUX A	-	LONCIN B	SERAING C	-	BOVINIA (ex Crisnée) A	LINCE A	-	SERAING C
30/11/24	10	05/04/25	07/12/24	11	12/04/25			
LINCE A	-	BOVINIA (ex Crisnée) A	MONS C	-	LINCE A			
WAREMME A	-	LONCIN B	BOVINIA (ex Crisnée) A	-	WAREMME A			
ALLIANCE A	-	TILLEUR A	LONCIN B	-	ALLIANCE A			
TCHANTCHES B	-	VAUX A	TILLEUR A	-	TCHANTCHES B			
AVENNES B	-	AWAN-AYWAILLE B	VAUX A	-	AVENNES B			
SERAING C	-	MONS C	AWAN-AYWAILLE B	-	SERAING C			

DIVISION 2 PROVINCIALE

14/09/24	1	11/01/25	21/09/24	2	18/01/25	28/09/24	3	25/01/25
GRACE A	-	BOUNY B	ROLOUX C	-	GRACE A	GRACE A	-	VAUX B
MOMALLE C	-	WAREMME B	WAREMME B	-	LA GLEIZE A	CHENEE A	-	WAREMME B
CHENEE A	-	MELEN C	PTIT CIPLETA	-	CHENEE A	BOUNY B	-	ROLOUX C
TILLEUR B	-	VAUX B	MELEN C	-	TILLEUR B	TILLEUR B	-	PTIT CIPLETA
LINCE B	-	ROLOUX C	VAUX B	-	LINCE B	LINCE B	-	MELEN C
LA GLEIZE A	-	PTIT CIPLETA	BOUNY B	-	MOMALLE C	LA GLEIZE A	-	MOMALLE C
05/10/24	4	01/02/25	12/10/24	5	08/02/25	19/10/24	6	15/02/25
VAUX B	-	ROLOUX C	BOUNY B	-	VAUX B	MELEN C	-	VAUX B
WAREMME B	-	TILLEUR B	LINCE B	-	WAREMME B	WAREMME B	-	GRACE A
LA GLEIZE A	-	BOUNY B	CHENEE A	-	LA GLEIZE A	LA GLEIZE A	-	TILLEUR B
PTIT CIPLETA	-	LINCE B	GRACE A	-	PTIT CIPLETA	CHENEE A	-	BOUNY B
MELEN C	-	GRACE A	ROLOUX C	-	MELEN C	PTIT CIPLETA	-	ROLOUX C
MOMALLE C	-	CHENEE A	TILLEUR B	-	MOMALLE C	MOMALLE C	-	LINCE B
09/11/24	7	22/02/25	16/11/24	8	15/03/25	23/11/24	9	22/03/25
BOUNY B	-	MELEN C	PTIT CIPLETA	-	MELEN C	BOUNY B	-	PTIT CIPLETA
ROLOUX C	-	WAREMME B	WAREMME B	-	VAUX B	MELEN C	-	WAREMME B
GRACE A	-	MOMALLE C	MOMALLE C	-	ROLOUX C	VAUX B	-	MOMALLE C
LINCE B	-	LA GLEIZE A	LA GLEIZE A	-	GRACE A	ROLOUX C	-	LA GLEIZE A
TILLEUR B	-	CHENEE A	CHENEE A	-	LINCE B	GRACE A	-	CHENEE A
VAUX B	-	PTIT CIPLETA	TILLEUR B	-	BOUNY B	LINCE B	-	TILLEUR B
30/11/24	10	05/04/25	07/12/24	11	12/04/25			
LINCE B	-	BOUNY B	GRACE A	-	LINCE B			
WAREMME B	-	PTIT CIPLETA	BOUNY B	-	WAREMME B			
MOMALLE C	-	MELEN C	PTIT CIPLETA	-	MOMALLE C			
LA GLEIZE A	-	VAUX B	MELEN C	-	LA GLEIZE A			
CHENEE A	-	ROLOUX C	VAUX B	-	CHENEE A			
TILLEUR B	-	GRACE A	ROLOUX C	-	TILLEUR B			

DIVISION 3 PROVINCIALE

14/09/24	1	11/01/25	21/09/24	2	18/01/25	28/09/24	3	25/01/25
	<u>MONS D</u>	-	<u>ALLIANCE B</u>		<u>MONS D</u>		<u>VAUX C</u>	
	<u>BOUNY C</u>	-	<u>WAREMME C</u>		<u>BYE A</u>		<u>WAREMME C</u>	
	<u>AVENNES C</u>	-	<u>FAIRON B</u>		<u>AVENNES C</u>		<u>ALLIANCE B</u>	
	<u>SERAING D</u>	-	<u>VAUX C</u>		<u>SERAING D</u>		<u>COMBLAIN-TOUR B</u>	
	<u>NONCEVEUX B</u>	-	<u>COMBLAIN-TOUR B</u>		<u>NONCEVEUX B</u>		<u>NONCEVEUX B</u>	
	<u>BYE A</u>	-	<u>LONCIN C</u>		<u>BOUNY C</u>		<u>FAIRON B</u>	
05/10/24	4	01/02/25	12/10/24	5	08/02/25	19/10/24	6	15/02/25
	<u>VAUX C</u>	-	<u>COMBLAIN-TOUR B</u>		<u>VAUX C</u>		<u>VAUX C</u>	
	<u>WAREMME C</u>	-	<u>SERAING D</u>		<u>WAREMME C</u>		<u>MONS D</u>	
	<u>BYE A</u>	-	<u>ALLIANCE B</u>		<u>BYE A</u>		<u>SERAING D</u>	
	<u>LONCIN C</u>	-	<u>NONCEVEUX B</u>		<u>LONCIN C</u>		<u>ALLIANCE B</u>	
	<u>FAIRON B</u>	-	<u>MONS D</u>		<u>FAIRON B</u>		<u>COMBLAIN-TOUR B</u>	
	<u>BOUNY C</u>	-	<u>AVENNES C</u>		<u>BOUNY C</u>		<u>NONCEVEUX B</u>	
09/11/24	7	22/02/25	16/11/24	8	15/03/25	23/11/24	9	22/03/25
	<u>ALLIANCE B</u>	-	<u>FAIRON B</u>		<u>FAIRON B</u>		<u>ALLIANCE B</u>	
	<u>COMBLAIN-TOUR B</u>	-	<u>WAREMME C</u>		<u>VAUX C</u>		<u>FAIRON B</u>	
	<u>MONS D</u>	-	<u>BOUNY C</u>		<u>COMBLAIN-TOUR B</u>		<u>VAUX C</u>	
	<u>NONCEVEUX B</u>	-	<u>BYE A</u>		<u>MONS D</u>		<u>COMBLAIN-TOUR B</u>	
	<u>SERAING D</u>	-	<u>AVENNES C</u>		<u>NONCEVEUX B</u>		<u>MONS D</u>	
	<u>VAUX C</u>	-	<u>LONCIN C</u>		<u>ALLIANCE B</u>		<u>NONCEVEUX B</u>	
30/11/24	10	05/04/25	07/12/24	11	12/04/25			
	<u>NONCEVEUX B</u>	-	<u>ALLIANCE B</u>		<u>MONS D</u>		<u>NONCEVEUX B</u>	
	<u>WAREMME C</u>	-	<u>LONCIN C</u>		<u>ALLIANCE B</u>		<u>WAREMME C</u>	
	<u>BOUNY C</u>	-	<u>FAIRON B</u>		<u>LONCIN C</u>		<u>BOUNY C</u>	
	<u>BYE A</u>	-	<u>VAUX C</u>		<u>FAIRON B</u>		<u>BYE A</u>	
	<u>AVENNES C</u>	-	<u>COMBLAIN-TOUR B</u>		<u>VAUX C</u>		<u>AVENNES C</u>	
	<u>SERAING D</u>	-	<u>MONS D</u>		<u>COMBLAIN-TOUR B</u>		<u>SERAING D</u>	

DIVISION 4 PROVINCIALE

14/09/24	1	11/01/25	21/09/24	2	18/01/25	28/09/24	3	25/01/25
DURBUY B	-	BYE A	VAL PIERRYS B	-	DURBUY B	DURBUY B	-	VAUX D
LA GLEIZE B	-	DIME VILLERS B	DIME VILLERS B	-	P'TIT CIPLET B	AVENNES D	-	DIME VILLERS B
AVENNES D	-	MELEN D	LONGIN D	-	AVENNES D	BYE A	-	VAL PIERRYS B
CHENEE B	-	VAUX D	MELEN D	-	CHENEE B	CHENEE B	-	LONGIN D
BOUNY D	-	VAL PIERRYS B	VAUX D	-	BOUNY D	BOUNY D	-	MELEN D
P'TIT CIPLET B	-	LONGIN D	BYE A	-	LA GLEIZE B	P'TIT CIPLET B	-	LA GLEIZE B
05/10/24	4	01/02/25	12/10/24	5	08/02/25	19/10/24	6	15/02/25
VAUX D	-	VAL PIERRYS B	BYE A	-	VAUX D	MELEN D	-	VAUX D
DIME VILLERS B	-	CHENEE B	BOUNY D	-	DIME VILLERS B	DIME VILLERS B	-	DURBUY B
P'TIT CIPLET B	-	BYE A	AVENNES D	-	P'TIT CIPLET B	P'TIT CIPLET B	-	CHENEE B
LONGIN D	-	BOUNY D	DURBUY B	-	LONGIN D	AVENNES D	-	BYE A
MELEN D	-	DURBUY B	VAL PIERRYS B	-	MELEN D	LONGIN D	-	VAL PIERRYS B
LA GLEIZE B	-	AVENNES D	CHENEE B	-	LA GLEIZE B	LA GLEIZE B	-	BOUNY D
09/11/24	7	22/02/25	16/11/24	8	15/03/25	23/11/24	9	22/03/25
BYE A	-	MELEN D	LONGIN D	-	MELEN D	BYE A	-	LONGIN D
VAL PIERRYS B	-	DIME VILLERS B	DIME VILLERS B	-	VAUX D	MELEN D	-	DIME VILLERS B
DURBUY B	-	LA GLEIZE B	LA GLEIZE B	-	VAL PIERRYS B	VAUX D	-	LA GLEIZE B
BOUNY D	-	P'TIT CIPLET B	P'TIT CIPLET B	-	DURBUY B	VAL PIERRYS B	-	P'TIT CIPLET B
CHENEE B	-	AVENNES D	AVENNES D	-	BOUNY D	DURBUY B	-	AVENNES D
VAUX D	-	LONGIN D	CHENEE B	-	BYE A	BOUNY D	-	CHENEE B
30/11/24	10	05/04/25	07/12/24	11	12/04/25			
BOUNY D	-	BYE A	DURBUY B	-	BOUNY D			
DIME VILLERS B	-	LONGIN D	BYE A	-	DIME VILLERS B			
LA GLEIZE B	-	MELEN D	LONGIN D	-	LA GLEIZE B			
P'TIT CIPLET B	-	VAUX D	MELEN D	-	P'TIT CIPLET B			
AVENNES D	-	VAL PIERRYS B	VAUX D	-	AVENNES D			
CHENEE B	-	DURBUY B	VAL PIERRYS B	-	CHENEE B			

DIVISION 5 PROVINCIALE

14/09/24	1	11/01/25	21/09/24	2	18/01/25	28/09/24	3	25/01/25
DURBUY C	-	MOMALLE D	BOVINIA (ex Crisnée) B	-	DURBUY C	DURBUY C	-	BYE A
RAMIOUL A	-	WAREMME D	WAREMME D	-	AWAN-AYWAILLE C	CHENEE C	-	WAREMME D
CHENEE C	-	FAIRON C	LONCIN E	-	CHENEE C	MOMALLE D	-	BOVINIA (ex Crisnée) B
SERAING E	-	BYE A	FAIRON C	-	SERAING E	SERAING E	-	LONCIN E
LINCE C	-	BOVINIA (ex Crisnée) B	BYE A	-	LINCE C	LINCE C	-	FAIRON C
AWAN-AYWAILLE C	-	LONCIN E	MOMALLE D	-	RAMIOUL A	AWAN-AYWAILLE C	-	RAMIOUL A
05/10/24	4	01/02/25	12/10/24	5	08/02/25	19/10/24	6	15/02/25
BYE A	-	BOVINIA (ex Crisnée) B	MOMALLE D	-	BYE A	FAIRON C	-	BYE A
WAREMME D	-	SERAING E	LINCE C	-	WAREMME D	WAREMME D	-	DURBUY C
AWAN-AYWAILLE C	-	MOMALLE D	CHENEE C	-	AWAN-AYWAILLE C	AWAN-AYWAILLE C	-	SERAING E
LONCIN E	-	LINCE C	DURBUY C	-	LONCIN E	CHENEE C	-	MOMALLE D
FAIRON C	-	DURBUY C	BOVINIA (ex Crisnée) B	-	FAIRON C	LONCIN E	-	BOVINIA (ex Crisnée) B
RAMIOUL A	-	CHENEE C	SERAING E	-	RAMIOUL A	RAMIOUL A	-	LINCE C
09/11/24	7	22/02/25	16/11/24	8	15/03/25	23/11/24	9	22/03/25
MOMALLE D	-	FAIRON C	LONCIN E	-	FAIRON C	MOMALLE D	-	LONCIN E
BOVINIA (ex Crisnée) B	-	WAREMME D	WAREMME D	-	BYE A	FAIRON C	-	WAREMME D
DURBUY C	-	RAMIOUL A	RAMIOUL A	-	BOVINIA (ex Crisnée) B	BYE A	-	RAMIOUL A
LINCE C	-	AWAN-AYWAILLE C	AWAN-AYWAILLE C	-	DURBUY C	BOVINIA (ex Crisnée) B	-	AWAN-AYWAILLE C
SERAING E	-	CHENEE C	CHENEE C	-	LINCE C	DURBUY C	-	CHENEE C
BYE A	-	LONCIN E	SERAING E	-	MOMALLE D	LINCE C	-	SERAING E
30/11/24	10	05/04/25	07/12/24	11	12/04/25			
	LINCE C	-	MOMALLE D	DURBUY C	-	LINCE C		
	WAREMME D	-	LONCIN E	MOMALLE D	-	WAREMME D		
	RAMIOUL A	-	FAIRON C	LONCIN E	-	RAMIOUL A		
	AWAN-AYWAILLE C	-	BYE A	FAIRON C	-	AWAN-AYWAILLE C		
	CHENEE C	-	BOVINIA (ex Crisnée) B	BYE A	-	CHENEE C		
	SERAING E	-	DURBUY C	BOVINIA (ex Crisnée) B	-	SERAING E		

DIVISION 6 PROVINCIALE

14/09/24	1	11/01/25	21/09/24	2	18/01/25	28/09/24	3	25/01/25
GRACE B	-	MOMALLE E	COMBLAIN-TOUR C	-	GRACE B	GRACE B	-	BYE A
ALLIANCE C	-	WAREMME E	WAREMME E	-	AWAN-AYWAILLE D	LES RATS DE VERVIERS A	-	WAREMME E
LES RATS DE VERVIERS A	-	P'TIT CIPLET C	NONCEVEUX C	-	LES RATS DE VERVIERS A	MOMALLE E	-	COMBLAIN-TOUR C
ROLOUX D	-	BYE A	P'TIT CIPLET C	-	ROLOUX D	ROLOUX D	-	NONCEVEUX C
FAIRON D	-	COMBLAIN-TOUR C	BYE A	-	FAIRON D	FAIRON D	-	P'TIT CIPLET C
AWAN-AYWAILLE D	-	NONCEVEUX C	MOMALLE E	-	ALLIANCE C	AWAN-AYWAILLE D	-	ALLIANCE C
05/10/24	4	01/02/25	12/10/24	5	08/02/25	19/10/24	6	15/02/25
BYE A	-	COMBLAIN-TOUR C	MOMALLE E	-	BYE A	P'TIT CIPLET C	-	BYE A
WAREMME E	-	ROLOUX D	FAIRON D	-	WAREMME E	WAREMME E	-	GRACE B
AWAN-AYWAILLE D	-	MOMALLE E	LES RATS DE VERVIERS A	-	AWAN-AYWAILLE D	AWAN-AYWAILLE D	-	ROLOUX D
NONCEVEUX C	-	FAIRON D	GRACE B	-	NONCEVEUX C	LES RATS DE VERVIERS A	-	MOMALLE E
P'TIT CIPLET C	-	GRACE B	COMBLAIN-TOUR C	-	P'TIT CIPLET C	NONCEVEUX C	-	COMBLAIN-TOUR C
ALLIANCE C	-	LES RATS DE VERVIERS A	ROLOUX D	-	ALLIANCE C	ALLIANCE C	-	FAIRON D
09/11/24	7	22/02/25	16/11/24	8	15/03/25	23/11/24	9	22/03/25
MOMALLE E	-	P'TIT CIPLET C	NONCEVEUX C	-	P'TIT CIPLET C	MOMALLE E	-	NONCEVEUX C
COMBLAIN-TOUR C	-	WAREMME E	WAREMME E	-	BYE A	P'TIT CIPLET C	-	WAREMME E
GRACE B	-	ALLIANCE C	ALLIANCE C	-	COMBLAIN-TOUR C	BYE A	-	ALLIANCE C
FAIRON D	-	AWAN-AYWAILLE D	AWAN-AYWAILLE D	-	GRACE B	COMBLAIN-TOUR C	-	AWAN-AYWAILLE D
ROLOUX D	-	LES RATS DE VERVIERS A	LES RATS DE VERVIERS A	-	FAIRON D	GRACE B	-	LES RATS DE VERVIERS A
BYE A	-	NONCEVEUX C	ROLOUX D	-	MOMALLE E	FAIRON D	-	ROLOUX D
30/11/24	10	05/04/25	07/12/24	11	12/04/25			
FAIRON D	-	MOMALLE E	GRACE B	-	FAIRON D			
WAREMME E	-	NONCEVEUX C	MOMALLE E	-	WAREMME E			
ALLIANCE C	-	P'TIT CIPLET C	NONCEVEUX C	-	ALLIANCE C			
AWAN-AYWAILLE D	-	BYE A	P'TIT CIPLET C	-	AWAN-AYWAILLE D			
LES RATS DE VERVIERS A	-	COMBLAIN-TOUR C	BYE A	-	LES RATS DE VERVIERS A			
ROLOUX D	-	GRACE B	COMBLAIN-TOUR C	-	ROLOUX D			

DIVISION 7 PROVINCIALE

14/09/24	1	11/01/25	21/09/24	2	18/01/25	28/09/24	3	25/01/25
DIME VILLERS C	-	MOMALLE F	COMBLAIN-TOUR D	-	DIME VILLERS C	DIME VILLERS C	-	VAUX E
BOUNY E	-	WAREMME F	WAREMME F	-	ROLOUX E	P'TIT CIPLET D	-	WAREMME F
P'TIT CIPLET D	-	MELEN E	LONGIN F	-	P'TIT CIPLET D	MOMALLE F	-	COMBLAIN-TOUR D
SERAING F	-	VAUX E	MELEN E	-	SERAING F	SERAING F	-	LONGIN F
NONCEVEUX D	-	COMBLAIN-TOUR D	VAUX E	-	NONCEVEUX D	NONCEVEUX D	-	MELEN E
ROLOUX E	-	LONGIN F	MOMALLE F	-	BOUNY E	ROLOUX E	-	BOUNY E
05/10/24	4	01/02/25	12/10/24	5	08/02/25	19/10/24	6	15/02/25
VAUX E	-	COMBLAIN-TOUR D	MOMALLE F	-	VAUX E	MELEN E	-	VAUX E
WAREMME F	-	SERAING F	NONCEVEUX D	-	WAREMME F	WAREMME F	-	DIME VILLERS C
ROLOUX E	-	MOMALLE F	P'TIT CIPLET D	-	ROLOUX E	ROLOUX E	-	SERAING F
LONGIN F	-	NONCEVEUX D	DIME VILLERS C	-	LONGIN F	P'TIT CIPLET D	-	MOMALLE F
MELEN E	-	DIME VILLERS C	COMBLAIN-TOUR D	-	MELEN E	LONGIN F	-	COMBLAIN-TOUR D
BOUNY E	-	P'TIT CIPLET D	SERAING F	-	BOUNY E	BOUNY E	-	NONCEVEUX D
09/11/24	7	22/02/25	16/11/24	8	15/03/25	23/11/24	9	22/03/25
MOMALLE F	-	MELEN E	LONGIN F	-	MELEN E	MOMALLE F	-	LONGIN F
COMBLAIN-TOUR D	-	WAREMME F	WAREMME F	-	VAUX E	MELEN E	-	WAREMME F
DIME VILLERS C	-	BOUNY E	BOUNY E	-	COMBLAIN-TOUR D	VAUX E	-	BOUNY E
NONCEVEUX D	-	ROLOUX E	ROLOUX E	-	DIME VILLERS C	COMBLAIN-TOUR D	-	ROLOUX E
SERAING F	-	P'TIT CIPLET D	P'TIT CIPLET D	-	NONCEVEUX D	DIME VILLERS C	-	P'TIT CIPLET D
VAUX E	-	LONGIN F	SERAING F	-	MOMALLE F	NONCEVEUX D	-	SERAING F
30/11/24	10	05/04/25	07/12/24	11	12/04/25			
NONCEVEUX D	-	MOMALLE F	DIME VILLERS C	-	NONCEVEUX D			
WAREMME F	-	LONGIN F	MOMALLE F	-	WAREMME F			
BOUNY E	-	MELEN E	LONGIN F	-	BOUNY E			
ROLOUX E	-	VAUX E	MELEN E	-	ROLOUX E			
P'TIT CIPLET D	-	COMBLAIN-TOUR D	VAUX E	-	P'TIT CIPLET D			
SERAING F	-	DIME VILLERS C	COMBLAIN-TOUR D	-	SERAING F			

DIVISION 8 PROVINCIALE

14/09/24	1	11/01/25	21/09/24	2	18/01/25	28/09/24	3	25/01/25
	DIME VILLERS D	-	ALLIANCE D	ROLOUX F	-	DIME VILLERS D	DIME VILLERS D	-
	BYE A	-	WAREMME G	WAREMME G	-	BYE B	P'TIT CIPLET E	-
	PTIT CIPLET E	-	MELEN F	BYE C	-	PTIT CIPLET E	ALLIANCE D	-
	CHENEE D	-	VAUX F	MELEN F	-	CHENEE D	CHENEE D	-
	BOUNY F	-	ROLOUX F	VAUX F	-	BOUNY F	BOUNY F	-
	BYE B	-	BYE C	ALLIANCE D	-	BYE A	BYE B	-
05/10/24	4	01/02/25	12/10/24	5	08/02/25	19/10/24	6	15/02/25
	VAUX F	-	ROLOUX F	ALLIANCE D	-	VAUX F	MELEN F	-
	WAREMME G	-	CHENEE D	BOUNY F	-	WAREMME G	WAREMME G	-
	BYE B	-	ALLIANCE D	P'TIT CIPLET E	-	BYE B	BYE B	-
	BYE C	-	BOUNY F	DIME VILLERS D	-	BYE C	P'TIT CIPLET E	-
	MELEN F	-	DIME VILLERS D	ROLOUX F	-	MELEN F	ALLIANCE D	-
	BYE A	-	P'TIT CIPLET E	CHENEE D	-	BYE A	BYE C	-
09/11/24	7	22/02/25	16/11/24	8	15/03/25	23/11/24	9	22/03/25
	ALLIANCE D	-	MELEN F	BYE C	-	MELEN F	ALLIANCE D	-
	ROLOUX F	-	WAREMME G	WAREMME G	-	VAUX F	MELEN F	-
	DIME VILLERS D	-	BYE A	BYE A	-	ROLOUX F	MELEN F	-
	BOUNY F	-	BYE B	BYE B	-	DIME VILLERS D	VAUX F	-
	CHENEE D	-	P'TIT CIPLET E	P'TIT CIPLET E	-	BOUNY F	ROLOUX F	-
	VAUX F	-	BYE C	CHENEE D	-	ALLIANCE D	DIME VILLERS D	-
30/11/24	10	05/04/25	07/12/24	11	12/04/25			
	BOUNY F	-	ALLIANCE D	DIME VILLERS D	-	BOUNY F	ALLIANCE D	-
	WAREMME G	-	BYE C	ALLIANCE D	-	WAREMME G	BYE C	-
	BYE A	-	MELEN F	BYE C	-	BYE A	MELEN F	-
	BYE B	-	VAUX F	MELEN F	-	BYE B	BYE B	-
	P'TIT CIPLET E	-	ROLOUX F	VAUX F	-	P'TIT CIPLET E	ROLOUX F	-
	CHENEE D	-	DIME VILLERS D	ROLOUX F	-	CHENEE D	CHENEE D	-

MONTEES et DESCENTES PROVINCIALE LIEGEOISE
SAISON 2024-2025

Division I

Le 1ier en division Régionale
Les 3 derniers descendant.

Division II

Les 3 premiers montent.
Les 3 derniers descendant.

Division III

Les 3 premiers montent.
Les 3 derniers descendant.

Division IV

Les 3 premiers montent.
Les 3 derniers descendant.

Division V

Les 3 premiers montent.
Les 3 derniers descendant.

Division VI

Les 3 premiers montent.
Les 3 derniers descendant.

Division VII

Les 3 premiers montent.
Les 3 derniers descendant.

Division VIII

Les 3 premiers montent.

Divisions Vétérans

Les 2 premiers montent (sauf D1)
Les 2 derniers descendant (sauf D5)

**Suivant les circonstances, nous nous réservons le droit de faire
monter un nombre plus important d'équipes.**

Règles de bases pour un championnat vétérans convivial, amusant et digne de la fédération ouvrière de tennis de table.

- 1) L'âge requis pour être vétéran est de 40 ans minimum au 01/07/ de la saison en cours
- 2) Les équipes sont formées de trois joueurs et peuvent être mixte, **Un quatrième joueur au maximum** peut être ajouté à l'équipe pour disputer le double. Ce joueur ne peut être de classement supérieur à celui du premier joueur aligné dans l'équipe.
- 3) Des Séries « **protégées** » peuvent être déterminées avant le début de chaque championnat, un nombre maximum de points sont alors attribués à chaque série.
- 4) Le décompte des points de l'équipe s'effectue comme suit : Sachant qu'un « NC. » vaut 1 point, un « F2 » vaut 2 points, un « F1 » vaut 3 points, un « E6 » vaut 4points et ainsi de suite ... on additionne alors les points **des 3 ou 4 joueurs alignés**.
- 5) Les joueurs désignés doivent se présenter en tenue sportive au juge-arbitre à l'heure fixée pour le début des rencontres
- 6) Les équipes sont formées suivant l'ordre de classement sur la liste de force.
Le premier joueur d'une équipe **immédiatement inférieure** doit toujours être de classement **égal ou inférieur** au classement du **deuxième joueur** de l'équipe **immédiatement supérieure**, le troisième joueur est libre.
 - 7) Le choix des équipiers pour le double peut s'effectuer avant de commencer celui-ci.
- 8) Le double se joue en position 4 sur la feuille de match.

- 9) Lors des trois dernières journées interclubs, seuls les joueurs **ayant joué au moins trois fois** en cours de saison sont autorisés.
- 10) Un joueur ne peut s'aligner la même semaine dans des équipes différentes. Par même semaine, il faut comprendre la date de match prévue au calendrier interclubs.
- 11) Pour qu'un match soit valable, une équipe doit comprendre, à l'heure prévue pour le début des rencontres, un minimum de **deux** joueurs présents.
- 12) Si, à l'heure fixée, l'équipe visiteuse n'est pas présente, elle est considérée comme **forfait non prévenu**, avec ses conséquences, et **doit supporter les frais de réception du club visité**.
- 13) L'équipe désignée comme "visitée" doit fournir balles, feuilles d'arbitrage, etc... et est responsable de l'organisation des matches.
- 14) Pour pouvoir disputer un test-match ou un tour final un joueur sera reconnu qualifiés 'il a disputé au préalable **trois matches interclubs avec l'équipe en cause ou une équipe inférieure**, en tenant compte cependant que les **deux dernières journées de l'interclubs** ne peuvent entrer en ligne de compte dans le nombre de matches requis.
- 15) En cas de litiges, le comité provincial est seul habilité à décider des suites et poursuites éventuelles et à décider une comparution devant la commission de discipline.





F.R.O.T.T.B.F. LIEGE
Calendrier Vétérans 2024-2025
Dérogations



ALLIANCE	A	Vendredi 20h	LONCIN	A - B	Jeudi 19h30
AVENNES	A - B	Lundi 20h	MOMALLE	A - B - C	Mardi 20h
AWAN AYWAILLE	A	Vendredi 20h	NONCEVEUX	A	Mardi 19h30
BOUNY	A	Mardi 20h	P'TIT CIPLET	A - B	Lundi 20h
COMBLAIN	A - B	Vendredi 20h	RAMIOUL	A	Samedi 19h
DIME VILLERS	A	Lundi 19h30	SERAING	A - B	Mercredi 19h
GRACE	A	Mardi 20h	TILLEUR	A	Lundi 20h
LINCE	A - B	Mardi 20h	VERVIERS	A	Mercredi 20h

Sachant qu'un "NC" vaut 1 point, un "F2" vaut 2 pts, un "F1" vaut 3 pts, un "E6" vaut 4 pts et ainsi de suite

Le total des points des équipes alignées en DIVISION 5 ne peut dépasser 18 points.

DIVISION 1 VETERANS

07/09/24	1	04/01/25	26/10/24	2	01/03/25	02/11/24	3	08/03/25
	MOMALLE A	-	COMBLAIN-TOUR A	COMBLAIN-TOUR A	-	LONCIN A	MOMALLE A	-
	LONCIN A	-	BYE B	BYE B	-	BYE A	BYE B	-
	BYE A	-	P'TIT CIPLET A	P'TIT CIPLET A	-	MOMALLE A	BYE A	-
							LONCIN A	
	14/12/24			4	29/03/25	21/12/24	5	19/04/25
				MOMALLE A	-	BYE A	BYE B	-
				COMBLAIN-TOUR A	-	BYE B	P'TIT CIPLET A	-
				LONCIN A	-	P'TIT CIPLET A	BYE A	-
							LONCIN A	

DIVISION 2 VETERANS

07/09/24	1	04/01/25	26/10/24	2	01/03/25	02/11/24	3	08/03/25
2 - 8 ✓	AVENNES A	-	SERAING A	SERAING A	-	LINCE A	AVENNES A	-
10 - 0 ✓	LINCE A	-	GRACE A	GRACE A	-	BYE A	GRACE A	-
	BYE A	-	MOMALLE B	MOMALLE B	-	AVENNES A	BYE A	-
							LINCE A	
	14/12/24			4	29/03/25	21/12/24	5	19/04/25
				AVENNES A	-	BYE A	GRACE A	-
				SERAING A	-	GRACE A	MOMALLE B	-
				LINCE A	-	MOMALLE B	BYE A	-
							LINCE A	

DIVISION 3 VETERANS

07/09/24	1	04/01/25	26/10/24	2	01/03/25	02/11/24	3	08/03/25
	ALLIANCE A	-	DIME VILLERS A	DIME VILLERS A	-	NONCEVEUX A	ALLIANCE A	-
8 - 2 ✓	NONCEVEUX A	-	RAMIOUL A	RAMIOUL A	-	TILLEUR A	RAMIOUL A	-
	TILLEUR A	-	BYE A	BYE A	-	ALLIANCE A	TILLEUR A	-
							DIME VILLERS A	
	14/12/24			4	29/03/25	21/12/24	5	19/04/25
				ALLIANCE A	-	TILLEUR A	RAMIOUL A	-
				DIME VILLERS A	-	RAMIOUL A	BYE A	-
				NONCEVEUX A	-	BYE A	DIME VILLERS A	-
							NONCEVEUX A	

DIVISION 4 VETERANS

07/09/24	1	04/01/25	26/10/24	2	01/03/25	02/11/24	3	08/03/25
8 - 2 ✓	AVENNES B	-	COMBLAIN-TOUR B	COMBLAIN-TOUR B	-	LINCE B	AVENNES B	-
	LINCE B	-	BYE A	BYE A	-	SERAING B	BYE A	-
	SERAING B	-	P'TIT CIPLET B	P'TIT CIPLET B	-	AVENNES B	SERAING B	-
14/12/24	4		29/03/25	21/12/24	5		19/04/25	
	AVENNES B	-	SERAING B	BYE A	-	AVENNES B		
	COMBLAIN-TOUR B	-	BYE A	P'TIT CIPLET B	-	COMBLAIN-TOUR B		
	LINCE B	-	P'TIT CIPLET B	SERAING B	-	LINCE B		

DIVISION 5 VETERANS

07/09/24	1	04/01/25	26/10/24	2	01/03/25	02/11/24	3	08/03/25
AWAN-AYWAILLE A	-	BOUNY A	BOUNY A	-	LES RATS DE VERVIERS A	AWAN-AYWAILLE A	-	LES RATS DE VERVIERS A
LES RATS DE VERVIERS A	-	LONCIN B	LONCIN B	-	BYE A	LONCIN' B	-	MOMALLE C
BYE A	-	MOMALLE C	MOMALLE C	-	AWAN-AYWAILLE A	BYE A	-	BOUNY A
14/12/24	4		29/03/25	21/12/24	5		19/04/25	
	AWAN-AYWAILLE A	-	BYE A	LONCIN B	-	AWAN-AYWAILLE A		
	BOUNY A	-	LONCIN B	MOMALLE C	-	BOUNY A		
	LES RATS DE VERVIERS A	-	MOMALLE C	BYE A	-	LES RATS DE VERVIERS A		

Comité Exécutif Provincial du BRABANT 2024-2025

PRESIDENTE

DE MOYTER Geneviève Rue de Chaumont, 6 1401 BAULERS
067/ 21 76 04 0476/ 56 42 29 fattbf.be@gmail.com

VICE PRESIDENTE

VANDENWIJNGAERT Chantal Rue Jacqueline Harpman, 4 / 12 1040 BRUXELLES
0478/ 55 14 70 c.vandenwiinggaert@skynet.be

TRESORIER

KOK Daniel Rue de Chaumont, 6 1401 BAULERS
067/21 76 04 0473/ 12 27 52 fattbf.be@gmail.com
Compte : CBC F A T T B IBAN : BE75 7323 1636 5551 BIC : CREGBEBB

SECRETAIRE

DEHOUX Jean-Pierre Rue de l'étang, 7 1340 OTTIGNIES
010/ 41.87.18 0476 / 26.48.80 indehoux@skynet.be

Commission Sportive de Discipline et d'Ethique du Brabant

Présidente : **VANDENWIJNGAERT** Chantal

Secrétaire : KOK Daniel

Membre : DEHOLIX Jean-Pierre

Commission d'Appel du Brabant

Choix parmi les clubs (7) selon les cas et les divisions concernées

Vérificateurs aux comptes du Brabant (2024-2026)

Un représentant du club du TTC Dongelberg et du PPC Drogenbos.

Représentants du Brabant au Comité Fédéral (CEF)

KOK Daniel - DE MOYTER Geneviève - VANDENWIJNGAERT Chantal

Groupes de travail et de consultation mises en place au sein de la délégation du GED

Gestionnaire Prix Victoires : OLIVIER Jean-Louis
PROGNALIX P. | COURTOIS Y. | FORSTER A. | GOOSSENS P. |

VANDERBECK David (M)

Fonctions des Membres du C.E.P. du Brabant pour 2024-2025

DE MOYTER Geneviève

Présidente

Tél + Fax : 067/21 76 04

Gsm : 0476/56 42 29

fattbf.be@gmail.com

- **Tous les problèmes administratifs**

- **Réception des feuilles de matchs par email et via ResEnLigne**
(Interclubs et Coupes)

- **Etablissement de la grille des divisions** de l'interclubs provincial

- **Responsable des amendes**

- **Remise des rencontres** de Championnat et Coupes

- **Dossiers accidents** : COPIE de la déclaration

- **Gestion du stock** : responsable du matériel (carnets, sono, marquoirs)

- Tenue des Archives comptables de la Fédération

VANDENWIJNGAERT Chantal

Vice-Présidente

Gsm : 0478/55 14 70

c.vandenwijngaert@skynet.be

- **Responsable et Juge arbitre** des Tournois et Critériums Jeunes

- **Réception des inscriptions et élaboration des tableaux** des Tournois et Critériums Jeunes

- Résultats et Classements du Championnat individuel du Brabant

- Tenue des cartes jaunes et rouges des Tournois

- Responsable des sélections diverses et de Seloncourt

- Contacts avec les nouveaux clubs éventuels

- Accompagnement des délégations diverses

- Responsable du Règlement en général avec le CEP

KOK Daniel

Trésorier

Tél + Fax : 067/21 76 04

Gsm : 0473/12 27 52

Cpte: BE75 7323 1636 5551

fattbf.be@gmail.com

- Tout ce qui concerne la **Trésorerie**

- **Gestion du Signalétique** avec les clubs : affiliations et réaffiliations

- **Vérification de l'Encodage des feuilles de matchs** fait par les clubs

- **Vérification** des feuilles de matchs

- Calcul des Indices en provinciale et au fédéral (pour les joueurs du Brabant)

- Encodage des Victoires des divisions fédérales

DEHOUX Jean-Pierre

Secrétaire

Tél. 010/41 87 18

Gsm : 0476/26 48 80

jpdehoux@skynet.be

- **Gestion du site internet** de la FATTB et mises à jour

- Cogestion du signalétique et aide au développement

- Confection des cartes d'affiliation virtuelle

(photos scannées à lui envoyer)

- **Elaboration du calendrier interclubs** (avec l'aide d'un chargé de missions)

- **Réception des résultats «en ligne»** (Championnat Interclubs et Coupes)

- **Résultats et Classements** du Championnat Interclubs

- **Responsable des Coupes**

- Ordre du jour et PV des réunions du CEP et AG.

- Mise à jour du carnet-annuaire : fonctions CEP, addenda, adresses clubs, email des clubs, Numéros des semaines, calendrier interclubs, dates des tournois, etc...

- Responsable du Règlement en général avec le CEP

- Mise à jour de l'historique (effectifs divers, Palmarès)

- Tenue des archives de la Provinciale (fichiers sur PC)

Tous les problèmes qui pourraient survenir et qui ne sont pas repris dans les fonctions ci-dessus devront être transmis à la Présidente, DE MOYTER Geneviève, qui transmettra à la personne la plus qualifiée du CEP.

ADDENDA FATTB 2024 - 2025

au Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) de la F.R.O.T.T.B.F.

1. Cotisations :

- Par Membre **Effectif ou Libre** : **20€** (aussi bien au second tour qu'au premier).
- L'Assuré Non-Joueur (dans un club ou non) est assimilé à un membre effectif : **20 €**
- Par Equipe **inscrite en Championnat** : **4 €**
- Par Equipe **inscrite en Coupe** : **3 €**
- Par **abonnement au Journal Fédéral et Liégeois** : **5€ par Mail**

2. Abonnements aux journaux-périodiques :

- Il n'y a plus de journal mensuel le **LIFT** depuis la saison 2022-2023 (décision de l'AG de Juin 2022).
- Les diverses informations seront envoyées par le CEP via email aux abonnés des «**FATTB News** » (ex Lift), pour lequel les équipes doivent néanmoins s'abonner, et c'est gratuit !

Seuls les clubs évoluant en Divisions Fédérales doivent s'abonner au Journal Fédéral Liégeois. Il n'y a pas d'obligation pour les autres clubs. Coût de l'abonnement : **5€**.

3. Jour de rencontre : du lundi au samedi

En cas de modifications :

Toute modification de jour, local et/ou d'heure **après** la parution du calendrier doit être obligatoirement annoncée **par écrit** auprès de **DE MOYTER-KOK Geneviève**, et à **TOUS** les secrétaires des autres clubs de la Provinciale.

De plus, pour les **DEUX** premières semaines de jeu qui suivent la modification, le club devra prendre un contact téléphonique avec les adversaires concernés par cette modification.

La notification à tous les Secrétaires peut être remplacée par un avis paraissant dans **le « FATTB News » ou par un email du CEP à tous les clubs**. Dans ce cas, le club concerné devra prendre un contact téléphonique les **QUATRE** premières semaines qui suivent la modification.

4. Heures de rencontre :

4.a Le début des rencontres officiel est fixé à **19h30** sauf dérogations demandées (19h, 19h15, 20h).

Toute équipe "visiteur" a droit à 30 min. de retard quand il s'agit de l'heure officielle ou que la dérogation se situe avant l'heure officielle de 19h30 (19h, 19h15...).

Lorsque la **dérogation** est **postérieure** à 19h30, l'équipe visiteuse doit être prête à jouer à l'heure **EXACTE** spécifiée pour le club dans le calendrier (**20h**).

4.b AUCUNE Equipe Visiteur ne pourra bénéficier d'une dérogation horaire.

4.c Est déclarée perdante par forfait :

1 L'équipe visiteuse dont **3 joueurs** ne sont pas prêts à jouer à l'heure exacte.

2 L'équipe visiteuse dont **3 joueurs** ne sont pas prêts à jouer **30 min.** après l'heure prévue (19h30, 19h ou 19h15). Prêt à jouer = avec short, polo, pantoufles de sport.

3 L'équipe visiteuse dont **3 joueurs** ne sont pas prêts à jouer à l'heure exacte **de la dérogation** si celle-ci est postérieure à 19h30 c.à.d. à **20h**.

Bien entendu, le Fair-play reste de rigueur !

Le 4^e joueur, de n'importe quelle équipe, PEUT arriver 1h après l'heure officielle. Dans ce cas, dès son arrivée, il doit obligatoirement jouer tous ses matchs d'après l'ordre établi sur la feuille d'arbitrage.

Tout forfait entraîne une amende et éventuellement des sanctions.

Il est rappelé que chaque joueur doit disputer ses 4 matches individuels, sous peine de tout perdre, sauf en cas de blessure.

Etre prêt à jouer signifie :

1. être en tenue compatible avec la pratique du Tennis de Table : short, polo, tee-shirt...

2. local en ordre pour disputer la rencontre : tables, filets, balles, chaises, **feuille complétée**

5. Communication des résultats :

5.a A faire **uniquement** via l'encodage en ligne à l'adresse : <https://www.fattb.be/htm/resultatsEnLigne/> (option : interclubs) pour le **Samedi midi au plus tard**.

Les équipes jouant le samedi soir doivent le faire dès la fin de la rencontre

5.b L'envoi des feuilles **originales** d'arbitrage doit se faire **obligatoirement via l'application ResEnLigne**, en Pdf ou jpg, le jour même ou/et **pour arriver le Mardi** qui suit la semaine concernée. (Geneviève et Jp les reçoivent)

5.c Les **feuilles de matchs doivent être encodées** par un représentant de chaque club « hôte » **dans le signalétique en ligne pour le MARDI 20h au plus tard** suivant la semaine réelle, afin que le CEP puisse donner accès à tous à la semaine suivante.

Les feuilles de matchs remis ne pourront être encodées que par le CEP.

5.d1 **Les résultats des Divisions Fédérales** sont à **communiquer** via le site <https://www.frottbf.org>, rubrique **Secrétaire pour le DIMANCHE MIDI au plus tard**. (instructions à voir via les pages fédérales)

5.d2 **Les feuilles de match** des divisions fédérales devront également être **encodées** via le site www.frottbf.org rubrique **Secrétaire pour le mardi 20h au plus tard**. (instructions à voir via les pages fédérales)

5.d3 L'**original** des feuilles de matchs des Divisions Fédérales doit être envoyé directement par **email au format JPG (ou PDF)** à Eric FIVET-secrétaire général : frottbf.liege@gmail.com , pour le **mardi suivant** au plus tard.

!!! L'original « papier » doit également être conservé au club hôte tout au long de la saison en cours.

Une COPIE, en tant que visité ou visiteur, par email au format JPG ou PDF doit également être envoyée à la Présidente provinciale, De Moyter-Kok Geneviève. (fattb.be@gmail.com)

Ceci pour éviter les "corrections" après signature des capitaines. Elle sert également pour le calcul du « Prix Victoires ».

6. Remise de rencontre :

6.a **Une remise de match non annoncée ou, au pire, le jour-même, devra être jouée dans la semaine qui suit sous peine de perte des points par l'équipe demanderesse ou en faute.**

Une rencontre entre deux équipes d'un même club doit être jouée la semaine de jeu prévue au calendrier, sauf si le local est indisponible. En cas de non-respect de cette règle, les **deux** équipes seront déclarées forfaits avec l'application des amendes statutaires.

Au second tour, elle devra toutefois être jouée avant la mi-février.

La semaine peut être désignée d'office par le CEP.

6.b : Depuis la saison 2023-2024, le formulaire de demande de remise de match ne doit plus être rentré.

Après accord entre les clubs, un mail doit cependant être envoyé aux 2 clubs concernés ET au membre désigné du CEP (Geneviève) AVANT la date calendrier de la rencontre. La nouvelle date devrait si possible être renseignée. Le CEP peut encore refuser cet accord ou la date.

RAPPEL : une rencontre ne peut être remise que pour local indisponible et/ou conditions climatiques rendant un déplacement dangereux. Pas pour joueur malade ou indisponible, donc. Si local indisponible, une attestation de la commune ou du gestionnaire de la salle/école doit être envoyée au CEP.

6.c Remarque importante :

TOUTES LES RENCONTRES DU PREMIER TOUR devront être jouées avant d'entamer le second tour.

7. Forfait général d'une équipe en Interclubs (voir Art 5, Fft- §2) (AG Féd. 02/2020 et CEF du 12/08/2022) :

7a- Le club pourra récupérer au maximum 2 joueurs parmi les titulaires habituels, après... accord du CEP concerné.
- Ces 2 joueurs pourront évoluer dans n'importe quelle équipe de leur club mais ils ne pourront jouer ensemble dans la même équipe **si elle est inférieure**.

7b- Une équipe en Interclubs sera **déclarée forfait général après 3 forfaits simples et non pas 5 forfaits** (AG 2016).

7c- L'équipe championne de Div. 1 Provinciale qui refuserait de monter en fédérale sera pénalisée d'une amende de 250 €. Elle ne pourra non plus être championne la saison suivante et c'est l'équipe classée 2^e, si celle qui refuse est 1^{ère} au classement, qui sera désignée comme championne.

8. Equipe s'inscrivant au second tour de l'Interclubs (contraire au règlement fédéral...) :

- Comptabilisation habituelle pour les matches du second tour (interclubs et indices)
- Application intégrale du Règlement Sportif à toutes les équipes (horaire, forfait, amende...)

9. Tests-matchs au Brabant (et au Tour final fédéral) : composition des équipes :

- Les 3 premiers joueurs doivent faire partie de l'équipe habituelle.
- Le 4^e joueur devra avoir joué au moins **40%** de l'interclubs, toutes divisions confondues mais doit bien entendu émarger d'une équipe inférieure.

La règle des 5 rencontres est également d'application. Le CEP vérifiera la conformité des équipes avant la rencontre.

10. Tournois (p.39) : Pour chaque tournoi organisé par un club, un Juge-arbitre sera désigné par le CEP (qu'il soit membre du CEP ou pas). Le Responsable des Tournois devra recevoir le Règlement et l'horaire au moins 1 mois à l'avance. Le coût d'une inscription individuelle sera de **2,5€** par **série d'indice** et **2,00€** pour les **séries de Jeunes**.

Dans les catégories « **jeunes** », le joueur ne peut évoluer que dans **SA** catégorie d'âge et non celle immédiatement supérieure. Toutefois, s'il n'y a qu'un seul joueur, le CEP pourra le faire évoluer plus haut.

L'envoi des inscriptions se fait **VIA le club organisateur** qui transmet au membre du CEP désigné, **pour le jeudi 20h**. La gestion des tables et des matchs est assurée par le programme informatique de la fédération, avec un membre du CEP ou/et un mandataire désigné par ce même CEP. Une aide du club est également demandée.

11. Championnat Individuel du Brabant :

Ce sont les résultats obtenus aux Tournois et Critériums Provinciaux du Brabant et au Tournoi Fédéral du Brabant qui entrent en ligne de compte pour l'attribution du **titre** de Champion de Brabant. S'il n'a pas l'indice de la Série, il recevra un Prix du Brabant et le 2^{ème}, s'il a l'indice de la Série, recevra le titre.

En NC et Dames NC, il sera remis un "Prix du Brabant" et non un "titre".

Il y a également le même nombre de points de championnat attribués lors des organisations officielles **de Critériums de Jeunes et de Vétérans** du Brabant.

Il faudra aussi que 2/3 des tournois prévus au calendrier soient organisés.

12. Sélection Championnat Fédéral Individuel :

Pour être sélectionné au Championnat Fédéral, il faudra avoir participé à la **moitié des tournois** organisés dans la Province AVEC **un Tournoi Fédéral** de n'importe quelle Province.

Chaque affilié ayant participé à plus de **40%** de l'interclubs pourra également y participer à condition d'avoir aussi disputé un **Tournoi Fédéral**, de quelque province que ce soit.

S'il y a absence après confirmation du joueur, une amende de **20€** sera réclamée au fautif via le club.

13. Cartes jaunes et rouges en Tournois :

Ce système consiste à donner, après avertissements, pour des motifs peu graves mais répétés, des cartes jaunes, et pour un motif grave des cartes rouges.

- Deux cartes jaunes au cours d'un même tournoi = suspension pour le reste de ce tournoi.

De plus, le joueur sera convoqué devant le Comité Sportif et de Discipline de la F.A.T.T.B. qui décidera éventuellement de sanctions supplémentaires.

- 3 cartes jaunes au cours de la saison : convoqué devant le Comité Sportif et de Discipline qui décidera de lui infliger une sanction s'il y a lieu.

- SEUL le Juge-arbitre désigné par le C.E.P. a le droit d'infliger une carte jaune ou rouge.

La décision est sans appel le jour du tournoi, mais le joueur, estimant qu'il est victime d'une erreur du juge-arbitre, peut demander à être entendu à la prochaine réunion du C.E.P.

Le C.E.P., par ces mesures, entend maintenir et améliorer le climat sportif et amical qui doit régner durant les tournois de notre Fédération.

Un refus d'arbitrage équivaut à une **carte rouge** et à l'exclusion immédiate des Séries de ce Tournoi ainsi qu'à une **suspension pour les 2 tournois suivants de la Province**, et reporté sur la saison suivante si cela arrive en fin de saison. Il y aura aussi une amende de **10 €** qui passera à **15 €** s'il y a récidive.

En cas de départ dans un délai raisonnable, il faut prévenir le juge-arbitre. Un "**oubli**" de cette clause serait considéré comme un refus d'arbitrage : même amende et même suspension.

14. Contrôle en Interclubs :

Tout membre du CEP, non concerné directement par la ou les rencontres, est habilité à faire toute remarque jugée utile et nécessaire, verbale ou écrite sur la feuille d'arbitrage ou à un joueur (attitude, équipement, N° carte, etc...).

Une demande de présence d'un juge-arbitre, par un club, pour une rencontre officielle sera facturée à **20 €** pour les frais de déplacements.

15. Championnat de DOUBLES du Brabant (décision AG fin 2010-2011) :

- Les Dames et « Jeunes filles » pourront jouer dans **TOUTES** les Séries d'indices « messieurs » et en Série d'âges.

Cette règle n'est cependant pas valable pour le Championnat Fédéral !!!

- Si des poules sont organisées et qu'il y a égalité entre 2 ou 3 paires, on établit le classement en tenant compte d'abord du total des victoires, puis du moins de sets perdus, pour terminer par la confrontation directe entre les 2 équipes.

16. Le "Prix Victoires de la FATTB" :

Est attribué au meilleur pourcentage de victoires dans chaque Division Provinciale du Brabant. Pour les Divisions Fédérales, on regroupera les 3 divisions dans un seul tableau car il n'y a pas suffisamment d'équipes concernées.

Il faut avoir disputé au moins 60% des rencontres dans la division concernée pour être repris.

En cas d'égalité, c'est le nombre de participations qui départagera les joueurs.

17. Coupes Challenges : les compositions d'équipes sont à encoder par le club via le « **signalétique en ligne** » avant le 15/09.

Le tirage complet des Coupes (équipe de 8 joueurs maximum en Challenge mais 6 sur la feuille et de tous indices), jusqu'aux demi-finales, pourra être fait par le CEP à l'issue du 1er tour, mais il ne sera diffusé qu'au fur et à mesure des semaines directement concernées.

- La coupe se joue en **3 sets gagnants de 11 points**. Le **handicap** est donné au **début** de chaque set et doit être noté en regard de chaque match concerné.

-Les paires de doubles doivent être connues avant l'entame de la rencontre.

-Si une rencontre se joue à 3 contre 3, et que les 2 absents devraient se rencontrer, et qu'il y a égalité en fin de rencontre, ce sera l'équipe avec le plus de sets gagnés qui l'emportera, avant le plus de points gagnés si nouvelle égalité.

18. Les Coupes Vanacker : uniquement au Brabant et réservée aux joueurs F et NC

- Une liste de 6 joueurs par équipe doit être fournie au CEP **AVANT** que la compétition ne débute et être encodée via le « **signalétique en ligne** ». On ne peut changer d'équipe à aucun moment.

- Les rencontres se disputent par équipe de **3 à 5 joueurs**. Les joueurs sont numérotés par **tirage au sort** et le **double** doit être connu **avant** le début de la rencontre.

- La coupe se joue en **3 sets gagnants de 11 points**. Le **handicap** est donné au **début** de chaque set. (**voir tableau plus loin**). **L'handicap doit être noté en regard de chaque match concerné.**

- Les 4^{ème} et 5^{ème} ne jouent que le double, soit ensemble, soit avec un des 3 premiers joueurs.

- **Un double par handicap est inséré en 4^è position**. Le résultat de ce double est prépondérant en cas d'égalité à l'issue de la rencontre.

- Une équipe présentant seulement 2 joueurs est perdante d'office par forfait.

19. Communication des résultats des coupes :

Le **résultat** doit obligatoirement être **communiqué** via l'**application ResEnLigne** avant le **Samedi midi** :

[«https://www.fattb.be/htm/resultatsEnLigne/](https://www.fattb.be/htm/resultatsEnLigne/) (option : Coupes).

L'envoi des feuilles originales d'arbitrage doit se faire obligatoirement via l'application ResEnLigne, le jour même ou/et pour arriver le Mardi qui suit la semaine concernée au format Pdf ou jpg. (Geneviève et Jp les reçoivent)

20. Feuilles d'arbitrage interclubs et Forfait :

- Elle doit être établie en **TROIS** exemplaires par l'équipe visitée en insérant 1 feuille cartonnée après les 3 originaux pour que les résultats ne s'inscrivent pas sur 6 feuilles ou +
- La première copie est à remettre à l'équipe adverse à l'issue de la rencontre. La deuxième copie est à conserver par vous. (et l'original conservé par le club hôte pendant une saison).
- Feuilles à transmettre obligatoirement via l'application ResEnLigne et à encoder dans le signalétique pour le mardi 20h au plus tard.

En cas de Forfait :

- Depuis la saison 2023-2024 il n'y a plus lieu de remplir la **Feuille de match MAIS** celle-ci doit néanmoins être encodée dans le signalétique. De plus, un mail doit être envoyé par l'équipe «en faute» aux deux clubs concernés avec les **Noms, prénoms, matricules et indice des joueurs des 2 équipes**, ainsi qu'au membre désigné du CEP (Geneviève) et en demandant un accusé de réception. Ceci afin que le CEP puisse contrôler l'encodage.

Le résultat d'un forfait est également à communiquer par l'équipe qui devait recevoir (la visitée...).

21. Classement Interclubs provincial du Brabant : (contrairement au Règlement fédéral)

En cas d'égalité de points, pour la montée ou la descente, on ne prend pas le nombre de victoires pour faire la différence. On tiendra compte du résultat des 2 rencontres entre les équipes concernées. Si l'égalité de points subsiste (1 victoire ou 1 match nul chacune) on comptabilisera le nombre de victoires individuelles (pas le nombre de sets gagnés ni perdus...(sauf pour le milieu de tableau)). Si nouvelle égalité, un test match aura lieu.

22. Ré-affiliations de joueurs (CEF 08/2016 et CEP 21/05/2021) :

Un joueur non affilié depuis 3 ans et moins et qui désire changer de club **doit aussi** demander son transfert.

Il n'est plus demandé de formulaire de ré-affiliation si l'affilié l'était la saison précédente. Un mail devra cependant être envoyé au CEP pour signaler cette ré-affiliation.

23. RGPD : Depuis 2019-2020 le document RGPD pour chaque affilié et/ou réaffilié doit être remis, **avec au moins une signature au § 1**, à la fédération, afin de pouvoir jouer dans TOUTES les compétitions, sous peine de perte des matchs joués. (Règlement Général de Protections des Données).

Les affiliés qui deviendraient majeurs en cours de saison, doivent rentrer un nouveau formulaire signé de leur main.

24. Désinscription de joueur (PV 10/2016)

Un joueur peut être désinscrit à la demande du club **via le CEP AVANT le 4 septembre** de la saison en cours.

25. Critériums des Jeunes du Brabant :

Un jeune ne peut s'inscrire que dans SA catégorie d'âge (au 1^{er} juillet de la saison en cours) :

Pré-Minimes = moins de 10 ans **Minimes** = - de 12 ans **Cadets** = -15 ans **Juniors** = - 18 ans

Il faut disputer au moins 3 des 4 (ou 4/5) critériums pour être classé au général (3 prix remis).

La 1^{ère} fille terminant dans les 5 premiers au général, et si pas dans les 3 premiers, reçoit également un Prix.

26. Noms et format des documents à envoyer : toujours renseigner le numéro de matricule

-A : **affiliations et réaffiliations** des joueurs : au format PDF avec **comme nom de fichier** : nouveau-599001 Nom prénom-.pdf ou reaff.pdf.

-B : Document **RGPD** : au format PDF signé et avec matricule, et comme nom : RGPD-599001 Nom Prénom.pdf

-C : **Photo** du joueur : au format C.Id et jpg, avec comme nom : photo-599001 Nom prénom-.jpg

-D : **Feuille de match** : au format PDF, si possible, ou jpg (voir l'application ResEnLigne) avec comme nom : S2-M1-Div1-PaletteBleue2-RapForest1.pdf (ou jpg...)

Handicaps en Coupes Vanacker à donner en **début** de chaque set

1. Matches de simples

	F2	F1
NC	1	2
F2		1
F1		0

2. Attribution des points pour le double

NC	1
F2	2
F1	3

3. Handicap en doubles

Total	2	3 à 4	5 à 6
2	0	1	2
3 à 4		0	1
5 à 6		0	0

Les Feuilles des Matchs sont à envoyer ET à encoder :

!! Pour le **MARDI 20h** au Plus Tard !!

Divisions Fédérales :

FIVET Eric : original par email en pdf ou jpg : frottbf.liege@gmail.com . Encodage : <https://www.frottbf.org>

Divisions Provinciales du Brabant :

Original et encodage via l'application ResEnLigne (Geneviève DeMoyer-Kok et JP Dehoux les reçoivent)

Secrétaires et locaux du Brabant 2024-2025

- S)** Secrétaire administratif et adjoint
L) Local de jeu

PALETTE BLEUE			
S) OLIVIER Jean-louis	3 équipes		M. 586
L) Salle Omnisports	Champ de la Haie, 8 rue de la Libération, 25 accès via le parking situé entre la cour de l'école et le funérarium situé rue de la Libération, 21. Longer les terrains de tennis.	1480 Oisquercq 1440 BRAINE-LE-CHATEAU	GSM : 0473/86 03 86
CTT BOITSFORT			
S) GENARD William	2 équipes		M. 568
L) Académie des Beaux Arts	Pl.Louis Morichar, 7 Place A.Payfa,11 – Salle de gym	1060 Bruxelles 1170 BOITSFORT	Gsm: 0476/03 96 29
TTC DONGELBERG			
S) COURTOIS Yves	3 équipes		M. 597
L) Hall des Sports Athénée	Rue Petite Coyarde,48 Chée de Hannut, 61	1367 Mont-Saint-André 1370 JODOIGNE	GSM : 0485/62 40 21 Tél: 081/35 28 69
<i>Ne pas se garer dans la cour intérieure de l'école, car elle sera fermée à 21h</i>			
P.P.C. DROGENBOS			
S) GOOSSENS Pascal	5 équipes		M. 557
L) Sporthall	Rue de Linkebeek 60 Chée de Drogenbos, 250	1180 Bruxelles 1620 DROGENBOS	GSM : 0474/86 61 09 Tél. : 02/376 94 75
ELAN ST JOSSE			
S) ARPIDONE Giuseppe	1 équipe		M. 508
L) Complexe Sportif St Josse	Bld Mettewie, 77 ,bte 11 Av. des communautés, 6	1080 Bruxelles 1140 EVERE	GSM : 0474/34 19 90
PALETTE EVERE			
S) BANG An	3 équipes + 1 en Fédérale		M. 544
L1) Complexe Sportif (Smash Evere étage)	Mechelsveldstraat, 12 av des Anciens Combattants 300	2800 Mechelen	GSM : 0472/04 64 15
L2 Fer Ecole Clair Vivre	avenue Notre Dame, 40	1140 EVERE pour équipe fédérale	1140 EVERE
RAPID FOREST T.T.			
S) TASIA Thierry	3 équipes		M. 521
L) Ecole De Puzzel	Chaussée de Bruxelles, 269 Rue de Fierlant,35a	1190 FOREST (Bxl) 1190 FOREST (Bxl)	GSM : 0476/95 28 48
<i>Sonner au 161 de la rue du Monténégro</i>			
T.T KRAAINEM			
S) BROGNAUX Bernard	3 équipes		M. 589
L) Hall des Sports de Kraainem	rue J. Van Hove 108 rue du Patronage, 10	1950 Kraainem 1950 KRAAINEM	GSM : 0474/42 28 54
PLANCENOIT SPORTS			
S) FORSTER Ariane	5 équipes		M. 573
L) Centre Sportif et Culturel	Chemin du Paradis, 12 Rue de Colinet,11	1380 Lasne 1380 MARANSART	GSM : 0475/70 06 75
P.P.C. St CLEMENT			
S) BULTE Michel	3 équipes		M.574
L) Salle Logis Auderghem	Av.de l'Andalousie, 20 bte 21 Chée de Wavre, 1690	1140 Evere 1160 AUDERGHEM	GSM : 0477/94 83 24
A.S. SANS-SOUCI			
S) VANDENWIJNGAERT Chantal	8 équipes + 1 en Fédérale		M. 567
L) Ecole IFSCE -E.Richard 2	Rue Jacqueline Harzman, 4 / 12 Rue Joseph Buedts, 14/16	1040 Bruxelles 1040 ETTERBEEK	GSM: 0478/55 14 70
LA PALETTE STEPHANOISE			
S) WYBOU Nathanaël	3 équipes + 3 en Fédérale		M. 546
L) Ecole communale Suzeril	Rue D' Heval 48 Rue de Suzeril 1	1490 Court-St-Etienne 1490 COURT-ST-ETIENNE	GSM: 0476/86 88 13

Les SEMELLES NOIRES et les TALONS sont INTERDITS
dans les locaux de
ELAN St Josse, P.STEPHANOISE, PPC St Clément (Logis)

Adresses électroniques des dirigeants du Brabant 24-25

Clubs	Contacts		Adresses
Palette Bleue	Secrétaire Président	Olivier Jean-Louis Baufays Tanguy	jolivier63@gmail.com baufaystanguy@outlook.com
CTT Boitsfort	Secrétaire Président	Genard William De Schrijver Paul	wgenard94@gmail.com deschrijverpaul1952@gmail.com
TTC Dongelberg	Secrétaire Président	Courtois Yves Heylen Daniel	yves2202@hotmail.com danielheylen@hotmail.fr
PPC Drogenbos	Secrétaire Président	Goosens Pascal Fostier Daniel	ppcdrogenbos@gmail.com daniel.fostier10@telenet.be
Elan St Josse	Secr/Pres Secr.sportif	Arpidone Giuseppe Moiny Pascal	elanfattb@gmail.com pascal58moiny@gmail.com
Palette Evere	Secrétaire Président	Bang An Nguyen Minh Khoa	evere544@outlook.be khoa.ngn@hotmail.com
Rapid Forest TT	Secrétaire Président	Tasia Thierry Malfroid Jacques	rapidforest@gmail.com ja.malfroid@gmail.com
TT Kraainem	Secrétaire Président	Brogniaux Bernard Hesse Christine	bernard.brogniaux@skynet.be christine.hesse@telenet.be
Plancenoit Sports	Secr/Pres Sec.Sportif	Forster Ariane Janssens Valentin	ariane.forster@skynet.be valjanssens95@live.fr
Pal.Stéphanoise	Secrétaire Président	Wybou Nathanaël Decoster Stéphane	secretariat@palettestestephanoise.be steph.decoster@skynet.be
A.S. Sans-Souci	Secrétaire Président	Vandenwijngaert Chantal Vanderbeck David	c.vandenwijngaert@skynet.be david.vanderbeck@proximus.be
PPC St Clément	Secrétaire Président	Bulté Michel Vandecaveye Philippe	michel.bulte@skynet.be philippe.vandecaveye@gmail.com

Calendrier des activités du Brabant et du Fédéral - 2024-2025

Dates	Libellés	Lieux
Dim. 08-09-2024	Tournoi Jacques Cornil (des Familles)	Sans-Souci Etterbeek
Dim. 22-09-2024	Journée sans voiture	Bruxelles
Dim. 06-10-2024	Tournoi Provincial de Palette BLEUE	BRAINE-LE-CHÂTEAU
WE 9 et 10-11-2024	Tournoi Provincial de SANS-SOUCI	ETTERBEEK
Dim. 17-11-2024	Tournoi Fédéral du Hainaut	Lobbes
Dim. 01-12-2024	Tournoi Fédéral de Liège	Avenues
Dim. 12-01-2025	Critérium Vétérans à Plancenoit	Maransart
Dim. 26-01-2025	Tournoi Fédéral du Brabant - Pal. STEPHANOISE	Logis-Auderghem
Dim. 02-02-2025	Tournoi Télévie de Liège	à Seraing
Dim. 16-02-2025	Championnat Provincial de DOUBLES du Brabant	ETTERBEEK
Sam. 01-03-2025	A.G. FEDERALE	à Liège
Dim. 09-03-2025	Championnat Fédéral de SIMPLE + A	au Logis ?
Dim. 16-03-2025	Championnat Fédéral de DOUBLES	à Lobbes (Ht)
Dim. 13-04-2025	Critérium des Jeunes à Sans-Souci	ETTERBEEK
Dim. 13-04-2025	Critérium des Vétérans à Sans-Souci	ETTERBEEK
Ven. 18-04-2025	Finales des Coupes du Brabant	à ???
V-Sam-Dim. 25 et 27-04-2025	Tournoi de Seloncourt (F)	Seloncourt
Dim. 04-05-2025	1/2 et Finales des Coupes FEDERALES	à Liège
Dim. 10-05-2025	Inter-divisions fédérales	à Lobbes (Ht)
Ven. 23-05-2025	A.G. BRABANT ET REMISE DES PRIX	à Maransart

Horaire Tournois du Brabant (avec et sans “poules”)

10 H 00 : F
10 H 30 : Séries jeunes (Minimes, Cadets, Juniors)
11 H 00 : NC
11 H 30 : E - Dames NC
12 H 00 : Dames C
12 H 30 : Open Handicap
14 H 00 : Vétérans
15 H 00 : C – A - Dames Open/A ou Dames B
16 H 30 : D - B

Les **matchs** se jouent en **3 sets gagnants** (*) de 11 points.

Les **finales** se joueront en **4 sets gagnants**, sauf en Séries d’Ages et Open.

Les Séries JEUNES, la NC, la F, les Séries Dames se joueront en « poules » si possible.

Pour les autres Séries, cela dépendra du nombre total d’inscriptions.

(*) Le nombre de sets en « poules » pourra toutefois être revu après 2 tournois si cela retarde trop le déroulement du tournoi.

Inscription dans 3 séries maximum pour les séries « messieurs » + **1 série d’âge**.

-**c-à-d** : série de son indice, série immédiatement supérieure, Open, âge
-les NC ne peuvent pas jouer en Série E

Les dames peuvent s’inscrire dans 4 séries maximum, séries « messieurs » et âge y compris, mais pas dans plus de 2 séries dames.

-**c-à-dire, choix parmi** : série de son indice « messieurs », série immédiatement supérieure, série de son indice « dames », série dames immédiatement supérieure, Open ou Dames open, série d’âge

Les Séries en « poules » se dérouleront par groupes de 3, et seul le premier passera au tour suivant.

S’il n’y a que 4 joueurs dans la Série, une seule « poule » de 4 sera organisée.

Coûts d’inscriptions : 2,50 € par Série et 2€ en Jeunes

Plus aucune inscription ne sera acceptée le jour même et ce quelle que soit la raison.

Sanctions : 1 Refus ou Absence d’arbitrage = Carte rouge = 2 Tournois de suspensions

+ Amende de 10€ ou 15€ s’il y a récidive.

Horaire des Critériums Jeunes au Brabant

(sauf cas particuliers)

12h Minimes (avec les pré-minimes) et Juniors
14h Cadets

Coût d’inscription : 2€

Numéros des Semaines et NumMatches Saison 2024-2025

Les semaines sont numérotées du Lundi au Dimanche

1er Tour			2ème Tour		
N° sem	Dates	N° Journées	N° sem	Dates	N° Journées
S01	2/9 au 8/9/24	Libre	S18	30/12 au 5/1/25	Libre
S02	9/9 au 15/9	M. 01	S19	6/1 au 12/1	M. 12
S03	16/9 au 22/9	M. 02	S20	13/1 au 19/1	M. 13
S04	23/9 au 29/09	M. 03	S21	20/1 au 26/01	M. 14
S05	30/09 au 6/10	M. 04	S22	27/1 au 2/2	M. 15
S06	7/10 au 13/10	M. 05	S23	3/2 au 9/2	M. 16
S07	14/10 au 20/10	M. 06	S24	10/2 au 16/2	M. 17
S08	21/10 au 27/10	Coupe T1	S25	17/2 au 23/2	M. 18
S09	28/10 au 3/11	Libre	S26	24/2 au 2/3	Libre
S10	4/11 au 10/11	M. 07	S27	3/3 au 9/3	Libre-coupe
S11	11/11 au 17/11	M. 08	S28	9/3 au 16/3	M. 19
S12	18/11 au 24/11	M. 09	S29	17/3 au 23/3	M. 20
S13	25/11 au 1/12	M. 10	S30	24/3 au 30/3	Coupe Brab: T3 ??
S14	2/12 au 8/12	M. 11	S31	31/3 au 6/4	M. 21
S15	9/12 au 15/12	Coupe T2	S32	7/4 au 13/4	M. 22
S16	16/12 au 22/12	Libre	S33	Vend. 18/04	Finales Cpes Brabant
S17	23/12 au 29/12	Libre	S34	Ven. 25 au 27/04	Libre -Seloncourt
			S35	28/04 au 4/05	Libre
			S36	Dim. 04/05	Finales Cpes Fed. Lge
				Sam. 10/05	Inter-Div_Fed au Ht

Vacances de Toussaint/Automne du sam. 19/10 au 3/11/2024 -

Vacances de Noël/d'hiver du sam. 21/12/2024 au 5/01/2025

Vacances de Carnaval/détente du sam. 22/02 au 9/03/2025

Vacances de Pâques/Printemps du sam. 26/04 au 11/05/2025

Pâques : le 20 Avril 2025

Ascension : Jeudi 29 mai

Fête des mères : 11 mai

FATTB : Montants et descendants dans nos divisions provinciales

Règle générale : mais cela peut dépendre d'une saison à l'autre

1 seul montant de P1 en Div. fédérale

2 montants dans toutes les divisions provinciales (les 1ers et 2èmes)

2 descendants dans toutes les divisions Provinciales (11^è et 12^è)

Mais lorsqu'il y a 2 bye ou + dans la division,

c'est la dernière équipe classée qui descendra (la 10^è par exemple)

Tout cela dépendra aussi du nombre d'équipes descendants de Fédérale.

On ajouterait un descendant supplémentaire dans nos divisions.

S'il y a 12 équipes dans toutes les divisions Provinciales :

il pourrait y avoir 3 montants dans toutes les divisions provinciales,

mais toujours une seule de P1 en fédérale,

et 2 descendants dans toutes.

Voir l'info définitive dans une NEWS de début de saison.

FATTB : Jours de jeux en championnat, saison 2024/2025

Mat.	Club	Equipes	Jours	Heure
586	Palette Bleue	1 - 2 - 3	Mercredi	20h00
568	Ctt Boitsfort	1 - 2	Vendredi	19h00
597	TTC Dongelberg	1 - 2 - 3	Jeudi	19h30
557	PPC Drogenbos	1 - 2 - 3 - 4 - 5	Mardi	20h00
508	Elan St Josse	1	Vendredi	19h30
544	Palette Evere	A	Samedi	16h00
		2	Mercredi	19h30
		3 - 4	Jeudi	19h30
521	Rapid Forest	1 - 2 - 3	Jeudi	19h30
589	TT Kraainem	1 - 2 - 3	Jeudi	19h30
573	Plancenoit Sports	1 - 3	Jeudi	20h00
		2 - 4	Vendredi	20h00
		5	Vendredi	20h00
574	PPC St Clément	1 - 2 - 3	Mercredi	19h30
567	AS Sans-Souci	A	Vendredi	20h00
		2 - 4 - 5 - 8	Vendredi	19h30
		3 - 6 - 7 - 9	Vendredi	19h30
546	Pal. Stéphanoise	A - B - C - 6	Vendredi	20h00
		4 - 5	Mercredi	20h00

FATTB Division 1

Saison 2024 - 2025

S2-M1 9/9 au 15/9		6/1 au 12/1 M12-S19		S10-M7 4/11 au 10/11		17/2 au 23/2 M18-S25	
Je 19h30	Rap.Forest 1	-	Palette Bleue 1	Me 20h00	Me 20h00	Palette Bleue 1	-
Ma 20h00	Drogenbos 1	-	Plancenoit 1	Je 20h00	Me 20h00	Palette Bleue 2	-
Me 19h30	St Clément 1	-	Bye 1	Di 24h	Je 19h30	Rap.Forest 1	-
Ve 19h30	Sans-Souci 2	-	Palette Evere 2	Me 19h30	Me 20h00	Stéphanoise 4	-
Me 20h00	Stéphanoise 4	-	Palette Bleue 2	Me 20h00	Ve 19h30	Elan St Josse 1	Ve 19h30
Ve 19h30	Elan St Josse 1	-	Dongelberg 1	Je 19h30	Me 19h30	Palette Evere 2	-
S3-M2 16/9 au 22/9		13/1 au 19/1 M13-S20		S11-M8 11/11 au 17/11		10/3 au 16/3 M19-S28	
Me 20h00	Palette Bleue 2	-	Rap.Forest 1	Je 19h30	Je 19h30	Dongelberg 1	-
Je 20h00	Plancenoit 1	-	Elan St Josse 1	Ve 19h30	Je 20h00	Palette Evere 2	Me 19h30
Je 19h30	Dongelberg 1	-	St Clément 1	Me 19h30	Ma 20h00	Drogenbos 1	-
Di 24h	Bye 1	-	Sans-Souci 2	Ve 19h30	Ve 19h30	Elan St Josse 1	-
Me 19h30	Palette Evere 2	-	Stéphanoise 4	Me 20h00	Me 19h30	St Clément 1	-
Me 20h00	Palette Bleue 1	-	Drogenbos 1	Ma 20h00	Ve 19h30	Stéphanoise 4	Me 20h00
S4-M3 23/9 au 29/9		20/1 au 26/1 M14-S21		S12-M9 18/11 au 24/11		17/3 au 23/3 M20-S29	
Je 19h30	Rap.Forest 1	-	Palette Evere 2	Me 19h30	Me 20h00	Palette Bleue 1	-
Me 19h30	St Clément 1	-	Plancenoit 1	Je 20h00	Di 24h	Bye 1	-
Me 20h00	Palette Bleue 1	-	Palette Bleue 2	Me 20h00	Me 19h30	Palette Evere 2	-
Ve 19h30	Sans-Souci 2	-	Dongelberg 1	Je 19h30	Me 20h00	Drogenbos 1	-
Me 20h00	Stéphanoise 4	-	Bye 1	Di 24h	Je 19h30	Elan St Josse 1	Ve 19h30
Ve 19h30	Elan St Josse 1	-	Drogenbos 1	Ma 20h00	Me 20h00	St Clément 1	-
S5-M4 30/9 au 6/10		27/1 au 2/2 M15-S22		S13-M10 25/11 au 1/12		31/3 au 6/4 M21-S31	
Me 19h30	Palette Evere 2	-	Palette Bleue 2	Me 20h00	Me 20h00	Stéphanoise 4	-
Je 20h00	Plancenoit 1	-	Sans-Souci 2	Ve 19h30	Je 20h00	Palette Bleue 1	-
Ve 19h30	Elan St Josse 1	-	Palette Bleue 1	Me 20h00	Ma 20h00	Dongelberg 1	-
Je 19h30	Dongelberg 1	-	Stéphanoise 4	Me 20h00	Je 19h30	Bye 1	-
Di 24h	Bye 1	-	Rap.Forest 1	Je 19h30	Ve 19h30	Elan St Josse 1	-
Ma 20h00	Drogenbos 1	-	St Clément 1	Me 19h30	Me 19h30	Palette Evere 2	Me 19h30
S6-M5 7/10 au 13/10		3/2 au 9/2 M16-S23		S14-M11 2/12 au 8/12		7/4 au 13/4 M22-S32	
Me 20h00	Palette Bleue 1	-	Palette Evere 2	Me 19h30	Je 19h30	Rap.Forest 1	-
Me 20h00	Stéphanoise 4	-	Plancenoit 1	Je 20h00	Me 20h00	Palette Bleue 1	-
Me 19h30	St Clément 1	-	Elan St Josse 1	Ve 19h30	Je 19h30	Dongelberg 1	-
Je 19h30	Rap.Forest 1	-	Dongelberg 1	Je 19h30	Di 24h	Bye 1	-
Me 20h00	Palette Bleue 2	-	Bye 1	Di 24h	Me 19h30	Elan St Josse 1	Ve 19h30
Ve 19h30	Sans-Souci 2	-	Drogenbos 1	Ma 20h00	Ve 19h30	Palette Evere 2	-
S7-M6 14/10 au 20/10		10/2 au 16/2 M17-S24		Me 20h00		St Clément 1	
Di 24h	Bye 1	-	Palette Evere 2	Me 19h30	Stéphanoise 4	Me 20h00	
Je 20h00	Plancenoit 1	-	Rap.Forest 1	Je 19h30	Plancenoit 1	Je 20h00	
Ve 19h30	Elan St Josse 1	-	Sans-Souci 2	Ve 19h30	Je 19h30	Drogenbos 1	Ma 20h00
Me 19h30	St Clément 1	-	Palette Bleue 1	Me 20h00	Di 24h	Bye 1	-
Je 19h30	Dongelberg 1	-	Palette Bleue 2	Me 20h00	Me 19h30	Elan St Josse 1	Ve 19h30
Ma 20h00	Drogenbos 1	-	Stéphanoise 4	Me 20h00	Me 20h00	Palette Bleue 2	-

FATTB Division 3

Saison 2024 - 2025

S2-M1 9/9 au 15/9		6/1 au 12/1 M12-S19		S10-M7 4/11 au 10/11		17/2 au 23/2 M18-S25	
Je 19h30	TT Kraainem 2	- Bye 4	Di 24h	Di 24h	Bye 4	- Sans-Souci 7	Ve 19h30
Di 24h	Bye 3	- Plancenoit 3	Je 20h00	Ma 20h00	Drogenbos 4	- Plancenoit 3	Je 20h00
Ve 20h00	Plancenoit 4	- Sans-Souci 7	Ve 19h30	Je 19h30	TT Kraainem 2 - Bye 3	Di 24h	
Ve 19h30	Sans-Souci 5	- St Clément 3	Me 19h30	Me 20h00	Stéphanoise 5	- Palette Bleue 3	Me 20h00
Me 20h00	Stéphanoise 5	- Drogenbos 4	Ma 20h00	Ve 19h30	Sans-Souci 5	- Plancenoit 4	Ve 20h00
Me 20h00	Palette Bleue 3	- Sans-Souci 6	Ve 19h30	Me 19h30	St Clément 3	- Sans-Souci 6	Ve 19h30
S3-M2 16/9 au 22/9		13/1 au 19/1 M13-S20		S11-M8 11/11 au 17/11		10/3 au 16/3 M19-S28	
Ma 20h00	Drogenbos 4	- TT Kraainem 2	Je 19h30	Ve 19h30	Sans-Souci 6	- Sans-Souci 7	Ve 19h30
Je 20h00	Plancenoit 3	- Palette Bleue 3	Me 20h00	Je 20h00	Plancenoit 3	- St Clément 3	Me 19h30
Ve 19h30	Sans-Souci 6	- Plancenoit 4	Ve 20h00	Di 24h	Bye 3	- Drogenbos 4	Ma 20h00
Ve 19h30	Sans-Souci 7	- Sans-Souci 5	Ve 19h30	Me 20h00	Palette Bleue 3	- TT Kraainem 2	Je 19h30
Me 19h30	St Clément 3	- Stéphanoise 5	Me 20h00	Ve 20h00	Plancenoit 4	- Stéphanoise 5	Me 20h00
Di 24h	Bye 4	- Bye 3	Di 24h	Ve 19h30	Sans-Souci 5	- Bye 4	Di 24h
S4-M3 23/9 au 29/9		20/1 au 26/1 M14-S21		S12-M9 18/11 au 24/11		17/3 au 23/3 M20-S29	
Je 19h30	TT Kraainem 2	- St Clément 3	Me 19h30	Di 24h	Bye 4	- Sans-Souci 6	Ve 19h30
Ve 20h00	Plancenoit 4	- Plancenoit 3	Je 20h00	Ve 19h30	Sans-Souci 7	- Plancenoit 3	Je 20h00
Di 24h	Bye 4	- Drogenbos 4	Ma 20h00	Me 19h30	St Clément 3	- Bye 3	Di 24h
Ve 19h30	Sans-Souci 5	- Sans-Souci 6	Ve 19h30	Ma 20h00	Drogenbos 4	- Palette Bleue 3	Me 20h00
Me 20h00	Stéphanoise 5	- Sans-Souci 7	Ve 19h30	Je 19h30	TT Kraainem 2	- Plancenoit 4	Ve 20h00
Me 20h00	Palette Bleue 3	- Bye 3	Di 24h	Me 20h00	Stéphanoise 5	- Sans-Souci 5	Ve 19h30
S5-M4 30/9 au 6/10		27/1 au 2/2 M15-S22		S13-M10 25/11 au 1/12		31/3 au 6/4 M21-S31	
Me 19h30	St Clément 3	- Drogenbos 4	Ma 20h00	Me 20h00	Stéphanoise 5	- Bye 4	Di 24h
Je 20h00	Plancenoit 3	- Sans-Souci 5	Ve 19h30	Je 20h00	Plancenoit 3	- Sans-Souci 6	Ve 19h30
Me 20h00	Palette Bleue 3	- Bye 4	Di 24h	Di 24h	Bye 3	- Sans-Souci 7	Ve 19h30
Ve 19h30	Sans-Souci 6	- Stéphanoise 5	Me 20h00	Me 20h00	Palette Bleue 3	- St Clément 3	Me 19h30
Ve 19h30	Sans-Souci 7	- TT Kraainem 2	Je 19h30	Ve 20h00	Plancenoit 4	- Drogenbos 4	Ma 20h00
Di 24h	Bye 3	- Plancenoit 4	Ve 20h00	Ve 19h30	Sans-Souci 5	- TT Kraainem 2	Je 19h30
S6-M5 7/10 au 13/10		3/2 au 9/2 M16-S23		S14-M11 2/12 au 8/12		7/4 au 13/4 M22-S32	
Di 24h	Bye 4	- St Clément 3	Me 19h30	Je 19h30	TT Kraainem 2	- Stéphanoise 5	Me 20h00
Me 20h00	Stéphanoise 5	- Plancenoit 3	Je 20h00	Di 24h	Bye 4	- Plancenoit 3	Je 20h00
Ve 20h00	Plancenoit 4	- Palette Bleue 3	Me 20h00	Ve 19h30	Sans-Souci 6	- Bye 3	Di 24h
Je 19h30	TT Kraainem 2	- Sans-Souci 6	Ve 19h30	Ve 19h30	Sans-Souci 7	- Palette Bleue 3	Me 20h00
Ma 20h00	Drogenbos 4	- Sans-Souci 7	Ve 19h30	Me 19h30	St Clément 3	- Plancenoit 4	Ve 20h00
Ve 19h30	Sans-Souci 5	- Bye 3	Di 24h	Ma 20h00	Drogenbos 4	- Sans-Souci 5	Ve 19h30
S7-M6 14/10 au 20/10		10/2 au 16/2 M17-S24		S14-M11 2/12 au 8/12		7/4 au 13/4 M22-S32	
Ve 19h30	Sans-Souci 7	- St Clément 3	Me 19h30	Je 19h30	TT Kraainem 2	- Stéphanoise 5	Me 20h00
Je 20h00	Plancenoit 3	- TT Kraainem 2	Je 19h30	Di 24h	Bye 4	- Plancenoit 3	Je 20h00
Me 20h00	Palette Bleue 3	- Sans-Souci 5	Ve 19h30	Ve 19h30	Sans-Souci 6	- Bye 3	Di 24h
Ve 20h00	Plancenoit 4	- Bye 4	Di 24h	Ve 19h30	Sans-Souci 7	- Palette Bleue 3	Me 20h00
Ve 19h30	Sans-Souci 6	- Drogenbos 4	Ma 20h00	Me 19h30	St Clément 3	- Plancenoit 4	Ve 20h00
Di 24h	Bye 3	- Stéphanoise 5	Me 20h00	Ma 20h00	Drogenbos 4	- Sans-Souci 5	Ve 19h30

FATTB Division 3

Saison 2024 - 2025

S2-M1 9/9 au 15/9	6/1 au 12/1 M12-S19	S10-M7 4/11 au 10/11	17/2 au 23/2 M18-S25
Je 19h30 TT Kraainem 2 - Bye 4	Di 24h	Di 24h Bye 4	- Sans-Souci 7 Ve 19h30
Di 24h Bye 3 - Plancenoit 3	Je 20h00	Ma 20h00 Drogenbos 4	- Plancenoit 3 Je 20h00
Ve 20h00 Plancenoit 4 - Sans-Souci 7	Ve 19h30	Je 19h30 TT Kraainem 2	- Bye 3 Di 24h
Ve 19h30 Sans-Souci 5 - St Clément 3	Me 19h30	Me 20h00 Stéphanoise 5	- Palette Bleue 3 Me 20h00
Me 20h00 Stéphanoise 5 - Drogenbos 4	Ma 20h00	Ve 19h30 Sans-Souci 5	- Plancenoit 4 Ve 20h00
Me 20h00 Palette Bleue 3 - Sans-Souci 6	Ve 19h30	Me 19h30 St Clément 3	- Sans-Souci 6 Ve 19h30
S3-M2 16/9 au 22/9	13/1 au 19/1 M13-S20	S11-M8 11/11 au 17/11	10/3 au 16/3 M19-S28
Ma 20h00 Drogenbos 4 - TT Kraainem 2	Je 19h30	Ve 19h30 Sans-Souci 6	- Sans-Souci 7 Ve 19h30
Je 20h00 Plancenoit 3 - Palette Bleue 3	Me 20h00	Je 20h00 Plancenoit 3	- St Clément 3 Me 19h30
Ve 19h30 Sans-Souci 6 - Plancenoit 4	Ve 20h00	Di 24h Bye 3	- Drogenbos 4 Ma 20h00
Ve 19h30 Sans-Souci 7 - Sans-Souci 5	Ve 19h30	Me 20h00 Palette Bleue 3	- TT Kraainem 2 Je 19h30
Me 19h30 St Clément 3 - Stéphanoise 5	Me 20h00	Ve 20h00 Plancenoit 4	- Stéphanoise 5 Me 20h00
Di 24h Bye 4 - Bye 3	Di 24h	Ve 19h30 Sans-Souci 5	- Bye 4 Di 24h
S4-M3 23/9 au 29/9	20/1 au 26/1 M14-S21	S12-M9 18/11 au 24/11	17/3 au 23/3 M20-S29
Je 19h30 TT Kraainem 2 - St Clément 3	Me 19h30	Di 24h Bye 4	- Sans-Souci 8 Ve 19h30
Ve 20h00 Plancenoit 4 - Plancenoit 3	Je 20h00	Ve 19h30 Sans-Souci 7	- Plancenoit 3 Je 20h00
Di 24h Bye 4 - Drogenbos 4	Ma 20h00	Me 19h30 St Clément 3	- Bye 3 Di 24h
Ve 19h30 Sans-Souci 5 - Sans-Souci 6	Ve 19h30	Ma 20h00 Drogenbos 4	- Palette Bleue 3 Me 20h00
Me 20h00 Stéphanoise 5 - Sans-Souci 7	Ve 19h30	Je 19h30 TT Kraainem 2	- Plancenoit 4 Ve 20h00
Me 20h00 Palette Bleue 3 - Bye 3	Di 24h	Me 20h00 Stéphanoise 5	- Sans-Souci 5 Ve 19h30
S5-M4 30/9 au 6/10	27/1 au 2/2 M15-S22	S13-M10 25/11 au 1/12	31/3 au 6/4 M21-S31
Me 19h30 St Clément 3 - Drogenbos 4	Ma 20h00	Me 20h00 Stéphanoise 5	- Bye 4 Di 24h
Je 20h00 Plancenoit 3 - Sans-Souci 5	Ve 19h30	Je 20h00 Plancenoit 3	- Sans-Souci 8 Ve 19h30
Me 20h00 Palette Bleue 3 - Bye 4	Di 24h	Di 24h Bye 3	- Sans-Souci 7 Ve 19h30
Ve 19h30 Sans-Souci 6 - Stéphanoise 5	Me 20h00	Me 20h00 Palette Bleue 3	- St Clément 3 Me 19h30
Ve 19h30 Sans-Souci 7 - TT Kraainem 2	Je 19h30	Ve 20h00 Plancenoit 4	- Drogenbos 4 Ma 20h00
Di 24h Bye 3 - Plancenoit 4	Ve 20h00	Ve 19h30 Sans-Souci 5	- TT Kraainem 2 Je 19h30
S6-M5 7/10 au 13/10	3/2 au 9/2 M16-S23	S14-M11 2/12 au 8/12	7/4 au 13/4 M22-S32
Di 24h Bye 4 - St Clément 3	Me 19h30	Je 19h30 TT Kraainem 2	- Stéphanoise 5 Me 20h00
Me 20h00 Stéphanoise 5 - Plancenoit 3	Je 20h00	Di 24h Bye 4	- Plancenoit 3 Je 20h00
Ve 20h00 Plancenoit 4 - Palette Bleue 3	Me 20h00	Ve 19h30 Sans-Souci 6	- Bye 3 Di 24h
Je 19h30 TT Kraainem 2 - Sans-Souci 6	Ve 19h30	Ve 19h30 Sans-Souci 7	- Palette Bleue 3 Me 20h00
Ma 20h00 Drogenbos 4 - Sans-Souci 7	Ve 19h30	Me 19h30 St Clément 3	- Plancenoit 4 Ve 20h00
Ve 19h30 Sans-Souci 5 - Bye 3	Di 24h	Ma 20h00 Drogenbos 4	- Sans-Souci 5 Ve 19h30
S7-M6 14/10 au 20/10	10/2 au 16/2 M17-S24		
Ve 19h30 Sans-Souci 7 - St Clément 3	Me 19h30		
Je 20h00 Plancenoit 3 - TT Kraainem 2	Je 19h30		
Me 20h00 Palette Bleue 3 - Sans-Souci 5	Ve 19h30		
Ve 20h00 Plancenoit 4 - Bye 4	Di 24h		
Ve 19h30 Sans-Souci 6 - Drogenbos 4	Ma 20h00		
Di 24h Bye 3 - Stéphanoise 5	Me 20h00		

FATTB Division 4

Saison 2024 - 2025

S2-M1 9/9 au 15/9	6/1 au 12/1	M12-S19	S10-M7 4/11 au 10/11	17/2 au 23/2	M18-S25
Je 19h30 Rap.Forest 3	- Bye 6	Di 24h	Di 24h Bye 6	- Sans-Souci 8	Ve 19h30
Ve 20h00 Stéphanoise 6	- TT Kraainem 3	Je 19h30 Di	Ma 20h00 Drogenbos 5	- TT Kraainem 3	Je 19h30
24h Bye 5	- Sans-Souci 9	Ve 19h30	Je 19h30 Rap.Forest 3	- Stéphanoise 6	Ve 20h00
Ve 19h30 Sans-Souci 8	- Plancenoit 5	Ve 20h00	Je 19h30 Palette Evere 4	- Ctt Boitsfort 2	Ve 19h00
Je 19h30 Palette Evere 4	- Drogenbos 5	Ma 20h00	Ve 19h30 Sans-Souci 8	- Bye 5	Di 24h
Ve 19h00 Ctt Boitsfort 2	- Dongelberg 3	Je 19h30	Ve 20h00 Plancenoit 5	- Dongelberg 3	Je 19h30
S3-M2 16/9 au 22/9	13/1 au 19/1	M13-S20	S11-M8 11/11 au 17/11	10/3 au 16/3	M19-S28
Ma 20h00 Drogenbos 5	- Rap.Forest 3	Je 19h30	Je 19h30 Dongelberg 3	- Sans-Souci 9	Ve 19h30
Je 19h30 TT Kraainem 3	- Ctt Boitsfort 2	Ve 19h00	Je 19h30 TT Kraainem 3	- Plancenoit 5	Ve 20h00
Je 19h30 Dongelberg 3	- Bye 5	Di 24h	Ve 20h00 Stéphanoise 6	- Drogenbos 5	Ma 20h00
Ve 19h30 Sans-Souci 9	- Sans-Souci 8	Ve 19h30	Ve 19h00 Ctt Boitsfort 2	- Rap.Forest 3	Je 19h30
Ve 20h00 Plancenoit 5	- Palette Evere 4	Je 19h30	Di 24h Bye 5	- Palette Evere 4	Je 19h30
Di 24h Bye 6	- Stephanoise 6	Ve 20h00	Ve 19h30 Sans-Souci 8	- Bye 6	Di 24h
S4-M3 23/9 au 29/9	20/1 au 26/1	M14-S21	S12-M9 18/11 au 24/11	17/3 au 23/3	M20-S29
Je 19h30 Rap.Forest 3	- Plancenoit 5	Ve 20h00	Di 24h Bye 6	- Dongelberg 3	Je 19h30
Di 24h Bye 5	- TT Kraainem 3	Je 19h30	Ve 19h30 Sans-Souci 9	- TT Kraainem 3	Je 19h30
Di 24h Bye 6	- Drogenbos 5	Ma 20h00	Ve 20h00 Plancenoit 5	- Stephanoise 6	Ve 20h00
Ve 19h30 Sans-Souci 8	- Dongelberg 3	Je 19h30	Ma 20h00 Drogenbos 5	- Ctt Boitsfort 2	Ve 19h00
Je 19h30 Palette Evere 4	- Sans-Souci 9	Ve 19h30	Je 19h30 Rap.Forest 3	- Bye 5	Di 24h
Ve 19h00 Ctt Boitsfort 2	- Stephanoise 6	Ve 20h00	Je 19h30 Palette Evere 4	- Sans-Souci 8	Ve 19h30
S5-M4 30/9 au 6/10	27/1 au 2/2	M15-S22	S13-M10 25/11 au 1/12	31/3 au 6/4	M21-S31
Ve 20h00 Plancenoit 5	- Drogenbos 5	Ma 20h00	Je 19h30 Palette Evere 4	- Bye 6	Di 24h
Je 19h30 TT Kraainem 3	- Sans-Souci 8	Ve 19h30	Je 19h30 TT Kraainem 3	- Dongelberg 3	Je 19h30
Ve 19h00 Ctt Boitsfort 2	- Bye 6	Di 24h	Ve 20h00 Stephanoise 6	- Sans-Souci 9	Ve 19h30
Je 19h30 Dongelberg 3	- Palette Evere 4	Je 19h30	Ve 19h00 Ctt Boitsfort 2	- Plancenoit 5	Ve 20h00
Ve 19h30 Sans-Souci 9	- Rap.Forest 3	Je 19h30	Di 24h Bye 5	- Drogenbos 5	Ma 20h00
Ve 20h00 Stephanoise 6	- Bye 6	Di 24h	Ve 19h30 Sans-Souci 8	- Rap.Forest 3	Je 19h30
S6-M5 7/10 au 13/10	3/2 au 9/2	M16-S23	S14-M11 2/12 au 8/12	7/4 au 13/4	M22-S32
Di 24h Bye 6	- Plancenoit 5	Ve 20h00	Je 19h30 Rap.Forest 3	- Palette Evere 4	Je 19h30
Je 19h30 Palette Evere 4	- TT Kraainem 3	Je 19h30	Di 24h Bye 6	- TT Kraainem 3	Je 19h30
Di 24h Bye 5	- Ctt Boitsfort 2	Ve 19h00	Je 19h30 Dongelberg 3	- Stéphanoise 6	Ve 20h00
Je 19h30 Rap.Forest 3	- Dongelberg 3	Je 19h30	Ve 19h30 Sans-Souci 9	- Ctt Boitsfort 2	Ve 19h00
Ma 20h00 Drogenbos 5	- Sans-Souci 9	Ve 19h30	Ve 20h00 Plancenoit 5	- Bye 5	Di 24h
Ve 19h30 Sans-Souci 8 - Stéphanoise 6	Ve 20h00		Ma 20h00 Drogenbos 5	- Sans-Souci 8	Ve 19h30
S7-M6 14/10 au 20/10	10/2 au 16/2	M17-S24			
Ve 19h30 Sans-Souci 9	- Plancenoit 5	Ve 20h00			
Je 19h30 TT Kraainem 3	- Rap.Forest 3	Je 19h30			
Ve 19h00 Ctt Boitsfort 2	- Sans-Souci 8	Ve 19h30			
Di 24h Bye 5	- Bye 6	Di 24h			
Je 19h30 Dongelberg 3	- Drogenbos 5	Ma 20h00			
Ve 20h00 Stephanoise 6	- Palette Evere 4	Je 19h30			

ADDENDA FATTB 2024 - 2025

au Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) de la F.R.O.T.T.B.F.

1. Cotisations :

- Par Membre Effectif ou Libre : **20€** (aussi bien au second tour qu'au premier).
- L'Assuré Non-Joueur (dans un club ou non) est assimilé à un membre effectif : **20€**
- Par Equipe inscrite en Championnat : **4€**
- Par Equipe inscrite en Coupe : **3€**
- Par abonnement au Journal Fédéral et Liégeois : **5€ par Mail**

2. Abonnements aux journaux-périodiques :

- Il n'y a plus de journal mensuel le LIFT depuis la saison 2022-2023 (décision de l'AG de Juin 2022).

Les diverses informations seront envoyées par le CEP via email aux abonnés des «FATTB News» (ex Lift), pour lequel les équipes doivent néanmoins s'abonner, et c'est gratuit !

Seuls les clubs évoluant en Divisions Fédérales doivent s'abonner au Journal Fédéral Liégeois. Il n'y a pas d'obligation pour les autres clubs. Coût de l'abonnement : **5€**.

3. Jour de rencontre : du lundi au samedi

En cas de modifications :

Toute modification de jour, local et/ou d'heure **après** la parution du calendrier doit être obligatoirement annoncée **par écrit** auprès de **DE MOYTER-KOK Genève**, et à **TOUS** les secrétaires des autres clubs de la Provinciale.

De plus, pour les **DEUX** premières semaines de jeu qui suivent la modification, le club devra prendre un contact téléphonique avec les adversaires concernés par cette modification.

La notification à tous les Secrétaires peut être remplacée par un avis paraissant dans le « **FATTB News** » ou par un **email** du CEP à **tous les clubs**.

Dans ce cas, le club concerné devra prendre un contact téléphonique les **QUATRE** premières semaines qui suivent la modification.

4. Heures de rencontre :

4.a Le début des rencontres officiel est fixé à 19h30 sauf dérogations demandées (19h, 19h15, 20h).

Toute équipe «visiteuse» a droit à 30 min. de retard quand il s'agit de l'heure officielle ou que la dérogation se situe avant l'heure officielle de 19h30 (19h, 19h15...).

Lorsque la **dérogation est postérieure à 19h30**, l'équipe visiteuse doit être prête à jouer à l'heure **EXACTE** spécifiée pour le club dans le calendrier (20h).

4.b AUCUNE Equipe Visiteuse ne pourra bénéficier d'une dérogation horaire.

4.c Est déclarée perdante par forfait :

1 L'équipe **visitée** dont **3 joueurs** ne sont pas prêts à jouer à l'heure exacte.

2 L'équipe **visitée** dont **3 joueurs** ne sont pas prêts à jouer **30 min.** après l'heure prévue (19h30, 19h ou 19h15). Prêt à jouer = avec short, polo, pantoufles de sport.

3 L'équipe **visitée** dont **3 joueurs** ne sont pas prêts à jouer à l'heure exacte de la **dérogation** si celle-ci est postérieure à 19h30 **c.à.d. à 20h**.
Bien entendu, le Fair-play reste de rigueur !

Le 4e joueur, de n'importe quelle équipe, PEUT arriver 1h après l'heure officielle. Dans ce cas, dès son arrivée, il doit obligatoirement jouer tous ses matches d'après l'ordre établi sur la feuille d'arbitrage.

Tout forfait entraîne une amende et éventuellement des sanctions.

Il est rappelé que chaque joueur doit disputer ses 4 matches individuels, sous peine de tout perdre, sauf en cas de blessure.

Etre prêt à jouer signifie :

1. être en tenue compatible avec la pratique du Tennis de Table : short, polo, tee-shirt...

2. local en ordre pour disputer la rencontre : tables, filets, balles, chaises, **feuille complétée**

5. Communication des résultats :

5.a A faire uniquement via l'encodage en ligne à l'adresse : <https://www.fattb.be/htm/resultatsEnLigne/> (option : **interclubs**) pour le **Samedi midi** au plus tard.

Les équipes jouant le samedi soir doivent le faire dès la fin de la rencontre

5.b L'envoi des feuilles originales d'arbitrage doit se faire obligatoirement via l'application ResEnLigne, en Pdf ou jpg, le jour même ou/et pour arriver le **Mardi** qui suit la semaine concernée. (Genève et Jp les reçoivent)

5.c Les feuilles de matchs doivent être encodées par un représentant de chaque club «hôte» dans le signalétique en ligne pour le **MARDI 20h au plus tard** suivant la semaine réelle, afin que le CEP puisse donner accès à tous à la semaine suivante.

Les feuilles de matchs remis ne pourront être encodées que par le CEP.

5.d1 Les résultats des Divisions Fédérales sont à communiquer via le site <https://www.frottbf.org>, rubrique **Secrétaire** pour le **DIMANCHE MIDI au plus tard**. (instructions à voir via les pages fédérales)

5.d2 Les feuilles de match des divisions fédérales devront également être **encodées** via le site www.frottbf.org rubrique **Secrétaire** pour le **mardi 20h** au plus tard. (instructions à voir via les pages fédérales)

5.d3 L'original des feuilles de matchs des Divisions Fédérales doit être envoyé directement par **email au format JPG (ou PDF)** à **Eric FIVET-secrétaire général : frottbf.liège@gmail.com**, pour le **mardi suivant** au plus tard.

!!! L'original « papier » doit également être conservé au club hôte tout au long de la saison en cours.

Une COPIE, en tant que visité ou visiteur, par email au format JPG ou PDF doit également être envoyée à la Présidente provinciale, De Moyter-Kok
Geneviève. (fattbf.be@gmail.com)
Ceci pour éviter les "corrections" après signature des capitaines. Elle sert également pour le calcul du « Prix Victoires ».

6. Remise de rencontre :

6.a Une remise de match non annoncée ou, au pire, le jour-même, devra être jouée dans la semaine qui suit sous peine de perte des points par l'équipe demanderesse ou en faute.

Une rencontre entre deux équipes d'un même club doit être jouée la semaine de jeu prévue au calendrier, sauf si le local est indisponible. En cas de non-respect de cette règle, les deux équipes seront déclarées forfaits avec l'application des amendes statutaires.

Au second tour, elle devra toutefois être jouée avant la mi-février.

La semaine peut être désignée d'office par le CEP.

6.b : Depuis la saison 2023-2024, le formulaire de demande de remise de match ne doit plus être rentré.

Après accord entre les clubs, un mail doit cependant être envoyé aux 2 clubs concernés ET au membre désigné du CEP (Geneviève) AVANT la date calendrier de la rencontre. La nouvelle date devrait si possible être renseignée. Le CEP peut encore refuser cet accord ou la date.

RAPPEL : une rencontre ne peut être remise que pour local indisponible et/ou conditions climatiques rendant un déplacement dangereux. Pas pour joueur malade ou indisponible, donc. Si local indisponible, une attestation de la commune ou du gestionnaire de la salle/école doit être envoyée au CEP.

6.c Remarque importante :

TOUTES LES RENCONTRES DU PREMIER TOUR devront être jouées avant d'entamer le second tour.

7. Forfait général d'une équipe en Interclubs (voir Art 5, Fft- 52) (AG Féd. 02/2020 et CEF du 12/08/2022) :

7a- Le club pourra récupérer au maximum 2 joueurs parmi les titulaires habituels, après... accord du CEP concerné.

- Ces 2 joueurs pourront évoluer dans n'importe quelle équipe de leur club mais ils ne pourront jouer ensemble dans la même équipe si elle est inférieure.

7b- Une équipe en Interclubs sera déclarée forfait général après 3 forfaits simples et non pas 5 forfaits (AG 2016).

7c- L'équipe championne de Div. 1 Provinciale qui refuserait de monter en fédérale sera pénalisée d'une amende de 250 €. Elle ne pourra non plus être championne la saison suivante et c'est l'équipe classée 2^e, si celle qui refuse est 1^{re} au classement, qui sera désignée comme championne.

8. Equipe s'inscrivant au second tour de l'Interclubs (contraire au règlement fédéral...) :

- Comptabilisation habituelle pour les matches du second tour (interclubs et indices)

- Application intégrale du Règlement Sportif à toutes les équipes (horaire, forfait, amende...)

9. Tests-matches au Brabant (et au Tour final fédéral) : composition des équipes :

- Les 3 premiers joueurs doivent faire partie de l'équipe habituelle.

- Le 4^e joueur devra avoir joué au moins 40% de l'interclubs, toutes divisions confondues mais doit bien entendu émerger d'une équipe inférieure.

La règle des 5 rencontres est également d'application. Le CEP vérifiera la conformité des équipes avant la rencontre.

10. Tournois (p.39) : Pour chaque tournoi organisé par un club, un Juge-arbitre sera désigné par le CEP (qu'il soit membre du CEP ou pas). Le Responsable des Tournois devra recevoir le Règlement et l'horaire au moins 1 mois à l'avance. Le coût d'une inscription individuelle sera de 2,50€ par série d'indice et 2,00€ pour les séries de Jeunes.

Dans les catégories « Jeunes », le joueur ne peut évoluer que dans SA catégorie d'âge et non celle immédiatement supérieure. Toutefois, s'il n'y a qu'un seul joueur, le CEP pourra le faire évoluer plus haut.

L'envoi des inscriptions se fait VIA le club organisateur qui transmet au membre du CEP désigné, pour le jeudi 20h. La gestion des tables et des matchs est assurée par le programme informatique de la fédération, avec un membre du CEP ou/et un mandataire désigné par ce même CEP. Une aide du club est également demandée.

11. Championnat Individuel du Brabant :

Ce sont les résultats obtenus aux Tournois et Critériums Provinciaux du Brabant et au Tournoi Fédéral du Brabant qui entrent en ligne de compte pour l'attribution du titre de Champion de Brabant. S'il n'a pas l'indice de la Série, il recevra un Prix du Brabant et le 2^{ème}, s'il a l'indice de la Série, recevra le titre.

En NC et Dames NC, il sera remis un "Prix du Brabant" et non un "titre".

Il y a également le même nombre de points de championnat attribués lors des organisations officielles de Critériums de Jeunes et de Vétérans du Brabant.

Il faudra aussi que 2/3 des tournois prévus au calendrier soient organisés.

12. Sélection Championnat Fédéral Individuel :

Pour être sélectionné au Championnat Fédéral, il faudra avoir participé à la moitié des tournois organisés dans la Province AVEC un Tournoi Fédéral de n'importe quelle Province.

Chaque affilié ayant participé à plus de 40% de l'interclubs pourra également y participer à condition d'avoir aussi disputé un Tournoi Fédéral, de quelque province que ce soit.

S'il y a absence après confirmation du joueur, une amende de 20€ sera réclamée au fautif via le club.

13. Cartes jaunes et rouges en Tournois :

Ce système consiste à donner, après avertissements, pour des motifs peu graves mais répétés, des cartes jaunes, et pour un motif grave des cartes rouges.

- Deux cartes jaunes au cours d'un même tournoi = suspension pour le reste de ce tournoi.

De plus, le joueur sera convoqué devant le Comité Sportif et de Discipline de la F.A.T.T.B. qui décidera éventuellement de sanctions supplémentaires.

- **3 cartes jaunes au cours de la saison** : convoqué devant le Comité Sportif et de Discipline qui décidera de lui infliger une sanction s'il y a lieu.
 - **SEUL** le Juge-arbitre désigné par le C.E.P. a le droit d'infliger une carte jaune ou rouge.
- Sa décision est sans appel le jour du tournoi, mais le joueur, estimant qu'il est victime d'une erreur du juge-arbitre, peut demander à être entendu à la prochaine réunion du C.E.P.
- Le C.E.P., par ces mesures, entend maintenir et améliorer le climat sportif et amical qui doit régner durant les tournois de notre Fédération.
- Un refus d'arbitrage** équivaut à une **carte rouge** et à l'exclusion immédiate des Séries de ce Tournoi ainsi qu'à **une suspension pour les 2 tournois suivants de la Province**, et reporté sur la saison suivante si cela arrive en fin de saison. Il y aura aussi une amende de **10 €** qui passera à **15 €** s'il y a récidive.

En cas de départ dans un délai raisonnable, il faut prévenir le juge-arbitre. Un "**oubli**" de cette clause serait considéré comme un refus d'arbitrage : même amende et même suspension.

14. Contrôle en Interclubs :

Tout membre du CEP, non concerné directement par la ou les rencontres, est habilité à faire toute remarque jugée utile et nécessaire, verbale ou écrite sur la feuille d'arbitrage ou à un joueur (attitude, équipement, N° carte, etc...)

Une demande de présence d'un juge-arbitre, par un club, pour une rencontre officielle sera facturée à **20 €** pour les frais de déplacements.

15. Championnat de DOUBLES du Brabant (décision AG fin 2010-2011) :

- Les Dames et « Jeunes filles » pourront jouer dans **TOUTES** les Séries d'indices « messieurs » et en Série d'âges.

Cette règle n'est cependant pas valable pour le Championnat Fédéral !!!

- Si des poules sont organisées et qu'il y a égalité entre 2 ou 3 paires, on établit le classement en tenant compte d'abord du total des victoires, puis du moins de sets perdus, pour terminer par la confrontation directe entre les 2 équipes.

16. Le "Prix Victoires de la FATTB" :

Est attribué au meilleur pourcentage de victoires dans chaque Division Provinciale du Brabant. Pour les Divisions Fédérales, on regroupera les 3 divisions dans un seul tableau car il n'y a pas suffisamment d'équipes concernées.

Il faut avoir disputé au moins 60% des rencontres dans la division concernée pour être repris.

En cas d'égalité, c'est le nombre de participations qui déterminera les joueurs.

17. Coupes Challenges : les compositions d'équipes sont à encoder par le club via le « **signalétique en ligne** » avant le 15/09.

Le tirage complet des Coupes (équipe de 8 joueurs maximum en Challenge mais 6 sur la feuille et de tous indices), jusqu'aux demi-finales, pourra être fait par le CEP à l'issue du 1er tour, mais il ne sera diffusé qu'au fur et à mesure des semaines directement concernées.

- La coupe se joue en **3 sets gagnants de 11 points**. Le **handicap** est donné au **début** de chaque set et doit être noté en regard de chaque match concerné.

- **Les paires de doubles doivent être connues avant l'entame de la rencontre.**

- Si une rencontre se joue à 3 contre 3, et que les 2 absents devraient se rencontrer, et qu'il y a égalité en fin de rencontre, ce sera l'équipe avec le plus de sets gagnés qui l'emportera, avant le plus de points gagnés si nouvelle égalité.

18. Les Coupes Vanacker : uniquement au Brabant et réservée aux joueurs F et NC

- Une liste de 6 joueurs par équipe doit être fournie au CEP **AVANT** que la compétition ne débute et être encodée via le « **signalétique en ligne** ». On ne peut changer d'équipe à aucun moment.

- Les rencontres se disputent par équipe de **3 à 5 joueurs**. Les joueurs sont numérotés par **tirage au sort** et le **double** doit être connu avant le début de la rencontre.

- La coupe se joue en **3 sets gagnants de 11 points**. Le **handicap** est donné au **début** de chaque set. (**voir tableau plus loin**). L'**handicap** doit être noté en regard de chaque match concerné.

- Les 4^{ème} et 5^{ème} ne jouent que le double, soit ensemble, soit avec un des 3 premiers joueurs.

- **Un double par handicap est inséré en 4^{ème} position**. Le résultat de ce double est prépondérant en cas d'égalité à l'issue de la rencontre.

- Une équipe présentant seulement 2 joueurs est perdante d'office par forfait.

19. Communication des résultats des coupes :

Le résultat doit obligatoirement être communiqué via l'application **ResEnLigne** avant le Samedi midi :

<https://www.fattb.be/htm/resultatsEnLigne/> (option : Coupes).

L'envoi des feuilles **originales** d'arbitrage doit se faire **obligatoirement via l'application ResEnLigne**, le jour même ou/et pour arriver le Mardi qui suit la semaine concernée au format Pdf ou jpg. (Geneviève et Jp les reçoivent)

20. Feuilles d'arbitrage interclubs et Forfait :

- Elle doit être établie en **TROIS** exemplaires par l'équipe visitée en insérant 1 feuille cartonnée après les 3 originaux pour que les résultats ne s'inscrivent pas sur 6 feuilles ou +

- La première copie est à remettre à l'équipe adverse à l'issue de la rencontre. La deuxième copie est à conserver par vous. (et l'original conservé par le club hôte pendant une saison).

- Feuilles à transmettre obligatoirement via l'application **ResEnLigne** et à encoder dans le signalétique pour le mardi 20h au plus tard.

En cas de Forfait :

- Depuis la saison 2023-2024 il n'y a plus lieu de remplir la Feuille de match **MAIS** celle-ci doit néanmoins être encodée dans le signalétique. De plus, un mail doit être envoyé par l'équipe « en faute » aux deux clubs concernés avec les **Noms, prénoms, matricules et indice des joueurs des 2 équipes**, ainsi qu'au membre désigné du CEP (Geneviève) et en demandant un accusé de réception. Ceci afin que le CEP puisse contrôler l'encodage.

Le résultat d'un forfait est également à communiquer par l'équipe qui devait recevoir (la visitée...).

21. Classement Interclubs provincial du Brabant : (contrairement au Règlement fédéral)

En cas d'égalité de points, pour la montée ou la descente, on ne prend pas le nombre de victoires pour faire la différence. On tiendra compte du résultat des 2 rencontres entre les équipes concernées. Si l'égalité de points subsiste (1 victoire ou 1 match nul chacune) on comptabilisera le nombre de victoires individuelles (pas le nombre de sets gagnés ni perdus...sauf pour le milieu de tableau). Si nouvelle égalité, un test match aura lieu.

22. Ré-affiliations de joueurs (CEF 08/2016 et CEP 21/05/2021) :

Un joueur non affilié depuis 3 ans et moins et qui désire changer de club **doit aussi** demander son transfert.

Il n'est plus demandé de formulaire de ré-affiliation si l'affilié l'était la saison précédente. Un mail devra cependant être envoyé au CEP pour signaler cette ré-affiliation.

23. RGPD : Depuis 2019-2020 le **document RGPD pour chaque affilié** et/ou réaffilié doit être remis, avec au moins une signature au § 1, à la fédération, afin de pouvoir jouer dans TOUTES les compétitions, sous peine de perte des matchs joués. (Règlement Général de Protections des Données).

Les affiliés qui deviendraient majeurs en cours de saison, doivent rentrer un nouveau formulaire signé de leur main.

24. Désinscription de joueur (PV 10/2016)

Un joueur peut être désinscrit à la demande du club via le **CEP AVANT le 4 septembre** de la saison en cours.

25. Critériums des Jeunes du Brabant :

Un jeune ne peut s'inscrire que dans SA catégorie d'âge (au 1^{er} juillet de la saison en cours) :

Pré-Minimes = moins de 10 ans Minimes = - de 12 ans Cadets = - 15 ans Juniors = - 18 ans

Il faut disputer au moins 3 des 4 (ou 4/5) critériums pour être classé au général (3 prix remis).

La 1^{ère} fille terminant dans les 5 premiers au général, et si pas dans les 3 premiers, reçoit également un Prix.

26. Noms et format des documents à envoyer : toujours renseigner le numéro de matricule

-A : affiliations et réaffiliations des joueurs : au format PDF avec **comme nom de fichier** : nouveau-599001 Nom prénom-.pdf ou reaff.pdf.

-B : Document **RGPD** : au format PDF signé et avec matricule, et comme nom : RGPD-599001 Nom Prénom.pdf

-C : **Photo** du joueur : au format C.Id et jpg, avec comme nom : photo-599001 Nom prénom-.jpg

-D : **Feuille de match** : au format PDF, si possible, ou jpg (voir l'application ResEnLigne) avec comme nom :

S2-M1-Div1-PaletteBleue2-RapForest1.pdf (ou jpg...)

Handicaps en Coupes Vanacker à donner en **début** de chaque set

1. Matches de simples

	F2	F1
NC	1	2
F2		1
F1		0

2. Attribution des points pour le double

NC	1
F2	2
F1	3

3. Handicap en doubles

Total	2	3 à 4	5 à 6
2	0	1	2
3 à 4		0	1
5 à 6		0	0

Les Feuilles des Matchs sont à envoyer ET à encoder :

!! Pour le **MARDI 20h** au Plus Tard !!

Divisions Fédérales :

FIVET Eric : original par email en pdf ou jpg : frottbfliege@gmail.com . Encodage : <https://www.frottbfliege.org>

Divisions Provinciales du Brabant :

Original et encodage via l'application ResEnLigne

(Geneviève DeMoyer-Kok et JP Dehoux les reçoivent)

Adresses électroniques des dirigeants du Brabant 24-25

Clubs	Contacts		Adresses
Palette Bleue	Secrétaire Président	Olivier Jean-Louis Baufays Tanguy	jolivier63@gmail.com baufaystanguy@outlook.com
CTT Boitsfort	Secrétaire Président	Genard William De Schrijver Paul	wgenard94@gmail.com deschrijverpaul1952@gmail.com
TTC Dongelberg	Secrétaire Président	Courtois Yves Heylen Daniel	yves2202@hotmail.com danielheylen@hotmail.fr
PPC Drogenbos	Secrétaire Président	Goosens Pascal Fostier Daniel	ppcdrogenbos@gmail.com daniel.fostier10@telenet.be
Elan St Josse	Secr/Pres Secr.sportif	Arpidone Giuseppe Moiny Pascal	elanfattb@gmail.com pascal58moiny@gmail.com
Palette Evere	Secrétaire Président	Bang An Nguyen Minh Khoa	evere544@outlook.be khoa.ngn@hotmail.com
Rapid Forest TT	Secrétaire Président	Tasia Thierry Malfroid Jacques	rapidforest@gmail.com ja.malfroid@gmail.com
TT Kraainem	Secrétaire Président	Brognaux Bernard Hesse Christine	bernard.brognaux@skynet.be christine.hesse@telenet.be
Plancenoit Sports	Secr/Pres Sec.Sportif	Forster Ariane Janssens Valentin	ariane.forster@skynet.be valjanssens95@live.fr
Pal.Stéphanoise	Secrétaire Président	Wybou Nathanaël Decoster Stéphane	secretariat@palettestephanoise.be steph.decoster@skynet.be
A.S. Sans-Souci	Secrétaire Président	Vandenwijngaert Chantal Vanderbeck David	c.vandenwijngaert@skynet.be david.vanderbeck@proximus.be
PPC St Clément	Secrétaire Président	Bulté Michel Vandecaveye Philippe	michel.bulte@skynet.be philippe.vandecaveye@gmail.com

Calendrier des activités du Brabant et du Fédéral - 2024-2025

Dates	Libellés	Lieux
Dim. 08-09-2024	Tournoi Jacques Cornil (des Familles)	Sans-Souci Etterbeek
Dim. 22-09-2024	Journée sans voiture	Bruxelles
Dim. 06-10-2024	Tournoi Provincial de Palette BLEUE	BRAINE-LE-CHÂTEAU
WE 9 et 10-11-2024	Tournoi Provincial de SANS-SOUCI	ETTERBEEK
Dim. 17-11-2024	Tournoi Fédéral du Hainaut	Lobbes
Dim. 01-12-2024	Tournoi Fédéral de Liège	Avennes
Dim. 12-01-2025	Critérium Vétérans à Plancenoit	Maransart
Dim. 26-01-2025	Tournoi Fédéral du Brabant - Pal. STEPHANOISE	Logis-Auderghem
Dim. 02-02-2025	Tournoi Télévie de Liège	à Seraing
Dim. 16-02-2025	Championnat Provincial de DOUBLES du Brabant	ETTERBEEK
Sam. 01-03-2025	A.G. FEDERALE	à Liège
Dim. 9-03-2025	Championnat Fédéral de SIMPLE + A	au Logis ?
Dim. 16-03-2025	Championnat Fédéral de DOUBLES	à Lobbes (Ht)
Dim. 13-04-2025	Critérium des Jeunes à Sans-Souci	ETTERBEEK
Dim. 13-04-2025	Critérium des Vétérans à Sans-Souci	ETTERBEEK
Ven. 18-04-2025	Finales des Coupes du Brabant	à ???
V-Sam-Dim. 25 et 27-04-2025	Tournoi de Seloncourt (F)	Seloncourt
Dim. 04-05-2025	1/2 et Finales des Coupes FEDERALES	à Liège
Dim. 10-05-2025	Inter-divisions fédérales	à Lobbes (Ht)
Ven. 23-05-2025	A.G. BRABANT ET REMISE DES PRIX	à Maransart

Horaire Tournois du Brabant (avec et sans "poules")

10 H 00 : F
10 H 30 : Séries jeunes (Minimes, Cadets, Juniors)
11 H 00 : NC
11 H 30 : E - Dames NC
12 H 00 : Dames C
12 H 30 : Open Handicap
14 H 00 : Vétérans
15 H 00 : C - A - Dames Open/A ou Dames B
16 H 30 : D - B

Les **matchs** se jouent en **3 sets gagnants** (*) de 11 points.

Les **finales** se joueront en **4 sets gagnants**, sauf en Séries d'âges et Open.

Les Séries JEUNES, la NC, la F, les Séries Dames se joueront en « poules » si possible.

Pour les autres Séries, cela dépendra du nombre total d'inscriptions.

(*) Le nombre de sets en « poules » pourra toutefois être revu après 2 tournois si cela retarde trop le déroulement du tournoi.

Inscription dans 3 séries maximum pour les séries « messieurs » + **1 série d'âge**.

-càd : série de son indice, série immédiatement supérieure, Open, âge
-les NC ne peuvent pas jouer en Série E

Les dames peuvent s'inscrire dans 4 séries maximum, séries « messieurs » et âge y compris, mais pas dans plus de 2 séries dames.

-c-à-dire, **choix parmi** : série de son indice « messieurs », série immédiatement supérieure, série de son indice « dames », série dames immédiatement supérieure, Open ou Dames open, série d'âge

Les Séries en « poules » se dérouleront par groupes de 3, et seul le premier passera au tour suivant.

S'il n'y a que 4 joueurs dans la Série, une seule « poule » de 4 sera organisée.

Coûts d'inscriptions : 2,50 € par Série et 2€ en Jeunes

Plus aucune inscription ne sera acceptée le jour même et ce quelle que soit la raison.

Sanctions : 1 Refus ou Absence d'arbitrage = Carte rouge = 2 Tournois de suspensions

+ Amende de 10€ ou 15€ s'il y a récidive.

Horaire des Critériums Jeunes au Brabant

(sauf cas particuliers)

12h	Minimes (avec les pré-minimes) et Juniors
14h	Cadets

Coût d'inscription : 2€

Numéros des Semaines et NumMatches Saison 2024-2025

Les semaines sont numérotées du Lundi au Dimanche

1er Tour			2ème Tour		
N° sem	Dates	N° Journées	N° sem	Dates	N° Journées
S01	2/9 au 8/9/24	Libre	S18	30/12 au 5/1/25	Libre
S02	9/9 au 15/9	M. 01	S19	6/1 au 12/1	M. 12
S03	16/9 au 22/9	M. 02	S20	13/1 au 19/1	M. 13
S04	23/9 au 29/09	M. 03	S21	20/1 au 26/01	M. 14
S05	30/09 au 6/10	M. 04	S22	27/1 au 2/2	M. 15
S06	7/10 au 13/10	M. 05	S23	3/2 au 9/2	M. 16
S07	14/10 au 20/10	M. 06	S24	10/2 au 16/2	M. 17
S08	21/10 au 27/10	Coupes T1	S25	17/2 au 23/2	M. 18
S09	28/10 au 3/11	Libre	S26	24/2 au 2/3	Libre
S10	4/11 au 10/11	M. 07	S27	3/3 au 9/3	Libre-coupes
S11	11/11 au 17/11	M. 08	S28	9/3 au 16/3	M. 19
S12	18/11 au 24/11	M. 09	S29	17/3 au 23/3	M. 20
S13	25/11 au 1/12	M. 10	S30	24/3 au 30/3	Coupes Brab: T3 ??
S14	2/12 au 8/12	M. 11	S31	31/3 au 6/4	M. 21
S15	9/12 au 15/12	Coupes T2	S32	7/4 au 13/4	M. 22
S16	16/12 au 22/12	Libre	S33	Vend. 18/04	Finales Cpes Brabant
S17	23/12 au 29/12	Libre	S34	Ven. 25 au 27/04	Libre - Seloncourt
			S35	28/04 au 4/05	Libre
			S35	Dim. 04/05	Finales Cpes Fed. Lge
			S36	Sam. 10/05	Inter-Div_Fed au Ht

Vacances de Toussaint/Autome du sam.19/10 au 3/11/2024 -

Vacances de Noël/d'hiver du sam.21/12/2024 au 5/01/2025

Vacances de Carnaval/détente du sam.22/02 au 9/03/2025

Vacances de Pâques/Printemps du sam.26/04 au 11/05/2025

Pâques : le 20 Avril 2025

Ascension : Jeudi 29 mai

Fête des mères : 11 mai

FATTB : Montants et descendants dans nos divisions provinciales

Règle générale : mais cela peut dépendre d'une saison à l'autre

1 seul montant de P1 en Div.fédérale

2 montants dans toutes les divisions provinciales (les 1ers et 2èmes)

2 descendants dans toutes les divisions Provinciales (11è et 12è)

Mais lorsqu'il y a 2 bye ou + dans la division,
c'est la dernière équipe classée qui descendra (la 10è par exemple)

Tout cela dépendra aussi du nombre d'équipes descendants de Fédérale.

On ajouterait un descendant supplémentaire dans nos divisions.

S'il y a 12 équipes dans toutes les divisions Provinciales :

il pourrait y avoir 3 montants dans toutes les divisions provinciales,
mais toujours une seule de P1 en fédérale,
et 2 descendants dans toutes.

Voir l'info définitive dans une NEWS de début de saison.

FATTB : Jours de jeux en championnat, saison 2024/2025

Mat.	Club	Equipes	Jours	Heure
586	Palette Bleue	1 - 2 -3	Mercredi	20h00
568	Ctt Boitsfort	1 - 2	Vendredi	19h00
597	TTC Dongelberg	1 - 2 - 3	Jeudi	19h30
557	PPC Drogenbos	1 - 2 - 3 - 4 - 5	Mardi	20h00
508	Elan St Josse	1	Vendredi	19h30
544	Palette Evere	A	Samedi	16h00
		2	Mercredi	19h30
		3 - 4	Jeudi	19h30
521	Rapid Forest	1 - 2 -3	Jeudi	19h30
589	TT Kraainem	1 - 2 - 3	Jeudi	19h30
573	Plancenoit Sports	1 - 3	Jeudi	20h00
		2 - 4	Vendredi	20h00
		5	Vendredi	20h00
574	PPC St Clément	1 - 2 -3	Mercredi	19h30
567	AS Sans-Souci	A	Vendredi	20h00
		2 - 4 - 5 - 8	Vendredi	19h30
		3 - 6 - 7 - 9	Vendredi	19h30
546	Pal. Stéphanoise	A - B - C - 6	Vendredi	20h00
		4 - 5	Mercredi	20h00

F.R.O.T.T.B.F. Hainaut-Namur 2024-2025

COMITE EXECUTIF PROVINCIAL (CEP)

Siège social : POPPE Yasmine Rue des Cerisiers, 26 – 6030 Marchienne Au Pont

Président :

HERBINIA Robin Rue Jean Baptiste Ledoux, 116 bte A013 - 6040 Jumet

Gsm : 0471/85.11.38 E-mail : robin_herbinia@hotmail.com

Secrétaire :

POPPE Yasmine Rue des Cerisiers, 26 - 6030 Marchienne Au Pont

Gsm : 0479/55.66.93 E-mail : yasmine-poppe@hotmail.com

Trésorier :

*DEBOUCK Jean-Christophe Rue de l'Avenir, 35 - 6182 Souvret
Gsm: 0496/78.94.03 E-mail : debouck24@gmail.com*

Vice-Secrétaire :

*DELAUNOIS Patrick Chaussée de Gilly 116, 6040 Jumet
Gsm : 0478/08.45.17 E-mail : patrickdelaunois@hotmail.com*

Également Membres du CEP.

*SPORCQ Marc Rue des Garennes, 63 - 7134 Ressiaix
Gsm : 0497/90.27.25 E-mail : ppc.peronnes.fr@gmail.com*

ADDENDA AU REGLEMENT SPORTIF

F.R O.T.T.B.F. HAINAUT

1 - Cotisation provinciale Hainaut :

- a) Affiliation joueur : **30 €** Loisir **15 €**
- b) Affiliation d'une équipe en championnat, coupe : **10 €**
- c) Inscription tournois : **3 €** dans toutes les séries.

Pré-minime - Minime - cadet - junior : **gratuit**

2 - Heures des rencontres :

Toutes les rencontres de championnat doivent se dérouler aux dates et heures prévues au calendrier officiel.

Le début des rencontres est fixé à **19 heures**, sauf dérogations accordées par le CEP.

Pour toutes les rencontres jouant le vendredi soir, l'heure obligatoire est de 20h00, sauf dérogations accordées par le CEP.

Toute équipe jouissant d'une dérogation de jour ou d'heure devra être présente à l'heure **EXACTE** stipulée dans la dérogation ; en déplacement elle devra respecter l'heure stipulée à 30 **MINUTES PRES**.

RAPPEL est déclarée perdante par FORFAIT, l'équipe :

- a) Visitée qui se présente après l'heure prévue ;
- b) Visiteuse se présentant plus de **30 minutes après l'heure prévue** ;
- c) Qui se présente **avec moins de 3 joueurs** à l'heure prévue ;
- d) Qui contrevient gravement aux règles de la sportivité et à la bienséance ;
- e) Par dérogation à ce qui précède, le capitaine d'une équipe peut annoncer l'arrivée tardive d'un joueur.

Celui-ci devra être présent au plus tard **1 heure après l'heure prévue du début de la rencontre**, à cet effet, l'heure du début de rencontre doit obligatoirement être indiquée sur la feuille d'arbitrage.

Le joueur retardé devra obligatoirement jouer ses matches d'après l'ordre établi par la feuille d'arbitrage ; son nom devra en tout état de cause être inscrit au moment du début de la rencontre.

3 - Remise des matchs ; FORMULAIRE DE DEROGATION :

Aucune remise de rencontre n'est autorisée, toutefois le club qui ne dispose pas de son local à une date par lui connue, doit en avertir le secrétaire du club visiteur **au MOINS DIX JOURS OUVRABLES avant la date officiel de la rencontre et lui expédier le formulaire de dérogation.**

Une copie est à transmettre à la fédération.

Il a l'obligation de jouer le match **à une autre date** ou à la date prévue soit en inversant le match ou dans un club d'accueil.

Le club visiteur doit compléter le formulaire de dérogation pour accepter la remise et transmettre celui-ci à la fédération.

ATTENTION : Afin d'éviter tout abus quant à l'occupation du local, l'exécutif provincial ou national se réserve le droit de se rendre au local 'non-disponible" afin de veiller au bien-fondé de la remise.

SANCTION : Tout match non joué à la date prévue sera sanctionné du FORFAIT et de l'amende prévue au règlement.

Dans tous les cas, prévenir la secrétaire provinciale, Mme Poppe Yasmine et envoyer le formulaire de demande.

Sur le plan Fédéral prévenir le Secrétaire, Mr Fivet Éric.

4 - Forfaits :

Tout forfait est sanctionné du score de 16-0 ou 0-16 selon qu'il s'agit d'une équipe visiteuse ou visitée avec l'application des amendes prévues ci-après :

Forfait prévenu = s'il a été signalé 48 heures avant la rencontre.

- a) Equipe visiteuse : 25 €, doublé au 2^{ème} tour : 50 €
 - b) Equipe visitée : 25 €, doublé au 2^{ème} tour : 50 €
- (La moitié de l'amende est attribuée au club lésé.)

Forfait non prévenu = s'il n'a pas été signalé 48 heures avant la rencontre.

- a) Equipe visiteuse : 50 €, doublé au 2^{ème} tour : 100 €
 - b) Equipe visitée : 50 €, doublé au 2^{ème} tour : 100 €
- (La moitié de l'amende est attribuée au club lésé.)
- c) Forfait général d'une équipe en championnat ou en coupe : 70 € au premier tour - 150 € au second tour
 - d) Forfait général d'un club au cours de la saison : 250 €

5 - Championnats Simples et de Doubles FROTTBF Hainaut-Namur :

Championnat Simple :

Attention pour pouvoir participer au Simple il faudra avoir participé à minimum 1 tournoi provincial et 1 tournoi fédéral

Championnat de Doubles :

Inscription dans la série d'indice et comme partenaire dans la série immédiatement supérieure.

Les Dames peuvent s'inscrire dans les 2 championnats dans les séries Messieurs.

6 – Sélections Championnats de Belgique Simples et Doubles :

Championnat de Simple :

Pour pouvoir être sélectionné pour le championnat fédéral individuel, un joueur doit obligatoirement :

- *Avoir disputé la moitié des tournois de sa province ainsi qu'un tournois fédéral, quel qu'il soit durant la saison en cours.*
- *Ou avoir disputé 40% de l'interclub et avoir été affilié avant le 1^{er} janvier de la saison en cours.*
- *Chaque province est toutefois libre d'ajouter l'un ou l'autre critère propre à elle.*

- *TOUS LES JOUEURS DE SERIE A, affiliés durant la saison en cours, peuvent participer au championnat série A, sachant que le calcul de leur indice en dépendra en partie en fin de saison.*

Championnat doubles :

A l'appréciation du CEP suivant le nombre de tournois auxquels le joueur a participé.

Le championnat de NC est supprimé et remplacé par un tournoi classique.

Les Dames ne peuvent pas s'inscrire chez les Messieurs pour les 2 championnats.

7 - Rentrée des feuilles d'arbitrage et communication des résultats FROTTBF obligatoires :

Divisions fédérales :

L'encodage du match doit se faire sur le site internet <https://www.frottb.org> Tous

*Les résultats fédéraux doivent être encodés au plus tard pour **MIDI LE DIMANCHE**, par le secrétaire du club de l'équipe visitée sur le site du fédéral.*

Non communication des résultats : 5,00 € par résultat non communiqué.

L'originale doit être envoyée à l'adresse de Mr Fivet

ATTENTION au plus tard pour le MARDI suivant la rencontre.

Divisions provinciales Hainaut :

L'encodage du match doit se faire sur le site internet <https://www.frottbfhn.com>.

Tous Les résultats Provinciaux doivent être encodés au plus tard pour **MINUIT LE DIMANCHE**, par le secrétaire du club ou son délégué de l'équipe visitée sur le site de la Provinciale H-N.

<i>Non communication des résultats : 5,00 € par résultat non communiqué.</i>
--

Vous pouvez dans un 1^{er} temps transmettre les résultats en envoyant la photo de la feuille, par mail ou Messenger, directement après la rencontre à Mme Poppe Yasmine.

L'original devras être gardé par les secrétaires et être remis à la réunion de mi-saison et fin de saison, étant donné le délai octroyé une amende de 2,5€ par feuilles manquante sera réclamé.

Toute erreur ou omission (Rature également) sur les feuilles d'arbitrages : 1,50 €.

*Toute falsification des résultats : amende de 25 € en provinciale
100 € en nationale*

8 - Challenge de régularité :

*Pour qu'il y ait un challenge de régularité il faut une participation à **minimum deux tournois Provincial sur la saison**.*

*Les points déterminant la place du joueur sont attribués à ceux **qui ont été inscrits trois fois minimum** dans les séries.*

Critères pour le classement du challenge de régularité :

<i>Inscriptions</i>	<i>Vainqueur</i>	<i>Finalistes</i>	<i>1/2 finales</i>	<i>1/4 finales</i>	<i>1/8 finales</i>
<i>- de 4 joueurs</i>	2	1			
<i>de 5 à 8 joueurs</i>	4	2	1		
<i>de 9 à 16 joueurs</i>	6	4	2	1	
<i>de 17 à 32 joueurs</i>	9	6	4	2	1
<i>de 33 à 64 joueurs</i>	12	9	6	4	2
<i>de 65 à 128 joueurs</i>	15	12	9	6	3
<i>+ de 128 joueurs</i>	18	15	12	9	4

9 - Accidents :

En cas d'accident les formulaires ad-oc doivent être remplis et signés par deux témoins.

*L'original doit être envoyé dans les 24 heures de l'accident à l'assurance. Le suivi du dossier devra être fait par l'accidenté ou son tuteur.
(Une copie de ce dossier peut néanmoins être envoyée au CEP afin de garder une trace).*

10 - Coupes :

Coupe Challenge et consolation :

- *Les équipes sont publiées dès le début des coupes et les changements ou ajouts sont interdits.*
- *Les 4 joueurs alignés peuvent être différents à chaque rencontre pour autant qu'ils soient repris dans la liste initiale. En cas de non-respect, il y a application de l'amende prévue et du score de forfait.*
- *La place des 4 joueurs est tirée au sort avant le début du match.*
- *Les paires de double de chaque équipe doivent être nommées avant le début du match, celles-ci peuvent être composées de 2 joueurs différents des 4 inscrits pour le match, à la seule condition que ceux-ci soient repris dans la liste initiale.*
- *Les rencontres se jouent avec HANDICAP*
- *4 à 8 joueurs peuvent composer le noyau de chaque équipe.*
- *Les rencontres se jouent le week-end (plusieurs week-ends sont désignés par saison).*

Coupe Lucienne Thill :

- *3 à 8 joueurs peuvent composer le noyau de chaque équipe.*
- *Les équipes sont publiées dès le début des coupes et les changements ou ajouts sont interdits.*
- *Les 3 joueurs alignés peuvent être différents à chaque rencontre pour autant qu'ils soient repris dans la liste initiale.*

En cas de non-respect, il y a application de l'amende prévue et du score de forfait. Attention maintenant il y aura un double qui sera décidé par les joueurs entre eux et juste avant le match en question.

- *Les rencontres se jouent avec HANDICAP*
- *Les rencontres se jouent selon les accords définis entre les clubs.*
- *Les dates limites doivent être respectées.*
- *Les 3 joueurs d'une équipe rencontrent alternativement les 3 joueurs de l'équipe adverse : Il y a donc 9 matchs par rencontre.*

Règlement général des coupes :

La régularité des équipes doit être vérifiée avant chaque rencontre.

Dans tous les cas, la feuille d'arbitrage sera considérée comme exacte et ne pourra faire l'objet d'une réclamation ultérieure.

Tout point non prévu au présent règlement sera examiné par le comité exécutif de la F.R.O.T.T.B.F. Hainaut-Namur et sera sans appel.

Les dates de coupes doivent être respectées et ne peuvent être remplacées par des matchs remis sauf si la remise a lieu entre deux clubs non alignés en coupe.

Les feuilles de matchs doivent être envoyées chez le secrétaire provincial dans les 48 heures suivant la rencontre.

Pour départager deux équipes (ou plus) en cas d'égalité dans le nombre de points, elles seront départagées selon les critères suivants :

- 1) *le nombre de victoires*
- 2) *le nombre de matchs gagne*
- 3) *le nombre de sets gagne*
- 4) *le nombre de points gagne*

ATTENTION !! (Pour toutes les coupes)

La régularité des équipes doit être vérifiée avant chaque rencontre.

Dans tous les cas, la feuille d'arbitrage sera considérée comme exacte et ne pourra faire l'objet d'une réclamation ultérieure.

11 – Championnat :

Suite à la réunion des secrétaires de club avant l'assemblée de fin de saison, retour à la formule classique de 4 joueurs par équipe.

Composition des divisions :

Pour les inters divisions provincial rien ne change.

- 1) *Chaque équipe doit être composée de 4 joueurs.*
- 2) *Toutes les rencontres se disputent en 4X4 matchs de simple de 3 sets gagnant de 11 points chacun.*

- 3) Pour déterminer l'ordre des matchs le classement des joueurs sera pris en compte. En cas d'égalité de classement, les joueurs peuvent convenir entre eux de l'ordre des joueurs (1er, 2ème et 3ème).
- 4) Les règles restent inchangées.
- 5) En cas d'égalité au classement à la fin du championnat les équipes seront départagées en fonction du nombre de victoires et de matchs nuls en cas d'égalité lors des rencontres directes.

Suite à la réforme de Championnat définie par les différents représentants des clubs affiliés la saison 2018-2019, le Comité Exécutif Provincial répartit dans les différentes divisions un nombre de 8 ou 12 équipes et ce en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Les conditions suivantes devront être respectées lors de l'établissement des divisions

:

- Pas de BYE dans une division de 8 équipes.
- Maximum 3 BYES dans une division de 12 équipes.

Division de 8 équipes :

Le championnat se déroule en 2 phases (basé sur un système play-off) :

1. Une série de matchs aller-retour entre toutes les équipes engagées.
2. Les 4 premiers de la 1ère phase se rencontrent dans une série de matchs aller-retour lors d'une deuxième phase, il en est de même pour les 4 derniers.

Les points gagnés par les équipes lors de la 1^{ère} phase sont conservés.

Le calendrier des rencontres pour la seconde phase est établi entre la semaine 15 et 16, il n'y a donc pas de rencontres ces dites semaines.

Etant donné la complexité de respecter les disponibilités des salles des différents clubs, il est demandé de faire preuve de collaboration concernant le bon déroulement des rencontres (report/avancée de match, jouer en semaine, adapter les heures).

En cas de non-arrangement, le Comité Exécutif Provincial statuera sur la date et le lieu de la rencontre.

Division de 12 équipes :

Le championnat se déroule en une seule phase aller-retour entre toutes les équipes. (cf. règlement fédéral).

Conditions Exceptionnelles :

Si les Interclubs se voient interrompus plus de deux semaines de championnat consécutives :

Dans le cas où l'interruption intervient AVANT la semaine 11 du calendrier officiel

Division 8 équipes

Le championnat se déroule uniquement sur la première phase. Les matchs qui ne peuvent être joués suite à l'interruption sont à joués en semaine 15, 16 et aux dates prévues pour la phase 2.

Division 12 équipes

Le championnat se déroule uniquement sur la phase « aller ». Les matchs qui ne peuvent être joués suite à l'interruption sont à jouer aux dates prévues pour la phase « retour ».

Dans le cas où l'interruption intervient APRES la semaine 11 du calendrier officiel

Division 8 équipes

Les matchs planifiés en semaine 12, 13 et 14 sont à jouer dès que l'interruption est levée. Si les matchs de la semaine 12 ne peuvent pas être joués en semaine 20 ou avant, alors le classement de la division se fait sur les résultats des matchs « aller » de la première phase.

Division 12 équipes

Le classement de la division se fait sur les résultats des matchs « aller »

Dans le cas d'une INTERRUPTION PROLONGEE

S'il est impossible de jouer l'ensemble des matchs « aller » d'une division composée de 12 équipes, alors le Championnat Provincial est annulé.

Il n'y aura donc aucun montants ou descendants.

REGLE DES MONTEES EN DIVISIONS SUPERIEURES

FEDERALES :

Le club qui refuse de monter en Fédérale pour un motif réel d'empêchement, accepté par le Comité Exécutif Provincial, restera en division 1 mais ne pourra pas acquérir le titre l'année suivante.

¶ La place libre sera accordée :

Au 2^{ème} ou à défaut au 3^{ème} qui en fera la demande.

A un descendant qui en fait la demande.

Ou au club qui en fait la demande à la suite de l'affiliation de joueurs idéalement classés pour obtenir la place.

PROVINCIALES :

↑ Montants :

Le premier de Provincial 1 monte en Fédéral.

Les 3 premiers des autres divisions sont dans l'obligation de monter en division supérieure.

Le club qui refuse de monter en Fédérale pour un motif réel d'empêchement, accepté par le Comité Exécutif Provincial, restera en division 1 mais ne pourra pas acquérir le titre l'année suivante.

↓ Descendants :

Les deux derniers de chaque division descendant dans la division inférieure.

- *En fonction des BYE existants ou de l'arrêt d'une ou plusieurs équipes des places peuvent se libérer, celles-ci seront accordées :*
 - *Aux nouveaux clubs qui auront des joueurs classés pour les obtenir.*
 - *A un descendant.*
 - *Et ensuite aux suivants qui auront accepté cette probabilité sur le formulaire des équipes.*

12 – Tournois :

- *L'horaire et le règlement de la F.R.O.T.T.B.F. est à respecter.*
- *Un juge-arbitre est désigné par le CEP, il est responsable du déroulement du tournoi (horaire + règlement) et il a l'approbation du CEP pour infliger une sanction si cela s'avère nécessaire.*
- *Le prix de l'inscription est de 3 € par série et **GRATUIT** pour les séries Pré-minimes, Minimes, Cadets et Juniors.*
- *Les joueurs peuvent s'inscrire dans TROIS séries + leur série d'âge.*
- *La série d'indice est obligatoire, sauf pour les Dames.*
- *Les clubs organisateurs doivent signer une convention d'organisation de tournois et se soumettre au R.O.I.*
- *L'apport et la consommation de spiritueux est strictement interdit lors des tournois.*

Séries d'âge :

- **VETERAN** : un joueur âgé de plus de 35 ans au 1er juillet de la saison en cours (40 ans au fédéral) 
- **JUNIOR** : un joueur âgé de moins de 18 ans au 1er juillet de la saison en cours
- **CADET** : un joueur âgé de moins de 15 ans au 1er juillet de la saison en cours
- **MINIME** : un joueur âgé de moins de 12 ans au 1er juillet de la saison en cours
- **PRE-MINIME** : un joueur âgé de moins de 10 ans au 1er juillet de la saison en cours

Séries Open :

A partir de la saison 2020-2021 les séries Open en tournoi sont définies comme suit :

<i>Liste des séries Open tournoi</i>	
<i>Séries</i>	<i>Classements autorisés</i>
<i>E Open</i>	<i>De NC à E4</i>
<i>D Open</i>	<i>De E3 à D4</i>
<i>C Open</i>	<i>De D3 à C4</i>
<i>A Open</i>	<i>De C3 à A</i>

SECRETAIRES - LOCAUX - HORAIRES

HAINAUT 2024 – 2025

CTT LES BONS AMIS HSHN

S. NAGY Mickael

Allée de Morfayt, 128 – 6120 HAM-SUR-HEUR

L. Rue des Fossés, 15 - 6120 NALINNES

M.752

G : 0497/99.36.89

CTT CAROLO

S. CAMBIER Thomas

Rue d'Avelinsart, 15 - 6044 ROUX

L. Centre de Loisir Rue du Chemin Vert, 125 B – 6042 LODELINSART

M. 704

G : 0498/54.38.68

TTC FAMILLEUREUX

S. DENAYER Anne

Rivage du Buisserêt, 42 - 7181 FELUY

L. Rue Ferrer, 2 – 7181 FAMILLEUREUX

M. 726

G : 0479/81.43.16

TT FORCHIES

S. DEVILERS Joseph

Rue de Bomerée, 372 - 6110 MONTIGNY LE TILLEUL

L. Rue Grand Moulineau, 61 - 6141 FORCHIES-LA-MARCHE

M. 715

G : 0493/97.90.56

JEUNESSE SPORTIVE JUMET-DAMPREMY

S. VANDEMENSCHBRUGGE Marie-Paule
Rue Jonet, 34 – 6000 CHARLEROI
L. Rue Puissant, 35 - 6040 JUMET

M. 736

G : 0472/39.37.34

PPC LE ROUX

S. DUBUCQ Maureen et Reynold
Rue de Walcourt, 127 – 5070 VITRIVAL
L. Rue de Walcourt, 127 – 5070 VITRIVAL

M.711

G : 0496/34.18.83 ou 0476/38.31.53

CTT FAMILIA LUTTRE

S. DECKER Céline
Rue Jean Friot, 17 – 6180 COURCELLES
L. Rue Saint Nicolas, 4 – 6238 LUTTRE

M.714

G : 0486/95.26.61

CTT MARCHIENNE

S. PETIT Monique
Rue Augustin Berger, 146 - 7160 PIETON
L. (Local AFR Charleroi Villette), Rue du Chemin Vert, 125 B – 6042 LODELINSART

M.727

G : 0475/74.90.83

PERONNES FAUCONS ROUGES

S. SPORCQ Marc
Rue des Garennes, 63 – 7134 RESSAIX

M.706

G : 0497/90.27.25

L. Rue des Grands Bureaux 24 - 7134 RESSAIX (Binche) (Ann Gauche du Centre Sportif)

SPA CHARLEROI

M.753

*S. DELAUNOIS Célia
Chaussée de Gilly, 116 - 6040 JUMET
L. CECS Couillet Route de Philippeville, 304 6010 COUILLET*

G : 0475/44.86.55

PALETTE TRAZEGNIENNE

M.707

*S. CONTI Freddy
T. :071/46.19.33 ou G. :0497/19.90.32
Rue des Goutteaux, 59 – 6180 COURCELLES
L. Sous-Sol de l'Hôtel de Ville - Place Larsimont – 6183 TRAZEGNIES*

LES PONGISTES VILLERSOIS

M.737

*S. GIBON Frederic
G. :0476/22.00.05
Rue des Fougères, 216 – 6010 COUILLET
L. Salle Communale « Vital Milis » - Rue de Presle, 83 – 6280 VILLERS POTERIES*

LETTRES ET HEURES DES EQUIPES DE CHAMPIONNAT

<u>CLUBS :</u>	<u>EQUIPES :</u>	<u>HEURES DE CHAMPIONNAT :</u>
<u>Bons Amis n°752 :</u>	<u>A, B et C</u> <u>D</u>	<u>Vendredi 20H00</u> <u>Samedi 10H00</u>
<u>Carolo n°704</u>	<u>A et B</u>	<u>Vendredi 20H00</u>
<u>Familleuroux n°726</u>	<u>A</u>	<u>Mercredi 19H00</u> 

<u>Forchies n°715</u>	<i>A, B et C</i>	<i>Vendredi 20H00</i>
		 <i>l'équipe A joue au local de Carolo</i>
<u>Jumet n°736</u>	<i>A B et C D et E</i>	<i>Vendredi 20H00 Samedi 20H00 Samedi 16H00</i>
<u>Le Roux n°711</u>	<i>A</i>	<i>Vendredi 20H00</i>
<u>Luttre n°714</u>	<i>A et B C</i>	<i>Vendredi 20H00 Samedi 14H00</i>
<u>Marchienne n°</u>	<i>A</i>	<i>Samedi 13H00</i>
<u>Peronne n°706</u>	<i>A</i>	<i>Vendredi 20H00</i>
<u>Spa n°753</u>	<i>A, B, C et D</i>	<i>Vendredi 20H00</i>

<u>Trazegnies n°707</u>	<i>A et B</i> <i>C et D</i> <i>E et F</i> <i>G</i>	<i>Vendredi 20H00</i> <i>Samedi 20H00</i> <i>Samedi 15H30</i> <i>Samedi 10H30</i>
<u>Villersois n°737</u>	<i>A</i>	<i>Vendredi 20H00</i>

DONNEES E-MAILS DES SECRETAIRES DE CLUBS

<u>CLUBS :</u>	<u>ADRESSES MAIL :</u>	<u>SECRETAIRE ET GSM :</u>
<u>Bons amis</u>	spalesbonsamis2016@gmail.com	Nagy Mickaël : 0497/993689
<u>Carolo</u>	cambier.thomas@hotmail.com	Cambier Thomas : 0498/543868
<u>Familleureux</u>	ladyopale@live.be	Denayer Anne : 0479/814316

<u>Forchies</u>	tallac92@outlook.com	Devilers Joseph : 0471/101013
<u>Jumet</u>	j.s.jumet-dampremy@hotmail.com	Vandemenschbrugge M-P : 0472/393734
<u>Le Roux</u>	reinoldddubucq@gmail.com	Dubucq Reynold : 0496/341883 ou 0476/383153
<u>Luttre</u>	familia.luttre@gmail.com	Decker Céline : 0486/952661
<u>Marchienne</u>	preumont.claude@skynet.be	Petit Monique : 0475/749083 ou 0471/319194
<u>Péronnes</u>	ppc.peronnes.fr@gmail.com	Sporcq Marc : 0497/902725
<u>Spa</u>	delaunois.celia@gmail.com	Delaunois Célia : 0475/448655

<u>Trazegnies</u>	contifreddy@hotmail.com	Conti Freddy : 071/461933 ou 0497/199032
<u>Villersois</u>	fredo@ukfqb.be	Gibon Frederic : 0476/220005

DIVISION 1 Provincial

S01 : 14/09/2024

S12 : 11/01/2025

S7 : 09/11/2024

S18 : 22/02/2025

Carolo B - *Peronnes A*

BYE B - *Forchies B*

Luttre A - *Forchies B*

Marchienne A - *Luttre A*

Marchienne A - *Villersois A*

BYE C - *Bons Amis B*

Jumet A - *Bons Amis B*

Jumet A - *Carolo B*

BYE A - *BYE B*

Trazegnies E - *BYE A*

Trazegnies E - *BYE C*

Villersois A - *Peronnes A*

S02 : 21/09/2024

S13 : 18/01/2025

S8 : 16/11/2024

S19 : 15/03/2025

Bons Amis B - *Carolo B*

Bons Amis B - *Trazegnies E*

BYE B - *Marchienne A*

Carolo B - *Villersois A*

<i>BYE C</i>	-	<i>Trazegnies E</i>		<i>Luttre A</i>	-	<i>Jumet A</i>
<i>Forchies B</i>	-	<i>BYE A</i>		<i>Forchies B</i>	-	<i>BYE C</i>
<i>Peronne A</i>	-	<i>Luttre A</i>		<i>BYE A</i>	-	<i>Marchienne A</i>
<i>Villersois A</i>	-	<i>Jumet A</i>		<i>Peronne A</i>	-	<i>BYE B</i>

S03 : 28/09/2024 *S14 : 25/01/2025* *S09 : 23/11/2025* *S20 : 22/03/2025*

<i>Luttre A</i>	-	<i>Carolo B</i>		<i>BYE B</i>	-	<i>Carolo B</i>
<i>Marchienne A</i>	-	<i>BYE C</i>		<i>Marchienne A</i>	-	<i>Trazegnies E</i>
<i>Jumet A</i>	-	<i>BYE B</i>		<i>BYE C</i>	-	<i>Peronne A</i>
<i>BYE A</i>	-	<i>Peronne A</i>		<i>Forchies B</i>	-	<i>Bons Amis B</i>
<i>Trazegnies E</i>	-	<i>Forchies B</i>		<i>Jumet A</i>	-	<i>BYE A</i>
<i>Villersois A</i>	-	<i>Bons Amis B</i>		<i>Villersois A</i>	-	<i>Luttre A</i>

S04 : 04/10/2024 *S15 : 01/02/2025* *S10 : 30/11/2024* *S21 : 05/04/2025*

<i>Bons Amis B</i>	-	<i>Luttre A</i>		<i>Carolo B</i>	-	<i>BYE C</i>
<i>Carolo B</i>	-	<i>BYE A</i>		<i>Luttre A</i>	-	<i>BYE B</i>
<i>BYE B</i>	-	<i>Villersois A</i>		<i>Marchienne A</i>	-	<i>Bons Amis B</i>

<i>BYE C</i>	-	<i>Jumet A</i>	<i>BYE A</i>	-	<i>Villersois A</i>
<i>Forchies B</i>	-	<i>Marchienne A</i>	<i>Peronnes A</i>	-	<i>Forchies B</i>
<i>Peronnes A</i>	-	<i>Trazegnies E</i>	<i>Trazegnies E</i>	-	<i>Jumet A</i>
<i>S05 : 12/10/2024</i>		<i>S16 : 08/02/2025</i>	<i>S11 : 07/12/2024</i>		<i>S22 : 12/04/2025</i>
<i>BYE B</i>	-	<i>Bons Amis B</i>	<i>Bons Amis B</i>	-	<i>Peronnes A</i>
<i>Marchienne A</i>	-	<i>Peronnes A</i>	<i>BYE B</i>	-	<i>BYE A</i>
<i>Jumet A</i>	-	<i>Forchies B</i>	<i>BYE C</i>	-	<i>Luttre A</i>
<i>BYE A</i>	-	<i>Luttre A</i>	<i>Forchies B</i>	-	<i>Carolo B</i>
<i>Trazegnies E</i>	-	<i>Carolo B</i>	<i>Jumet A</i>	-	<i>Marchienne A</i>
<i>Villersois A</i>	-	<i>BYE C</i>	<i>Villersois A</i>	-	<i>Trazegnies E</i>
		<i>S06 : 19/10/2024</i>	<i>S17 : 15/02/2025</i>		
<i>Bons Amis B</i>	-	<i>BYE A</i>			
<i>Carolo B</i>	-	<i>Marchienne A</i>			
<i>Luttre A</i>	-	<i>Trazegnies E</i>			
<i>BYE C</i>	-	<i>BYE B</i>			
<i>Forchies B</i>	-	<i>Villersois A</i>			
<i>Peronnes A</i>	-	<i>Jumet A</i>			

DIVISION 2 Provincial

S01 : 14/09/2024

Luttre B - Jumet C

Jumet B - Trazegnies F

Bons Amis C - Spa A

Spa C - Spa B

S08 : 16/11/2024

S05 : 12/10/2024

S12 : 11/01/2025

Jumet B - Luttre B

Spa C - Bons Amis C

Spa A - Trazegnies F

Spa B - Jumet C

<i>S02 : 21/09/2024</i>	<i>S09 : 23/11/2024</i>	<i>S06 : 19/10/2024</i>	<i>S13 : 18/01/2025</i>
<i>Spa A - Spa C</i>			<i>Luttre B - Spa B</i>
<i>Jumet C - Bons Amis C</i>			<i>Jumet C - Spa A</i>
<i>Trazegnies F - Luttre B</i>			<i>Spa C - Trazegnies F</i>
<i>Spa B - Jumet B</i>		<i>Bons Amis C - Jumet B</i>	

<i>S03 : 28/09/2024</i>	<i>S10 : 30/11/2024</i>	<i>S07 : 09/11/2024</i>	<i>S14 : 25/01/2025</i>
<i>Jumet B - Spa A</i>		<i>Jumet C - Spa C</i>	
<i>Bons Amis C - Luttre B</i>		<i>Spa A - Luttre B</i>	
<i>Spa C - Jumet C</i>		<i>Spa B - Bons Amis C</i>	
<i>Spa B - Trazegnies F</i>		<i>Trazegnies F - Jumet C</i>	

<i>S4 : 05/10/2024</i>	<i>S11 : 07/12/2024</i>
<i>Luttre B - Spa C</i>	
<i>Spa A - Spa B</i>	
<i>Jumet C - Jumet B</i>	
<i>Trazegnies F - Bons Amis C</i>	

DIVISION 3 Provincial

S01 : 14/09/2024

S12 : 11/01/2025

S7 : 09/11/2024

S18 : 22/02/2025

Luttre C - *Le Roux A*

BYE B - *Forchies c*

Jumet D - *Forchies C*

Trazegnies G - *Jumet D*

Trazegnies G - *Familleureux A*

Jumet E - *Bons Amis E*

BYE A - *Bons Amis E*

BYE A - *Luttre C*

Bons Amis D - *Jumet E*

Spa D - *Bons Amis D*

Spa D - *BYE B*

Familleureux A - *Le Roux A*

S02 : 21/09/2024

S13 : 18/01/2025

S8 : 16/11/2024

S19 : 15/03/2025

Bons Amis E - *Luttre C*

Bons Amis E - *Spa D*

BYE B - *Trazegnies G*

Luttre C - *Familleureux A*

Jumet E - *Spa D*

Jumet D - *Bye A*

Forchies C - *Bons Amis D*

Forchies C - *Jumet E*

Le Roux A - *Jumet D*

Bons Amis D - *Trazegnies G*

Familleureux A - BYE A

Le Roux A - BYE B

S03 : 28/09/2024

S14 : 25/01/2025

S09 : 23/11/2025

S20 : 22/03/2025

Jumet D - Luttre C

BYE B - Luttre C

Trazegnies G - Jumet E

Trazegnies G - Spa D

BYE A - BYE B

Jumet E - Le Roux A

Bons Amis D - Le Roux A

Forchies C - Bons Amis E

Spa D - Forchies C

Bye A - Bons Amis D

Familleureux A - Bons Amis E

Familleureux A - Jumet D

S04 : 04/10/2024

S15 : 01/02/2025

S10 : 30/11/2024

S21 : 05/04/2025

Bons Amis E - Jumet D

Luttre C - Jumet E

Luttre C - Bons Amis D

Jumet D - BYE B

BYE B - Familleureux A

Trazegnies G - Bons Amis E

Jumet E - BYE A

Bons Amis D - Familleureux A

Forchies C - Trazegnies G

Le Roux A - Forchies C

Le Roux A - Spa D

Spa D - BYE A

S05 : 12/10/2024

S16 : 08/02/2025

S11 : 07/12/2024

S22 : 12/04/2025

BYE B - Bons Amis E

Bons Amis E - Le Roux A

Trazegnies G - Le Roux A

BYE B - Bons Amis D

BYE A - Forchies C

Jumet E - Jumet D

Bons Amis D - Jumet D

Forchies C - Luttre C

Spa D - Luttre C

BYE A - Trazegnies G

Familleureux A - Jumet E

Familleureux A - Spa D

S06 : 19/10/2024

S17 : 15/02/2025

Bons Amis E - Bons Amis D

Luttre C - Trazegnies G

Jumet D - Spa D

Jumet E - BYE B

Forchies C - Familleureux A

Le Roux A - BYE A

JOURS ET HEURES DES ÉQUIPES EN Div. Vétérans :

<u>EQUIPES Div.1</u>	<u>JOURS</u>	<u>HEURES</u>		<u>EQUIPES Div.1</u>	<u>JOURS</u>	<u>HEURES</u>
Trazegnies A	<i>Mercredi</i>	<i>19H30</i>		Villersois A	<i>Mardi</i>	<i>20H00</i>
Trazegnies B	<i>Mercredi</i>	<i>19H30</i>		Familleureux A	<i>Mercredi</i>	<i>19H00</i>
Jumet A	<i>Mercredi</i>	<i>20H00</i>		Forchies A	<i>Mercredi</i>	<i>20H00</i>
Jumet B	<i>Jeudi</i>	<i>20H00</i>		Marchienne A	<i>Mercredi</i>	<i>19H00</i>

- 1) *Les clubs ayant plusieurs équipes devront obligatoirement suivre la règle suivante : les joueurs composant l'équipe inférieur devront tjs avoir un indice égal ou inférieur aux joueurs composant l'équipe supérieure.*
- 2) *Nbre de joueurs par équipe = 2 minimum et 5 maximum (3 pour les simples et 2 pour le double).*
- 3) *Les joueurs doivent être âgés au minimum de 35 ans au 01 Juillet 2024*

- 4) *Nbre de matchs par rencontre (avec handicap) = 9 Simples + 1 Double et 3 sets gagnants (le double permet un éventuel match nul) l'handicap ce m'est au début du set comme pour les coupes.*
- 5) *Horaire et jours des rencontres= En semaine du Lundi au Jeudi.*
- 6) *ATTENTION une rencontre devra être jouée avant la date de la prochaine (cela laisse 2 semaines entre chaque rencontre ce qui est largement assez de temps)*
- 7) *L'encodage des feuilles est a faire pour le dimanche minuit.*

(Une photo doit être envoyé a la secrétaire)

- * *Le club qui reçoit doit tjs donné la semaine de la quinzaine au minimum 2 semaines à l'avance à l'équipe qui doit ce déplacé.*
- * *L'équipe qui ce déplace doit obligatoirement acceptée la semaine de la rencontre si celle-ci est donnée dans la règle précédemment nommée.*
- * *Si rencontre n'est pas jouée dans les délais, l'équipe fautive (non-respect des règles précitées ci-dessus) se verra sanctionné du score de forfait.*
- * *Points attribués pour le classement de la division :*
- * *Idem que le championnat provincial c'est-à-dire :*
 - I. *Victoire = 3 points*
 - II. *Nul = 2 points*
 - III. *Défaite = 1 point*
 - IV. *Forfait = 0 point*

- *La rencontre doit ce joué à l'heure prévue (donc aucun retard d'équipe ou de joueur n'est autorisé, ceci afin d'évité une fin trop tardive de la rencontre)*
- *Le double doit ce joué après le 5ème match.*
- *La composition de celui-ci doit être désignée avant le début de la 1e rencontre.*
- *L'arbitre du double doit être un joueur de l'équipe qui joue à domicile.*
- *Le match entre les 2 équipes doit ce joué obligatoirement sur 2 tables.*
- *Les joueurs des clubs ne possédant pas d'équipe vétérans, ont le droit de participer à ce championnat. Pour cela il suffit que le club désirant recruter le joueur pour une équipe vétérans, le signale auprès du secrétariat provincial (impérativement avant le début du championnat). Le joueur pourra alors jouer le championnat vétérans dans un club différent du sien.*
- *Dorénavant, la composition des équipes de chaque division vétéran, sera faite en tenant compte du classement général de fin de saison.*

Il y aura donc des montants et des descendants comme dans le championnat traditionnel.

En accord avec les autres provinces, les équipes championnes pourront participés à l'Inter-Province Vétérans à la condition de pouvoir aligné uniquement des joueurs de minimum 40 ans et ces rencontres ce joueront selon le règlement des divisions vétérans de liège.

DIVISION 1 Vétéran

S01 : 21/09/2024

S08 : 04/01/2025

S05 : 16/11/2024

S12 : 08/03/2025

Jumet A - *Villersois A*

Trazegnies A - *Jumet A*

Trazegnies A - *Trazegnies B*

Familleureux A - *Marchienne A*

Familleureux A - *Forchies A*

Jumet B - *Trazegnies B*

Marchienne A - *Jumet B*

Forchies A - *Villersois A*

S02 : 05/10/2024

S09 : 18/01/2025

S06 : 30/11/2024

S13 : 22/03/2025

Villersois A - *Marchienne A*

Jumet A - *Forchies A*

Jumet A - *Familleureux A*

Villersois A - *Jumet B*

Forchies A - *Trazegnies A*

Familleureux A - *Trazegnies B*

Trazegnies B - *Jumet A*

Marchienne A - *Trazegnies A*

S03 : 19/10/2024

S10 : 01/02/2025

S07 : 14/12/2024

S14 : 12/04/2025

Trazegnies A - Jumet B

Trazegnies A - Familleureux

Familleureux A - Villersois A

Jumet B - Jumet A

Marchienne A - Jumet A

Forchies A - Marchienne A

Forchies A - Trazegnies F

Trazegnies B - Villersois A

S4 : 02/11/2024

S11 : 22/02/2025

Jumet A - Familleureux A

Villersois A - Trazegnies A

Jumet B - Forchies A

Trazegnies B - Marchienne A

**L'annuaire est une compilation
des documents transmis
par les Provinciales
du Brabant, du Hainaut et de Liège.**

**Ces documents sont publiés tels
que fournis par ces dernières.**



**Bonne Saison
2024 - 2025**

CHARTE ETHIQUE

Faire preuve de l'esprit sportif c'est :



Respecter les règlements et ne jamais chercher à les enfreindre.



Respecter le matériel mis à disposition.



Respecter les arbitres, accepter toutes les décisions, sans jamais mettre en doute leur intégrité.



Refuser de gagner par des moyens illégaux ou par tricherie, ne pas user d'artifices pour obtenir un succès, respecter l'adage « un esprit sain dans un corps sain ».



Éviter l'animosité et les agressions dans ses actes, ses paroles ou ses écrits.



Savoir reconnaître la supériorité de l'adversaire.



Rester digne dans la victoire comme dans la défaite, en acceptant la victoire avec modestie, ne pas chercher à ridiculiser l'adversaire.



Respecter l'autre comme soi-même et s'interdire toute forme de discrimination sur base du sexe, de la race, de la nationalité ou de l'origine, de l'orientation sexuelle, de l'origine sociale, de l'opinion politique, du handicap ou de la religion.

La générosité, l'abnégation, la compréhension mutuelle, l'humilité même, sont aussi vertueuses que la volonté de vaincre.

Le sport doit être considéré comme l'école de la solidarité et de la maîtrise de soi.